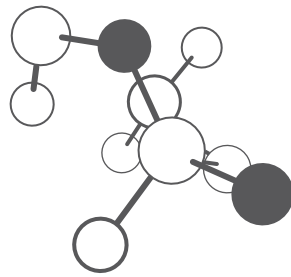




GROUPE PCAS 2009

Document de référence
et rapport financier annuel





GROUPE PCAS 2009

Document de référence
et rapport financier annuel



Sommaire

- 03/ Profil
- 04/ Messages du Président
- 06/ Interview du Directeur Général
- 08/ Chiffres clés PCAS et actions PCAS
- 10/ Organisation
- 12/ Développements à l'international en 2009
- 16/ Synthèse Pharmaceutique
- 26/ Chimie fine
- 32/ Recherche & Développement
- 38/ Ressources Humaines
- 48/ Glossaire



Profil

Fabricant de molécules complexes à très forte valeur ajoutée

1 métier :

Fabricant de molécules complexes à très forte valeur ajoutée pour le compte de clients industriels

2 domaines d'activités :

- La Synthèse Pharmaceutique : 72 % CA
 - Principes actifs, intermédiaires ou bio-matériaux fabriqués selon des procédés spécifiques et vendus de façon non exclusive
 - Molécules exclusives pour un partenaire, développées puis produites à façon
- La Chimie Fine de Spécialité : 28 % CA
 - molécules pour le secteur Parfumerie – Arômes – Cosmétiques
 - additifs* pour l'industrie (Chimie de Performance)
 - intermédiaires de synthèse pour les secteurs de l'imagerie, de l'électronique et, plus généralement, des nouvelles technologies

Le groupe PCAS est focalisé sur plusieurs marchés porteurs de la Chimie Fine. Son expertise est fondée sur 50 ans d'expérience qui lui confèrent notoriété et crédibilité sur ses différents marchés.

Après une phase de croissance externe et d'intégration de ses acquisitions qui lui a permis d'accroître sa capacité de production et d'étendre sa palette technologique, PCAS est aujourd'hui l'un des acteurs incontournables de ces marchés mondiaux.

Ses clients sont, le plus souvent, des groupes leaders sur leurs marchés respectifs. PCAS établit avec eux des relations de partenariat, inscrites dans la durée, fondées sur la **confiance et la proximité** dans le respect absolu des règles déontologiques et de **confidentialité**. Grâce à son organisation orientée vers le client, PCAS peut s'adapter **aux spécificités d'un projet** en assumant certaines étapes clés ou bien l'ensemble du cycle de développement. Parallèlement, le Groupe étend ses gammes de **produits propriétaires sur catalogue**, issus de sa propre Recherche, qui lui permettent d'anticiper les besoins de ses clients et de développer de nouveaux marchés. Ceci est particulièrement appréciable pour accompagner les sociétés start-up en biotechnologie ainsi, que les génériques pour lesquels PCAS détient déjà un portefeuille étoffé de molécules.

Son développement s'inscrit dans deux principaux domaines d'activités :

- La Chimie fine dédiée à la **Synthèse Pharmaceutique** qui consiste, à partir de substances de la Chimie de base, à élaborer et produire des molécules complexes en de nombreuses réactions successives ou

« étapes », chacune pouvant faire appel à une technologie différente.

- La **Chimie Fine de Spécialité** qui recouvre quant à elle la fabrication de produits possédant des propriétés bien définies pour une clientèle industrielle diversifiée et internationale.

La force de PCAS est de savoir accompagner ses clients dans toutes les étapes d'un projet en s'appuyant sur son fort potentiel R&D, sur la maîtrise des principales technologies clés et sur une fiabilité d'approvisionnement rare dans ce métier.

Son outil industriel flexible est conçu pour répondre à trois impératifs : **qualité des produits, optimisation des processus, réactivité**, avec un souci constant de la sécurité et du développement durable. PCAS adopte une approche « service » qui comprend la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires à la mise sur le marché des produits, ce qui constitue aujourd'hui un avantage stratégique.

Enfin, depuis 2006, PCAS a investi le champ des **biotechnologies**. **PCAS Biosolution**, société conjointement détenue avec la biotech **Proteus**, lui donne les moyens de développer et d'industrialiser de nouvelles voies de synthèse d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques.

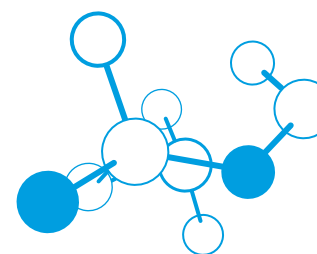
Ainsi par la puissance de sa Recherche, son savoir faire industriel et sa maîtrise des technologies avancées PCAS a les moyens de construire son avenir.

Le mot du président

Christian Moretti



L'année 2010 sera marquée par une recherche active de croissance du niveau d'activité sans, pour autant, négliger les marges. D'une manière générale, le groupe poursuivra ses efforts constants d'amélioration de l'efficacité de sa gestion...



Depuis sa création, en 1962, la vocation de PCAS a été de participer activement à l'avancement et à la diffusion du progrès. Elle le fait d'abord dans le domaine de la santé en étant associée au développement et à la fabrication de principes actifs chimiques au cœur du médicament. Cette activité est accomplie soit en association avec des partenaires laboratoires pharmaceutiques, soit pour compte propre. Mais PCAS le fait également dans le domaine de l'automobile, de l'habitat écologique, de la cosmétique et des parfums.

Avec environ 100 chercheurs, ses centres de R&D, ses 9 sites industriels, PCAS collabore avec de nombreux centres de recherche de premier plan, que ce soit public ou privé, français ou étranger. PCAS réalise de la Recherche d'application pointue et non de la recherche fondamentale. Cependant PCAS est amenée à développer de plus en plus des molécules ou des produits propres.

PCAS est une communauté de 900 personnes environ, qui partagent des valeurs fortes : travail bien fait, satisfaction et respect des partenaires, amélioration constante de l'efficacité de la performance Industrielle, sécurité des personnes et des sites, esprit d'entreprise... Son marché est mondial, ses secteurs d'intervention se situent au cœur de l'économie.

L'année 2009 a été marquée bien sûr, comme pour tous les acteurs économiques,

petits et grands, par la crise qui s'est faite particulièrement sentir à partir du deuxième semestre 2008. Des mesures d'adaptation ont été prises après mûre réflexion mais avec la plus grande célérité. Cette phase est maintenant surmontée et, pour l'essentiel, terminée.

L'année 2010 sera marquée par une recherche active de croissance du niveau d'activité sans, pour autant, négliger les marges. Elle s'appuiera sur des développements géographiques et des gammes de produits nouveaux. Ces vecteurs de croissance et cette ambition sont détaillés dans les pages qui suivent.

D'une manière générale, le groupe poursuivra ses efforts constants d'amélioration de l'efficacité de sa gestion, dans un environnement encore instable. Des investissements de productivité sont en cours d'étude et seront réalisés au fur et à mesure que la demande se raffermira. Nos équipes de R&D continueront à être le fer de lance de nos activités commerciales dans le monde.

Je remercie l'ensemble de nos équipes pour leur dévouement et les félicite pour leur courage.

Christian MORETTI

Interview du Directeur Général

Philippe Delwasse



D'ici à 5 ans, PCAS doit ainsi parvenir à augmenter son CA de 50 %, avec un portefeuille d'activités plus solide et plus rentable.

Quel regard portez-vous sur l'exercice 2009 ?

Philippe DELWASSE. Malgré un choc économique d'une ampleur jamais connue dans l'histoire de la Société, PCAS a réussi à traverser cette crise sans compromettre aucun de ses atouts pour l'avenir.

Face à la dégradation de ses ventes qui a surtout affecté ses activités de Chimie Fine de Spécialité, PCAS a su réagir rapidement en prenant les mesures d'adaptation qui s'imposaient. Ces mesures ont porté leurs effets dès la fin du 1er semestre. Parallèlement, la situation économique a commencé à s'améliorer dans le courant de l'été.

Ainsi, après un premier semestre déficitaire, le deuxième semestre fait ressortir un résultat avant impôts positif de 2,5 M€. Ce redressement rapide, obtenu grâce à la mobilisation de tout le personnel du groupe, était loin d'être évident.

Dans le même temps, PCAS n'a pas relâché ses efforts pour construire son avenir. En particulier :

- Le Groupe a renforcé sa présence sur le marché américain de la pharma avec la création de la JV PCAS-Nanosyn.
- Une base de développement pour son activité « produits de performance », est en cours de mise en place en Chine.
- La création de PCAS Biomatrix au Canada ouvre la voie pour des développements nouveaux dans le domaine de la synthèse des peptides.

Au plan financier, la maîtrise des investissements et une gestion serrée du besoin en fonds de roulement, ont permis au Groupe de faire face sans problèmes à tous ses engagements. Par ailleurs, la situation financière a été renforcée avec l'ouverture d'une ligne de crédit à moyen terme de 4 M€, non utilisée au 31 décembre, mais qui pourra l'être dans le courant de 2010 pour financer de nouveaux développements.

Comment se présente l'année 2010 ?

Ph.D. Malgré l'amélioration observée au 2ème semestre 2009, il convient de rester prudent sur les perspectives 2010. La visibilité de nos clients reste faible.

En Synthèse Pharmaceutique, un élément important sera l'entrée en vigueur du nouveau contrat entre VLG Chem et Sanofi-Aventis,

en remplacement de l'actuel qui vient à expiration en Juin. Ce nouveau contrat implique un rééquilibrage progressif entre VLG et Sanofi-Aventis, au profit de celle-ci et, malgré la poursuite vraisemblable de la croissance du médicament concerné, il faut s'attendre à une moindre contribution de VLG aux résultats du Groupe.

En Chimie Fine de Spécialité, les ventes devraient poursuivre leur amélioration par rapport à 2009, et le résultat nettement progresser.

Sur l'ensemble de nos sites, après les mesures prises en 2009, les taux d'occupation devraient être suffisamment élevés pour que l'on reprenne une politique d'optimisation de nos marges.

Au total, l'exercice se présente, hors éléments exceptionnels, en amélioration par rapport à 2009.

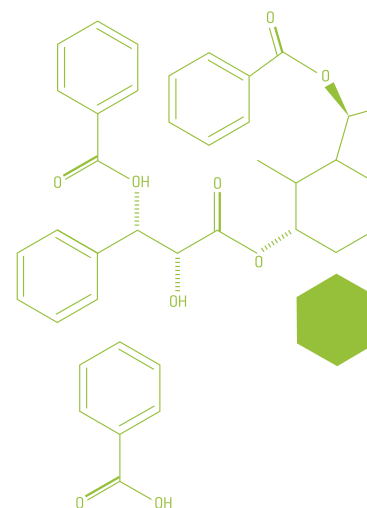
Quels sont les grands axes de développement de PCAS pour les prochaines années ?

Ph.D. Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, notamment celui de l'industrie pharmaceutique, et des succès (ou des déceptions) rencontrés par nos clients dans leurs lancements de nouveaux produits, les moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont clairement les suivants :

- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte grâce aux compétences rares de Proteus ;
- l'augmentation du nombre de nos produits « propriétaires », tant en Pharma (API génériques) qu'en chimie fine (produits de performance, polymères spéciaux, ...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- l'extension géographique de notre présence commerciale et logistique (Chine, Amérique du Nord, Brésil).

Ces axes stratégiques ne sont pas nouveaux, mais ils doivent être renforcés.

D'ici à 5 ans, PCAS doit ainsi parvenir à augmenter son CA de 50 %, avec un portefeuille d'activités plus solide et plus rentable.

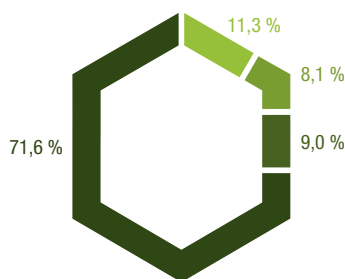


Chiffres clés 2009

en millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008	S1 - 2009	S2 - 2009	2009
Chiffre d'affaires	92,5	75,9	168,4	75,4	77,1	152,5
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3
EBITDA (*)	12,9	6,4	19,3	6,1	11,6	17,7
Marge d'EBITDA	14,0 %	8,4 %	11,5 %	8,1 %	15,1 %	11,6 %
Résultat Opérationnel Courant (*)	6,0	(1,4)	4,6	(0,6)	5,0	4,4
Coûts de restructuration	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Résultat financier	(2,8)	(2,6)	(5,4)	(1,9)	(2,5)	(4,4)
Résultat Net			(0,9)			(1,1)
Capitaux propres			73,7			73,3
Endettement net			62,4			47,0
Taux d'endettement			0,85			0,64
Actif net par action			5,7			5,5

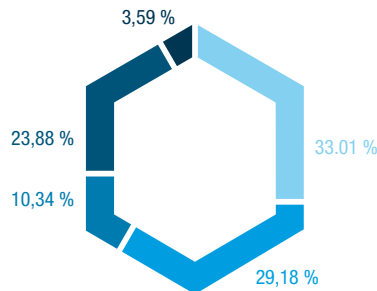
(*) dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : 2,6 millions d'euros en 2009, 2,2 en 2008 et 0,9 en 2007

Chiffres d'Affaires PCAS par marché



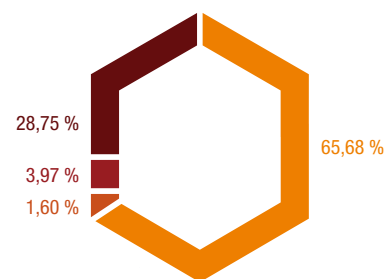
- Chimie Fine de performance
- Parfumerie Arômes Cosmétique
- Nouvelles Technologies
- Synthèse pharmaceutique

Chiffres d'Affaires PCAS par zone géographique



- France
- Europe
- Amérique du Nord
- Asie Pacifique
- Autres

Détention du capital PCAS



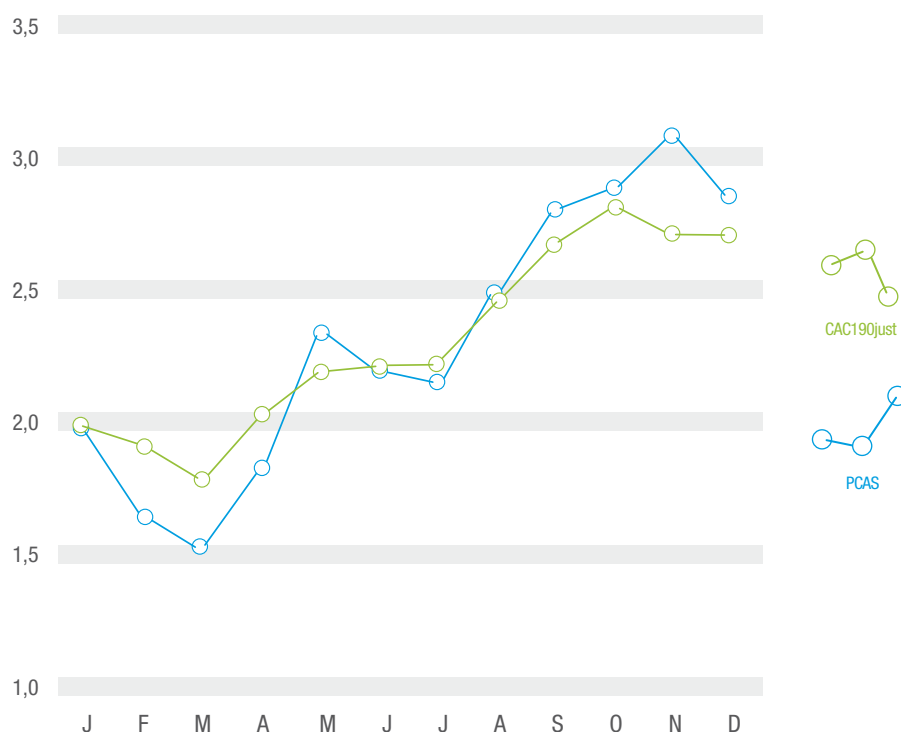
- Dynaction
- Autocontrôle
- Management
- Public

Après un premier semestre déficitaire, le deuxième semestre fait ressortir un résultat avant impôts positif de 2,5 M€. Ce redressement rapide a été obtenu grâce à la mobilisation de tout le personnel du groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

152,5 M€

Evolution du cours de l'action



Action PCAS

L'action PCAS fait partie des indices Nyse Euronext compartiment C. Le titre est coté en continu depuis le 17 octobre 1996 et fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO

Chiffres clés ajustés par action (en euros)	2007	2008	2009
Cours le plus haut	7,07	4,83	3,25
Cours le plus bas	4,51	1,67	1,15
Cours à fin décembre	4,80	1,71	2,79
Chiffre d'affaires	14,25	12,95	11,37
Résultat opérationnel courant	0,92	0,35	0,33
Résultat net part du Groupe	0,21	(0,07)	(0,08)

9

SITES DE PRODUCTION

(6 EN FRANCE, 1 EN FINLANDE, 1 AU CANADA, 1 EN CALIFORNIE) DONT 5 UNITÉS CGMP* RÉGULIÈREMENT INSPECTÉES PAR LA FDA*

6,9 %

DU CHIFFRE D'AFFAIRES DÉDIÉS À LA R&D

93 PERSONNES DONT 27 PhD**898**

COLLABORATEURS

CAPACITÉ DE PRODUCTION

800 m³DONT **350m³** SOUS cGMP

EBITDA

17,7 M€DONT EBITDA 2^{ÈME} SEMESTRE**11,6 M€**

Organisation

PCAS, une entreprise pleinement orientée vers ses clients

Pour l'année 2009 sous l'autorité du Directeur Général se trouvent :

- Un Directeur Général Délégué chargé de la gestion opérationnelle du groupe. Il regroupe sous sa responsabilité les directions opérationnelles relatives aux ventes et à la production des différentes entités du groupe, ainsi que les fonctions Support « R&D » et « Affaires Réglementaires et Qualité »
- Un Directeur Général Adjoint chargé des affaires administratives et financières, du contrôle de gestion, de l'informatique du groupe. La Direction des achats lui est rattachée.
- La Direction des Ressources Humaines

A compter du 11 février 2010 l'organisation de la Direction Générale change, Monsieur Philippe Delwasse étant remplacé par Monsieur Vincent Touraille jusqu'alors Directeur Général Délégué. Monsieur Delwasse devient Vice président du Conseil d'Administration et assistera la Direction Générale notamment pour les sujets relatifs à la stratégie, à la finance, aux contrats et d'une manière générale à tout ce qui touchera à la notion de risque pour le groupe.

Cette organisation flexible et à taille humaine permet d'être en permanence à l'écoute des clients et de résoudre leurs problématiques par l'apport de solutions adaptées. Les relations sont ainsi fondées sur un esprit de partenariat, de confiance et de proximité.

Conseil d'administration

(au 11 février 2010)

- Président
Christian Moretti
- Administrateurs
 - Michel Baule
 - Philippe Delwasse
 - Jean-Robert Kervarec
 - Jean-Pierre Richard (représentant DYNACTION)
 - Alain de Salaberry

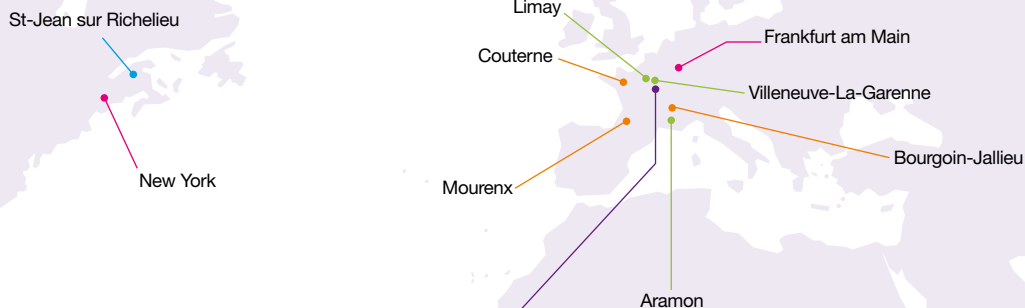
Comité Exécutif

(au 11 février 2010)

- Président du Conseil d'Administration
Christian Moretti
- Vice-Président du Conseil d'Administration
Philippe Delwasse
- Directeur Général
Vincent Touraille
- Directeur Général Adjoint
Eric Moissenot
- Directeur Recherche & Développement
Gérard Guillaumot
- Directeur Industriel
Dominique Mabire



Le Comité Exécutif (de gauche à droite) : Vincent Touraille, Philippe Delwasse, Christian Moretti, Gérard Guillaumot, Eric Moissenot, Dominique Mabire

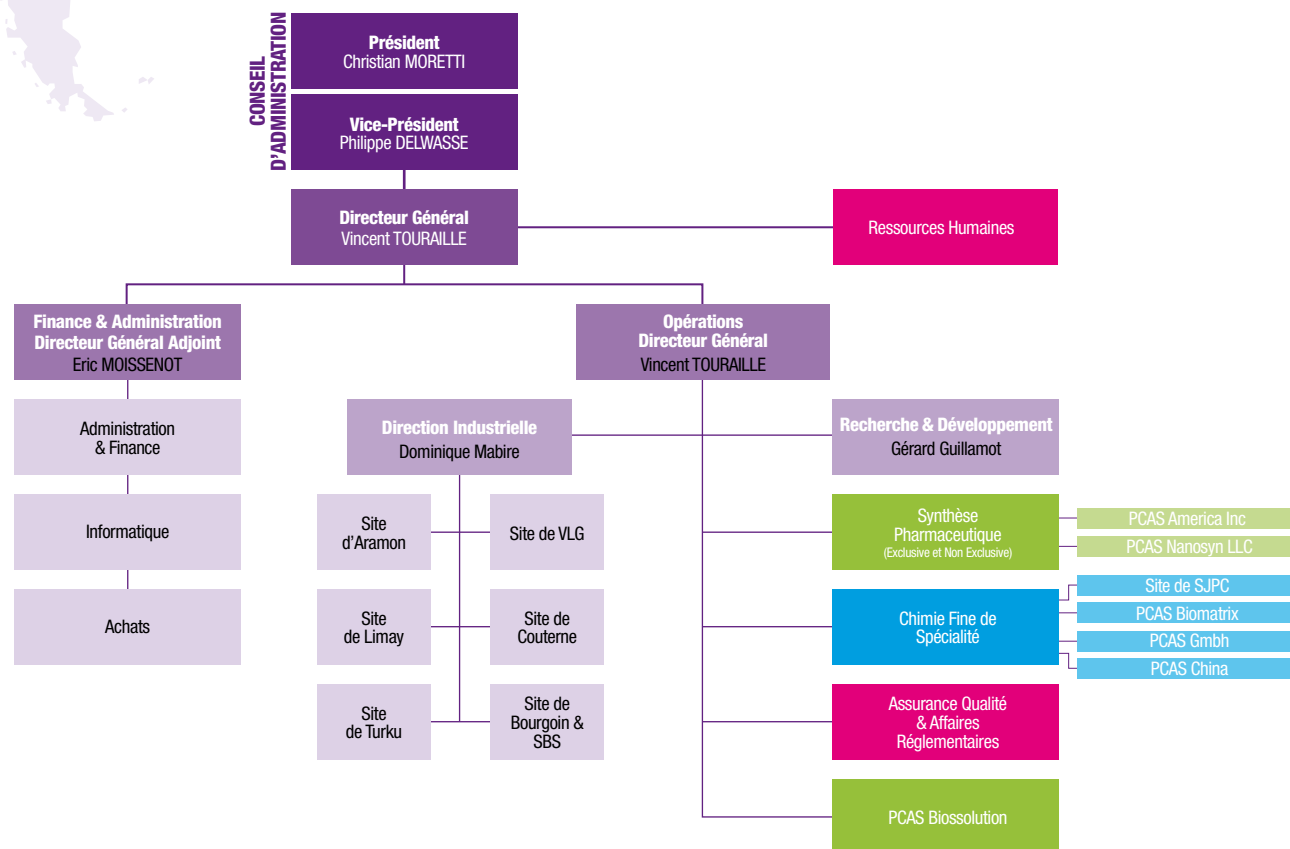


- 2 filiales commerciales
- Siège à Longjumeau
- 5 sites Synthèse Pharmaceutique (tous inspectés FDA)
- 3 sites polyvalents (ISO 9001)
- 1 site Chimie Fine de Spécialité (ISO 90001)

LONGJUMEAU

- Essonne (France)
- Siège social
- 104 collaborateurs

Longjumeau est le site du siège social de PCAS. Il rassemble la Direction Générale, l'Administration-Finance, les services Marketing et Ventes, la Qualité, les Achats, l'Informatique et l'un des laboratoires R&D du groupe.



Développements à l'International en 2009

Une première unité de synthèse pharmaceutique pour PCAS aux Etats-Unis : Santa-Rosa près de San-Francisco



↳ Santa-Rosa : Le premier site de production de principes actifs de PCAS aux USA



PCAS America Inc. construit depuis cinq ans la notoriété de la marque PCAS aux Etats-Unis qui devient aujourd'hui connue et réputée sur ce marché incontournable.

PCAS-NANOSYN LLC a été créée en juillet 2009 afin de renforcer la présence du groupe sur le marché américain en disposant d'un outil de production GMP pour la fabrication de lots de principes actifs à l'échelle 1-10 kg . La JV a été créée avec Nanosyn, une société reconnue de chimie médicinale en Californie, offrant des services en amont de l'offre PCAS, au tout début de la vie du médicament et avant qu'il soit administré chez l'homme. Leur position stratégique auprès des sociétés émergentes américaines les incitaient à aller plus loin pour accompagner les nouvelles molécules devant être testées en phase clinique.

L'association de PCAS et de Nanosyn permet de proposer un service unique de chimie pharmaceutique, de la Discovery jusqu'à la commercialisation du médicament.

La Joint-Venture s'appuie sur un site situé à Santa-Rosa au Nord de San-Francisco, déjà inspecté par la FDA et disposant de six suites GMP dont deux sont certifiés en classe 10,000

(salle propre pour la production de substances pour médicaments injectables) . L'unité est également en mesure de produire des intermédiaires de synthèse dans un laboratoire de Recherche et Développement jouxtant l'unité. Les clients de PCAS-NANOSYN pourront profiter également de ressources Analytiques et de Développement importantes à travers les équipes NANOSYN en Californie. Enfin, l'expérience du scale-up de PCAS et son réseau de sites de production pourront assister les sociétés clientes afin d'industrialiser rapidement et sans effort les productions dans un respect total des contraintes réglementaires GMP et environnementales

Grace à ce site californien, PCAS est maintenant en position d'aider les Biotech américaines à développer leur produit de la phase I jusqu'à la mise sur le marché. Disposer d'une base de production nord-américaine était devenue une nécessité pour PCAS.

En effet, la complexité de gestion des projets en phase clinique précoce donne un avantage stratégique majeur à un partenaire de proximité, en particulier pour des sociétés émergentes

disposant d'équipes resserrées. PCAS-NANOSYN a été créée à partir d'une société présente depuis 30 ans sur ce marché et disposant d'une grande expérience avec la FDA . L'équipe locale a été renforcée par la venue de spécialistes en Assurance Qualité et Développement analytique ainsi que par l'arrivée du Dr. Eric Manginot, auparavant en charge de l'équipe R&D du site PCAS d'Aramon qui fournit les marchés US et européens en substances actives . Ce dernier jouera un rôle clé afin de conseiller les clients dans des choix de stratégies de synthèse pouvant faire gagner de précieux mois de développement et donc potentiellement des millions d'euros lorsqu'il s'agit de rapidement monter en échelle pour soutenir des travaux cliniques .

Des investissements substantiels ont été réalisés sur la fin de l'année 2009 afin d'augmenter la performance de l'unité. Le système qualité du site a été amélioré selon les derniers standards américains en vigueur afin de pouvoir libérer des substances pharmaceutiques actives.

Les laboratoires R&D ont été totalement reconstruits afin d'inclure 8 postes de travail dont 4 disposant de « walk-in hoods » permettant de produire des quantités à l'échelle 100 litres.

La réponse des clients à cette nouvelle offre PCAS-NANOSYN est très positive, en particulier sur la Côte Ouest où les possibilités de trouver des fournisseurs intégrés sont rares. Ceci se traduisait, fin 2009, par un portefeuille de projets à l'étude en forte croissance et déjà des transferts de production envisagés vers l'Europe ou, à l'inverse, des projets européens devant être implantés en Californie en vue d'une commercialisation des molécules aux Etats-Unis. Pour conclure, en considérant que plus de la moitié des nouvelles molécules pharmaceutiques commencent leur développement aux USA, cette nouvelle unité doit logiquement contribuer à une augmentation significative du pipeline de produits au sein de PCAS, le principal garant de notre croissance à long terme.



Olga Issakova
Directeur Général PCAS Nanosyn

↳ PCAS s'implante en Chine Un défi pour la BU Chimie de Performance

Le marché chinois est indéniablement en Asie le marché au plus fort taux de croissance (6.1 % sur Q1 2009). Alors que la demande en lubrifiants et huiles de base est en déclin dans le monde, celle de la Chine est en nette progression.

La demande en lubrifiants s'est accrue de 2000 à 2008 de 3.8 millions de tonnes à 5.7 millions de tonnes. En termes de volume, les huiles industrielles représentent 46 % du marché, ce qui correspond à un besoin en additifs d'environ 180 000 tonnes.

La demande en lubrifiants devrait atteindre 6.05 millions de tonnes en 2010 et 7.3 millions en 2015, soit un taux de croissance moyen annuel respectivement de 3 % sur les deux prochaines années et 4 % sur les cinq suivantes.

Les multinationales, telles que Shell, Chevron, BP, Exxon Mobil, détiennent aujourd'hui 28 % des parts de marché alors que les majeurs locaux Petrochina et Sinopec dominent le marché avec 54 % de part de marché. Les 18 % restants sont partagés entre les petits acteurs locaux au nombre d'environ 1000. Poussés par ce marché dynamique et par nos clients qui veulent avoir des partenaires

globaux, PCAS a décidé d'établir une présence commerciale en Chine par la création d'un bureau. La présence de PCAS en Chine a par ailleurs 3 objectifs supplémentaires :

- Se rapprocher des clients
- Offrir aux clients un service de proximité
- Renforcer une présence globale

Dans cette démarche, PCAS est assistée par ERAI (organisme français dépendant de la chambre de commerce de LYON). Un cadre commercial chinois a rejoint PCAS en début d'année 2010, date à laquelle le Groupe a annoncé officiellement l'ouverture de son bureau.

Est à l'étude également la mise en place d'une structure de logistique de stockage afin d'apporter un service de proximité aux clients avec une réactivité accrue.

Cette action commerciale ciblée sur la Chimie de Performance évoluera vers d'autres missions axées sur les activités telles que la Pharmacie ou les Nouvelles Technologies.



Christelle Ferragut
Chef Produit

L'extension géographique de notre présence commerciale et logistique (Chine, Amérique du Nord, Brésil) est un des moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années.



Karine Salim
 Directeur Opérationnel

➤ PCAS crée une nouvelle entité avec Matrix Innovation (Canada)

Un exemple réussi de valorisation des découvertes d'une Start Up qui peut s'appuyer sur un groupe comme PCAS pour les développements internationaux.



PCAS a conclu avec Matrix Innovation en 2009 un accord exclusif mondial de production et de commercialisation de la résine ChemMatrix® utilisée comme support solide dans le marché en pleine croissance de la synthèse peptidique.

Aujourd'hui, la nouvelle filiale PCAS BioMatrix commercialise la résine ChemMatrix® au niveau mondial.

St-Jean Photochimie Inc. (SJPC), filiale canadienne de PCAS, a évalué le potentiel de la résine ChemMatrix® dès 2005 et a travaillé en étroite collaboration avec Matrix Innovation pour sa mise à l'échelle industrielle et sa production. L'engagement de PCAS, à travers la collaboration avec SJPC, a conduit dès 2006 à la réalisation de lots industriels fabriqués selon des standards de qualité et de reproductibilité très rigoureux, chose qui était plus difficile à l'échelle laboratoire chez Matrix Innovation. Les clients finaux qui utilisent les résines pour la synthèse peptidique exigent ce niveau de qualité et cette rigueur.

Compagnie orientée Recherche et Développement, Matrix Innovation a développé et breveté un produit innovant dont les qualités ont été reconnues par le domaine scientifique. De par ses propriétés amphiphiles (ou hydrophiles) et ses propriétés de surface,

la ChemMatrix® permet la synthèse de peptides beaucoup plus longs et plus complexes avec des rendements et des puretés inégalés par les résines traditionnelles.

Il était difficile pour Matrix Innovation, compagnie de petite taille aux ressources limitées, de pénétrer le marché pharmaceutique, où les acteurs sont des entreprises internationales. Cet aspect a fortement incité Matrix à chercher une entente globale avec PCAS. L'industrie pharmaceutique recherche des partenaires stables afin de leur fournir une sécurité dans l'approvisionnement, sans risque de rupture de livraison voire de disparition de la compagnie. L'association entre une entreprise innovante et l'expertise multiple d'un groupe bien établi dans le domaine pharmaceutique a été jugée essentielle pour assurer le succès de la nouvelle entité, PCAS BioMatrix.

L'idée a alors germé de mettre sur place une nouvelle structure, association entre Matrix Innovation et SJPC, appuyée sur une logique de consolidation de la relation pour assurer la promotion de la technologie.

La création de PCAS BioMatrix répond clairement à cet objectif. Le fait que les membres fondateurs de Matrix Innovation soient actionnaires de la nouvelle entité favorise la conservation de l'expertise cumulée sur ces dix années d'expériences et ce, au bénéfice de PCAS BioMatrix. Ceux-ci jouent en effet un rôle primordial au sein de cette nouvelle entité.

« L'adhésion à PCAS donne à la ChemMatrix® plus de crédibilité et rassure fortement les grandes sociétés ciblées que ce soient les fabricants à façon ou les compagnies pharmaceutiques » déclare Rock Therrien, président de Matrix Innovation.

Matrix Innovation peut compter sur la force de frappe et la crédibilité de PCAS afin de continuer le développement de ce marché. L'apport de nouveaux capitaux permettra également d'augmenter la visibilité et de développer de nouveaux marchés pour la ChemMatrix® notamment dans les domaines de la purification des protéines et des oligonucléotides.

APPORT DE LA CHEMMATRIX® POUR LA SYNTHÈSE DE PEPTIDES SUR SUPPORT SOLIDE

Les peptides sont des enchaînements d'acides aminés avec dans certains cas des propriétés thérapeutiques dont l'utilisation est depuis plusieurs années en forte croissance: plus d'une quarantaine de peptides sont sur le marché pour le traitement de maladies telles que l'hypertension, le diabète, le cancer et l'ostéoporose. Ce sont des fragments de protéines constitués d'une chaîne d'acides aminés.

Pour les produire industriellement, on utilise des résines (le support solide) sur lequel on greffe une séquence d'acides aminés, l'une après l'autre, jusqu'à obtenir la molécule désirée. Cette technique est le principal contributeur au succès de la synthèse peptidique.

Les résines traditionnelles à base de polystyrène sont apparues dans les années 1960. La complexité et la longueur des peptides s'étant accentuées, les fabricants

de résine ont apportés des améliorations en ajoutant notamment des chaînes de polyéthylène glycol (PEG) à la surface du polystyrène.

Matrix Innovation a développé la seule résine qui ne contient que du polyéthylène glycol. Elle est aujourd'hui considérée comme la dernière génération de résine pour la synthèse peptidique.

Les avantages de la ChemMatrix® sont importants car elle permet la synthèse de peptides de longue chaîne (limitation avec les Polystyrène à 20-40 acides aminés alors que la ChemMatrix® permet des synthèses au-delà de 100 voire 200 acides aminés). Ces peptides produits sont beaucoup plus purs avec des rendements très améliorés.

Enfin certains peptides ne peuvent être obtenus par synthèse sur support polystyrène alors que la ChemMatrix® performe dans tous les cas.



Matrix Innovation peut compter sur la force de frappe et la crédibilité de PCAS.

01.

Synthèse

Pharmaceutique



Le pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS développe et produit des Substance Actives (« API » pour Active Pharmaceutical Ingredients) et leurs intermédiaires chimiques à destination de la santé humaine ou vétérinaire.

Cette activité couvre au travers de deux BU, la synthèse exclusive de molécules pour des laboratoires détenant les brevets associés et la production d'API multi-clients lorsque les brevets sont échus.

PCAS est devenu au fil des années un acteur clé de la chimie fine pharmaceutique mondiale, partenaire de la plupart des grandes sociétés pharmaceutiques mondiales mais aussi des structures biotech émergentes.

Les produits et services couvrent toutes les étapes de la vie du médicament, depuis le démarrage des essais cliniques chez l'homme

jusqu'à la production commerciale des API, et ensuite la phase générique, quand les brevets sont tombés dans le domaine public.

2009 a confirmé l'augmentation du nombre et de la sévérité des inspections des sites producteurs d'API par les autorités européennes et américaines (FDA), ce qui constitue une tendance favorable pour PCAS. Alors que l'un des 3 premiers producteurs indiens de substances actives, s'est vu interdire l'accès au marché américain, PCAS a fait l'objet depuis septembre 2008 de trois inspections positives FDA, confirmant son statut de fournisseur du marché américain.

Un métier clé au sein de PCAS : le développement et la production de petites molécules complexes pour des applications pharmaceutiques ou biotechnologiques.

▾ Activité Synthèse Exclusive & Pharma Chemicals (E&PC)

Développement de procédés et production à façon de principes actifs, en général sous brevet, ou d'intermédiaires chimiques et polymères propriétaires.

Une organisation autour de **4 segments de marché** :

01. Custom Synthesis

Synthèse exclusive pour les laboratoires pharmaceutiques de leurs principes actifs (API) ou d'intermédiaires chimiques avancés, en utilisant des technologies chimiques ou biotechnologiques (biocatalyse)

02. Early Phase GMP Services

Mise au point de procédés de fabrication et production de lots cliniques de Substance Active pour les sociétés biotech/ Start-up émergentes ou des grands groupes ayant décidé de confier cette activité de R&D à un spécialiste.

03. Building-Blocks propriétaires

Production d'intermédiaires chimiques multi-clients à partir des plateformes technologiques PCAS, utilisés par la chimie fine pharmaceutique mondiale.

04. Biopolymères

Production de polymères pharmaceutiques propriétaires utilisés par exemple comme excipients spéciaux pour formuler des médicaments injectables à libération prolongée, ou fabrication sous contrat d'exclusivité de matériaux à destination de la purification de biomédicaments.



Joe Tessier
Vice-Président
de PCAS America

Le pipeline de projets exclusifs ou building-blocks couvrant les phases cliniques et commerciale s'est consolidé avec une montée en puissance de la R&D financée par les laboratoires.

Un certain nombre de grands laboratoires clients de PCAS ont été impliqués dans des mégafusions en 2009 ce qui a contribué à limiter la croissance de plusieurs projets importants qui n'ont donc pas encore donné tout leur potentiel. Enfin, une nouvelle molécule à fort potentiel (système nerveux central) produite par PCAS a été lancée avec succès aux USA en 2009, par son originateur.

2009 a également été l'année de la montée en puissance du département « Biopolymères », permettant une extension sur le marché adjacent des excipients GMP complexes et des matériaux de purification.

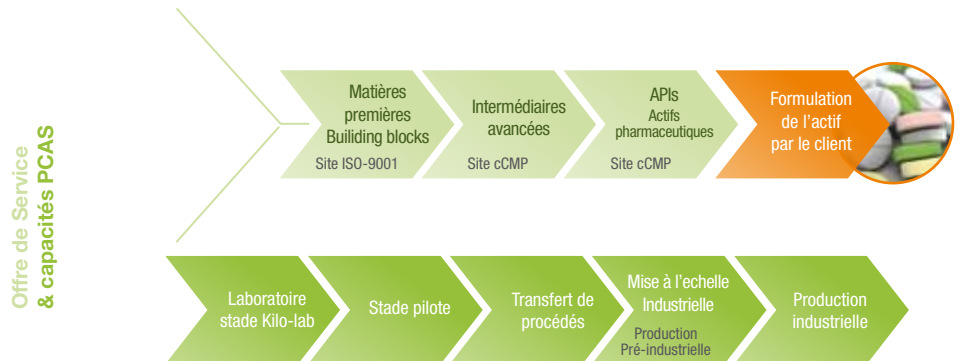
L'activité E&PC a poursuivi son adaptation aux évolutions du marché afin d'élargir son offre dans la chaîne de valeur du médicament.



PCAS : une offre intégrée

« du candidat médicament à la forme générique, du building-block* au Principe Actif »

Client
Cycle de vie
d'une molécule



(1) Molécules protégées par brevets
(2) Brevets expirés

↳ L'activité Multi-clients APIs (MAPI)

PCAS détient un catalogue de plus de 40 molécules propriétaires commercialisées auprès de plus de 250 laboratoires situés sur les 5 continents.

Ce portefeuille est enrichi chaque année de nouveaux principes actifs à fort contenu technologique.

Cette activité s'appuie sur une solide expertise dans le domaine des Affaires Réglementaires, incluant la soumission auprès des autorités compétentes des CEP*, US-DMF, E-DMF et JP-DMF.

Elle dispose d'une force de commercialisation mondiale à travers un réseau d'agents et de

distributeurs intégrant les BRIC qui deviennent une zone stratégique à côté des marchés américains et européens.

Enfin, dans la logique de sa politique d'innovation et de développement de futures molécules génériques dans le respect de la propriété intellectuelle, plusieurs projets utilisant des technologies de pointe comme la biocatalyse, ont franchi les étapes de développement prévues.

En parallèle, un programme de Recherche a été lancé pour mettre au point un procédé de fabrication plus compétitif d'un blockbuster, en partenariat avec une équipe de Recherche universitaire Française de pointe.

La dimension industrielle de PCAS, son expertise technologique et sa solide réputation en font un partenaire naturel des grands groupes.

« CRÉER DE LA VALEUR POUR LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES QUI EXTERNALISENT LE DÉVELOPPEMENT ET LA PRODUCTION DE LEUR MATIÈRE ACTIVE »

Alors que les structures biotech qui sont à l'origine de 50 % de l'innovation actuellement travaillent sur un modèle où le développement chimique et la production sont totalement sous-traités, les plus grands laboratoires pharmaceutiques sont toujours tentés de produire en interne leurs actifs. Les raisons invoquées confortant le maintien en interne de la chimie pharmaceutique relèvent en général plutôt de la stratégie, de la propriété intellectuelle ou du respect des normes qualité GMP.

Les nouvelles entités chimiques en développement, bien que « petites » selon la terminologie actuelle, sont en fait des molécules de plus en plus complexes ce qui implique le besoin d'avoir accès à des palettes technologiques et industrielles de plus en plus larges.

Ceci renforce l'intérêt d'une externalisation auprès de spécialistes disposant de la taille critique et surtout

d'une grande expérience à travers le vécu de plusieurs centaines de projets. PCAS produit en routine plus de 60 matières actives différentes et voit plus de 250 étapes de synthèse rentrer dans ses laboratoires chaque année.

La dimension industrielle de PCAS, son expertise technologique et sa solide réputation en font un partenaire naturel des grands groupes qui désirent accélérer leurs développements, tout en réduisant les coûts mais sans compromis sur le respect de la propriété intellectuelle, la qualité ou le développement durable.

Cet apport extérieur constitue une véritable création de valeur pour le laboratoire qui pourra consacrer plus avantageusement ses ressources sur la Recherche, l'achat de molécule ou le marketing.



Didier Combis
Directeur Synthèse-Exclusive
& Intermédiaires Pharma

Marchés & Tendances

Le Marché mondial de la chimie fine pharmaceutique était valorisé en 2008 à 70 milliards de dollars (au sein d'un marché pharmaceutique d'environ 800 milliards de dollars) devant croître à 106 milliards en 2015. (Source Acmite Market Intelligence. March2008)

PCAS se situe aujourd'hui parmi les quinze premiers acteurs mondiaux et travaille de façon suivie avec au moins 15 des 20 premières sociétés pharmaceutiques mondiales.

Dans les années à venir, plusieurs tendances favorables vont favoriser l'ouverture des différents segments servis par PCAS.

Tendance n°1 : Accélération de l'externalisation de la production chimique pharmaceutique au profit de chimistes spécialisés.

La pression financière sur les grands laboratoires innovants (« big pharma ») s'est accrue durant l'année 2009, forçant ces derniers à revoir leur organisation industrielle afin de réduire les coûts ou à fusionner en cédant ou fermant des sites industriels chimiques.

Cette tendance a pour conséquence :

- un recours accru à la sous-traitance à travers des partenariats stratégiques.
- L'acquisition de molécules en phase clinique auprès de sociétés émergentes.

Sur la période 2007-2008, 14 des 20 premiers laboratoires mondiaux ont annoncé des fermetures ou des ventes de sites de productions. (source : Lincoln International LLC, ChemOutsourcing conference, Sept. 2008)

> Face à cette tendance lourde, l'offre intégrée et le renforcement de la couverture nord américaine de PCAS, constituent une réponse parfaitement adaptée aux besoins du marché.

Tendance n°2 : Croissance du marché des génériques

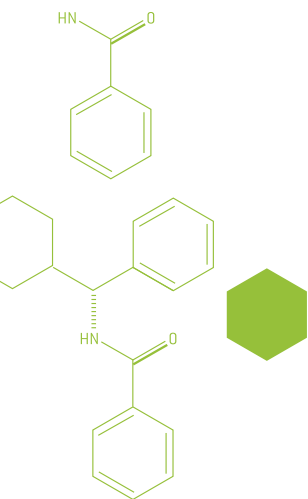
Cette croissance qui s'inscrit dans la durée est alimentée par deux moteurs puissants :

- Le rythme actuel des expirations de brevets portant en particulier sur des blockbusters : L'exposition des laboratoires aux expirations de brevets est passée de 17 milliards de dollars en 2007 à 20 milliards en 2008. (source Evaluate Pharma)

- La pression des pouvoirs publics dans tous les pays afin de contenir les déficits publics qui favorise la montée en puissance des génériques.

En 2007, le plus gros poste de dépenses pour les fabricants de génériques était le poste « fabrication (API + formulation) » avec 51 %. (source Synthèse Rapport de la Commission Européenne – juillet 2009)

> PCAS dispose aujourd'hui d'un catalogue important et dynamique de principes actifs multi-clients offrant à travers sa marque une garantie quant au respect des normes les plus strictes en matières d'environnement, au respect de la propriété intellectuelle et à l'apport de technologies compétitives et vertes comme la biocatalyse.



La croissance annuelle sur la période 2008-2012 du marché des génériques a été évaluée à 10 % aux Etats-Unis et 11 % en Europe pour atteindre 131 milliards d'USD en 2012.

Tendance n°3 : Début d'une prise en compte des autorités mondiales des dérives en termes de respect des normes qualité pour les substances pharmaceutiques

Environ 50 % des Certificats Européens de Conformité (CEP) de producteurs asiatiques ayant fait l'objet d'inspections des Autorités Européennes ont été retirés. L'un des trois premiers producteurs indiens de génériques s'est vu interdire l'accès au marché américain.

Le basculement annoncé vers l'Asie de la production d'API est remis en question et on s'oriente plutôt aujourd'hui vers une répartition globale entre acteurs reconnus avec des structures de coûts plus proches, imposées par l'harmonisation de la qualité.

- > PCAS avec un portefeuille de plus de 40 molécules multi-clients, qu'il enrichit annuellement de nouvelles molécules, un niveau de qualité irréprochable et une structure de coûts parfaitement ajustée, a regagné des parts de marchés significatives sur ses principales molécules au dépend des sociétés affaiblies par un niveau de qualité insuffisant.

Tendance n°4 : Les « big-pharma » accélèrent l'externalisation de leur R&D

Cette tendance de fond, initiée par des laboratoires comme ROCHE ou GSK s'est accélérée en 2009, même au sein de sociétés plus conservatrices sur le plan de l'externalisation comme Sanofi-Aventis.

Les grands laboratoires cherchent à acquérir plus de produits en phase clinique auprès des structures biotech/ start-up qui retrouvent ainsi

un environnement de financement favorable après la crise financière.

Ces sociétés émergentes qui disposent de ressources financières cumulées considérables (Script : 2 milliards de dollars levés par les biotech US en 2009).

Les Etats-Unis restent de loin la première zone où les biotechs émergent, avec un modèle « 100 % outsourcing ».

- > Une expertise ancrée dans la production de substances actives pour essais cliniques, la montée en puissance d'équipes scientifiques multi disciplinaires, habituées à travailler sur un « mode projet » et des laboratoires de productions GMP en Europe et aux Etats-Unis positionnent idéalement PCAS pour devenir le partenaire privilégié des sociétés biotech émergentes.

« L'INNOVATION AU SERVICE DU PRINCIPE ACTIF DEVENU GÉNÉRIQUE »

« L'activité API multi-client a fait face à un déstockage important de la part de nos clients majeurs sur le premier trimestre 2009. Néanmoins, cette activité chez PCAS sur 2009 a été bonne et encourageante pour les années à venir. PCAS a su anticiper et faire face rapidement aux nouvelles tendances et contraintes du marché des génériques avec le développement de nouveaux API selon des voies de synthèse innovantes et dans le respect de la propriété intellectuelle.

Pour cela nous appuyons sur des spécialistes Brevets qui sont intégrés directement dans l'équipe de développement et à tous les stades du projet. Nous avons ainsi poursuivi notre plan avec un fort accent mis sur l'innovation afin de faire profiter nos clients de

voies d'accès chimiques ou biocatalytiques originales.

De plus, dans un marché où la qualité ainsi que la confiance sont des facteurs extrêmement importants, tous nos sites dédiés à la production d'API ont été audités et approuvés par la FDA sur ces deux dernières années. Et cela dans le cadre de nombreux dépôts de dossiers sur le marché USA dont certains sont ciblés sur des blockbusters.

PCAS se pose aujourd'hui comme un partenaire incontesté aussi bien en Europe qu'aux USA auprès de ses clients, et nous participons ainsi aux médicaments génériques de demain, en accompagnant dans la mesure du possible les originateurs. »

Un niveau de qualité irréprochable et une structure de coûts parfaitement ajustée.



Laurent Alexandre
Directeur Synthèse Pharma API

Appareil industriel

Un outil de production :

- puissant,
- souple,
- réactif,

offrant de nombreuses possibilités
pour une chimie très diversifiée

01.SANTA-ROSA (JV avec Nanosyn Inc.)

Californie, USA
PCAS Nanosyn LLC
10 employés

- Productions K-Lab de lots cliniques de principe
- Site régulièrement inspecté par la FDA et par l'EMA en 2007
- 30 ans d'expérience en développement de procédés
- 6 suites K-Lab séparées cGMP dont 2 classes 10 000 pour la production de substances actives injectables pouvant intégrer des réacteurs jusqu'à 100 litres
- Nouveau laboratoire R&D mis en service en janvier 2010.
- Importantes ressources analytiques pour le développement de méthodes et la libération de lots de principes actifs
- Equipe R&D



02.TURKU

(Finlande)
TURKU
100 collaborateurs

- Outil de production modulaire particulièrement bien adapté aux fabrications APIs (de nouveau inspecté FDA fin 2008)
- Quatre modules séparés, 65 m3 de réacteurs cGMP Restructuré et rationalisé en 2004, puis 2005.
- Savoir-faire reconnu pour la fabrication de produits injectables, cyanation, biocatalyse...



03. Villeneuve-la-Garenne

Hauts-de-Seine (France)
VLG Chem
122 collaborateurs



- Dernière inspection par les autorités de santé (FDA et agence japonaise KILLO): 2007
- Contrat long terme avec Sanofi-Aventis.
- 65 m³ de réacteurs sur deux ateliers de production (adaptés aux petits tonnages et produits à forte valeur ajoutée).
- Equipements dédiés aux développements : échelle pilote
- Technologies clés : hydrogénation, finition en zone ultra propre (classe 10 000), production utilisant un niveau de confinement élevé.
- ISO 14001

04. Limay

Yvelines (France)
132 collaborateurs



- Outil de production flexible et réactif, régulièrement audité par les autorités de santé américaines (FDA : depuis 1978).
- Savoir-faire reconnu dans les réactions cryogéniques, réductions spécifiques, polymorphismes...
- Nouvelles gammes de compétences autour des résines à haute valeur ajoutée sous cGMP.
- 70 m³ de réacteurs, avec des volumes significatifs (jusqu'à 8 M³)
- Ateliers pilotes avec des équipements dédiés aux développements : et ceci à partir de 50 litres
- Inspection FDA en novembre 2009
- Equipe R&D

05. Aramon

Gard (France)
Expansia
138 collaborateurs



- Outil inspecté par la FDA depuis novembre 2005. La dernière inspection date de janvier 2009
- Savoir-faire spécifiques en synthèse de molécules optiquement actives (chimie des organométalliques*, réactions cryogéniques*) et de molécules hautement actives, atelier de biocatalyse, hydrogénation.
- 100 m³ de réacteurs cGMP, pilote* et kilo-lab*, quatre ateliers de production
- Pôle Affaires réglementaires du groupe PCAS.
- Equipe R&D

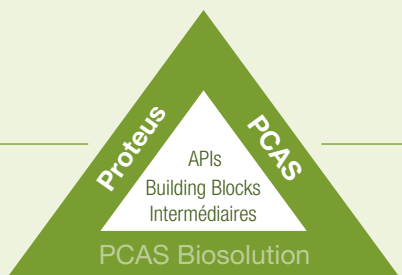


5 sites cGMP

Les Biotechnologies au service de la synthèse pharmaceutique : une chimie innovante, plus compétitive et plus verte.

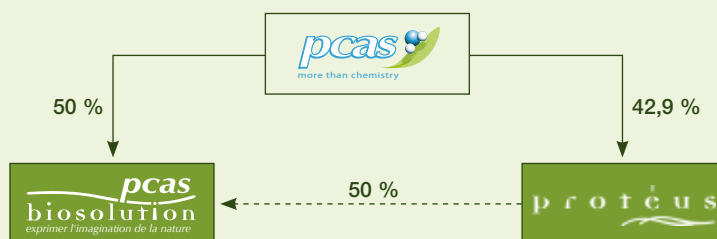
L'intégration fait la différence

- Biodiversités (microorganismes naturels)
- Nouvelles activités enzymatiques :
Nitrilase esterases, nitrile hydratases, amidases, époxyde hydrolase, oxydo-réductases
- Ingénierie génétique & protéique
- HTS : criblage fonctionnel à haut débit
- Développement de Procédés
- Production de biocatalyseurs
- Formulation de biocatalyseurs
- Propriété intellectuelle



- Synthèse organique
- Développement de procédés :
- Méthodes analytiques - HSE
- Mise à l'échelle : kilo-lab & lots pilotes
- Industrialisation multi-tonnes
- Quatre sites cGMP
- Contrôle qualité
- Affaires réglementaires & dossiers

Depuis 2006, soucieuse de toujours mieux répondre aux demandes de ses clients, PCAS investit dans les biotechnologies à travers PCAS Biosolution (www.pcas-bio.com), société créée à parité entre PCAS et la société de biotechnologie Protéus pour mettre au point, développer et industrialiser de nouvelles voies de synthèse d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques. Fort de ce partenariat réussi et prometteur, PCAS continue de soutenir le développement industriel de Protéus en portant sa participation dans celle-ci à 42,9 %, permettant à Protéus de renforcer ses capacités et d'élargir son offre pour l'industrie.



↳ PCAS Biosolution

Utilisation de technologies enzymatiques propriétaires pour développer des procédés de fabrication innovants de principes actifs pharmaceutiques.

Dans PCAS Biosolution, les compétences de PCAS et de Protéus se sont fédérées, pour proposer, en exclusivité, une offre innovante en chimie fine, basée sur l'intégration de la chimie et de la biotechnologie. Le niveau d'intégration de l'expertise des chimistes industriels de PCAS avec celle des biologistes de Protéus est sans précédent et sans équivalent. Cette intégration multidisciplinaire est un des facteurs différenciant de PCAS Biosolution dans un environnement de plus en plus compétitif. L'intégration chimie-biocatalyse a montré des résultats encourageants en synthèse chimique (productivité 50 fois supérieure) sur des projets propriétaires et qui ont été validés au stade Kilo-Lab*.

PCAS a d'ores et déjà implémenté cette nouvelle technologie dans la synthèse de certaines cibles propriétaires aussi bien que pour celles de ses clients. Il s'agit notamment de l'élaboration de nouvelles cibles représentant des principes actifs majeurs qui doivent, à terme, bénéficier de cette plateforme technologique et garantir à PCAS, un avantage concurrentiel sensible. PCAS Biosolution apporte également un avantage compétitif à PCAS sur le segment des intermédiaires de synthèse « hors fenêtre réglementaire ».

↳ PROTEUS

Protéus est une société de biotechnologie de pointe, spécialisée dans la recherche et le développement de nouvelles protéines d'intérêt industriel et de bioprocédés innovants mettant en œuvre ces protéines. L'efficacité des technologies propriétaires de Protéus a été démontrée par de nombreuses réalisations dans toutes les industries des sciences de la vie, et notamment dans les secteurs de la santé, de la chimie fine et de spécialité, de l'environnement et de la bioénergie. Protéus renforce la compétitivité de ses clients en leur fournissant de nouvelles solutions, et en générant pour eux de nouveaux droits de propriété industrielle. Avec son offre complète intégrant les capacités de production industrielle de PCAS Biosolution, Protéus accélère le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché de nouveaux produits.

Chimie

Les biocatalyseurs accélèrent de façon spectaculaire des réactions chimiques spécifiques. La spécificité de cette catalyse biologique donne accès à de nouveaux procédés industriels chimiques simplifiés. Ces procédés sont moins coûteux, favorisent l'utilisation de matières premières renouvelables et génèrent moins de déchets. En chimie fine et de spécialité, comme en cosmétique, les protéines à activités catalytiques (enzymes) permettent tout à la fois d'améliorer la qualité des produits, de réduire leur impact environnemental, d'améliorer leur bilan énergétique et de réduire leurs coûts de production. En chimie fine pharmaceutique, Protéus a formé PCAS Biosolution pour intégrer la biocatalyse dans les procédés de production d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques de PCAS.

Energie

Les inquiétudes liées au changement climatique et à la dépendance croissante à l'égard des combustibles et matières premières fossiles sont à l'origine d'un extraordinaire effort de développement des énergies renouvelables. Protéus est engagée avec des partenaires internationaux de premier plan dans plusieurs programmes visant notamment à mettre au point de nouvelles enzymes pour des procédés de production de bioénergies de seconde génération. Ces enzymes sont capables de transformer efficacement les déchets de l'agriculture et des industries agro-alimentaires en matière première pour produire du bioéthanol ou du biogaz.

Environnement

L'évolution des politiques énergétiques, des réglementations, ainsi que la nature des matières premières utilisées et les modes de production et de consommation créent de nouveaux défis pour les industriels. Protéus développe pour eux de nouveaux procédés

biotechnologiques de traitement des effluents, sous-produits et déchets qui permettent non seulement de décontaminer, détoxifier et réduire leur impact environnemental, mais également de les valoriser, transformant ainsi à terme les usines d'épuration en bio-raffineries.

Santé

Dans l'industrie pharmaceutique, les protéines thérapeutiques continuent de connaître la plus forte progression du secteur. L'offre de Protéus permet aux sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques d'accélérer le développement de leurs protéines, qu'il s'agisse de nouveaux principes aussi bien que de leurs copies « biosimilaires » avec une plate-forme complète de services d'ingénierie et de production de protéines comprenant notamment un service d'évaluation et de contrôle des propriétés immunogéniques des protéines.

DES TECHNOLOGIES PROPRIETAIRES POUR LES BESOINS INDUSTRIELS

Biodiversité, ingénierie des protéines, production et formulation d'enzymes, biochimie, bioconversion, et biotransformation :
Protéus dispose d'une plateforme technologique complète pour mener ses projets de la recherche à l'industrialisation. Avec PCAS, elle bénéficie d'un accès à une expertise et des moyens industriels uniques au travers d'une société commune : **PCAS Biosolution**

Protéus développe des protéines et des bioprocédés industriels pour la santé, l'énergie, l'environnement et la chimie



Gilles Ravot
PDG de Proteus

La biocatalyse : un outil puissant pour les chimistes de PCAS qui fournissent des molécules de plus en plus complexes à l'industrie pharmaceutique

02.

Chimie Fine

de Spécialité



Le secteur Chimie fine de Spécialité regroupe trois Business Units elles mêmes constituées d'un regroupement de différents segments de marché.

Cette organisation permet une approche stratégique cohérente tournée vers des marchés et des clients regroupés d'une façon homogène et vise à mieux utiliser les ressources disponibles avec un objectif essentiel d'apporter aux clients un service optimal conjuguant rapidité et qualité du service.

Ces Business Units bénéficient de positions fortes chez des clients souvent leaders sur leur marchés.

↳ Parfumerie - Arômes - Cosmétiques

Cette Business Unit offre des molécules, matières actives ou odorantes, utilisées en tant qu'ingrédients des compositions parfumantes, d'arômes, ou de formulations cosmétiques pour servir les marchés des parfums de luxe, du Home Care, et du Personnel Care.

Pour répondre aux attentes des clients, cette activité de PCAS s'appuie sur deux démarches complémentaires : d'une part, un catalogue de produits de spécialité et, d'autre part, un service de fabrication de produits élaborés et vendus sur une base exclusive. Cette activité bénéficie d'un potentiel de R&D et de moyens analytiques capables de répondre aux exigences des industriels en termes de développement de procédé, de qualité des produits et de respect des contraintes réglementaires.

PCAS est un acteur historique du marché des molécules olfactives et des Arômes avec son site de Bourgoin qui est très bien équipé en moyens de distillation.

Sur le marché des bases olfactives, PCAS bénéficie d'un atout concurrentiel de qualité avec son unité de Mourenx seule unité en Europe à utiliser l'acroléine pour des applications parfumerie.

Face à une concurrence accrue des pays asiatiques, dont en particulier une concurrence chinoise, PCAS s'oriente vers des technologies basées sur des matières premières d'origine naturelles répondant aux aspirations du développement durable. A cet effet, PCAS a constitué un partenariat technologique avec des entreprises et universités de la région Picardie, pour développer une technologie de

fabrication d'acroléine à partir du glycérol, une ressource renouvelable co-produit de la filière bio diesel. Ce projet est labellisé par le pôle de compétitivité Industrie et Agro Ressources et fait l'objet d'un co-financement Région- Etat.

Sur le marché cosmétique, PCAS a accompagné les succès de ses principaux clients et a diversifié son offre de services de fabrication en exclusivité notamment dans la fabrication de polymères fonctionnels. PCAS a par ailleurs entrepris une politique énergique de développement de produits propriétaires visant à renforcer ses positions dans des applications innovantes.

L'activité cosmétique s'appuie en grande partie sur le site de fabrication de Couterne, un outil souple et flexible, ainsi que sur le site de Bourgoin.

PCAS est un acteur historique du marché des molécules olfactives et des Arômes avec son site de Bourgoin qui est très bien équipé en moyens de distillation.



Didier Schneider
Directeur Commercial et Stratégie
Chimie de Spécialité

Le potentiel de progression de cette activité réside dans la flexibilité de son outil industriel et l'adaptation de ses gammes produits.

↳ Chimie Fine de Performance

L'activité Chimie Fine de Performance consiste à fournir à une clientèle internationale des molécules, produits ou matériaux qui apportent un complément de performance à leurs propres gammes produit.

Les applications sont diversifiées, telles la protection de surfaces pour différentes industries (automobile, sidérurgie, navale, papetières, pétrolière, construction...) ou la lubrification pour des applications industrielles et en particulier la transformation des métaux.



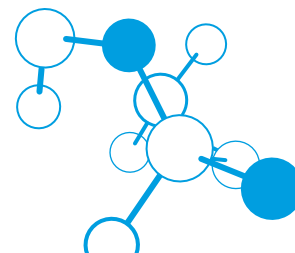
L'activité de cette Business Unit repose sur deux métiers complémentaires : en premier lieu, la conception, la fabrication et la commercialisation des produits de gamme principalement dans les applications lubrifiants et anticorrosion et en second lieu, la fabrication à façon de produits que certains clients souhaitent externaliser.

Le potentiel de progression de cette activité réside dans la flexibilité de son outil industriel et l'adaptation de ses gammes produits, gammes souvent développées sur mesure par PCAS pour ses clients et leur procurant un accès à des technologies innovantes et leur apportant aussi un avantage compétitif.

Alors que les marchés des pays développés sont très matures, la croissance dans le secteur des lubrifiants est en forte progression dans les pays asiatiques et naturellement en Chine. C'est la raison essentielle qui pousse PCAS à adopter une démarche commerciale très active sur cette zone (voir encadré PCAS China page15).

D'autre part, PCAS a décidé une politique active d'enrichissement de sa gamme produit pour de nouveaux marchés applicatifs en croissance.

Cette Business Unit repose sur les capacités de production du site de Couterne et bénéficie d'un potentiel R&D de haut niveau, qui en maîtrise les paramètres critiques et améliore continuellement la performance de ses produits.



↳ Nouvelles Technologies

La Business Unit Nouvelles Technologies est active dans quatre domaines principaux : l'industrie de l'impression, l'industrie du verre, les semi-conducteurs et l'électronique organique. Les industriels de ces marchés développent des technologies fortement dépendantes des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince, et des processus associés à l'interaction de la lumière avec des matériaux actifs. Cette activité répond à un double objectif d'adapter les gammes produits à des cycles industriels courts, reflète la rapidité des changements technologiques et d'accompagner des partenaires qui ne disposent pas de la capacité de développement ou de production nécessaires pour servir leurs marchés en temps utile.

Les produits élaborés sont en grande partie des matériaux photosensibles*, des colorants, des polymères spéciaux et des précurseurs de matériaux.

Dans l'industrie des semi-conducteurs les produits PCAS, de très haute pureté, sont destinés aux procédés micro lithographiques pour les différentes technologies G-line, I-line, 248 nm et 193 nm. Ces produits (photoresists et BARC's) permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de microprocesseurs.

Dans l'industrie du verre, PCAS fournit des matériaux précurseurs permettant le dépôt de couches minces sur le verre en vue de la réalisation de vitrages à basse émissivité qui limitent la déperdition de chaleur et répondent aux problématiques de l'environnement. Pour l'industrie de l'impression PCAS a développé de longue date des gammes de produits utilisés pour les plaques offset ou digitales et dont la couche sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises est réalisée à l'aide de matériaux permettant haute résolution et durabilité (polymères et colorants spéciaux).

PCAS travaille aussi à l'élaboration de matériaux pour les marchés de l'électronique organique qui mettent en jeu des polymères conducteurs. Cette nouvelle technologie

émergente permet par exemple la réalisation de systèmes photovoltaïques « souples » ouvrant des perspectives économiques nouvelles aux acteurs du monde de l'énergie.

Enfin, PCAS BioMatrix, nouvelle filiale canadienne de PCAS, offre des résines fonctionnalisées sur lesquelles il est possible de produire par des voies chimiques des composés biologiques comme des fragments de protéines (des peptides) ou des fragments de gènes (des oligonucléotides). Là aussi, l'objectif de PCAS est d'être promoteur de nouvelles technologies apportant des réponses adaptées aux nouveaux besoins de l'industrie.

La Business Unit Nouvelles Technologies s'appuie sur les compétences industrielles de plusieurs unités :

- les deux unités polyvalentes de Bourgoin et de Couterne en France.
- le site de St-Jean Photochimie (SJPC), situé au Canada pour les matériaux semi-conducteurs ou les applications photovoltaïques.

Adapter les gammes produits à des cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques.



Appareil industriel

Une capacité de production significative dans ce secteur de la Chimie Fine au niveau mondial, offrant des possibilités étendues pour une chimie très diversifiée.



3 sites
polyvalents ISO

01. Couterne

Orne (Fr)
193 collaborateurs

- Production d'intermédiaires de synthèse commercialisés ou réintégrés dans le cycle de fabrication des sites cGMP de PCAS.
- Chimie de performance.
- Outil flexible et réactif, capable de répondre à la plupart des besoins des marchés cibles.
- 180 m³ de réacteurs et 120 m³ de cuves.
- Atelier pilote et Kilo Lab
- Unité d'incinération.
- 400 produits différents, 16 000 t par an.
- Site classé Seveso haut



02. Bourgoin-Jallieu

Isère (Fr)
57 collaborateurs

- Production de molécules organiques pour la pharmacie, la parfumerie (contrôle olfactif intégré et la cosmétique, ainsi que pour la photochimie et le traitement du verre.
- Savoir-faire spécifique en distillation et hydrogénation.
- Outil polyvalent, souple et réactif.
- Trois ateliers en deux équipes de 8 h, 100 m³ de réacteurs et 26 colonnes de distillation.
- Site classé Seveso haut



03. Mureaux

Pyrénées-Atlantiques (Fr)
Société Béarnaise de Synthèse, ISO
17 personnes,
dont 11 collaborateurs

- Chimie de l'acroléine.
- Production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine, un savoir-faire unique en Europe.
- Maîtrise de l'ensemble du processus : sécurisation des approvisionnements, pilote, production.
- 36 m³ de réacteurs, production automatisée



04. Saint-Jean-Sur-Richelieu

Québec (Canada)
St-Jean Photochimie, ISO
38 collaborateurs

- Production de matériaux photosensibles* et polymères à haute pureté organique.
- Certification Responsible Care, audit CCPA en 2008.
- Fonctionnement en trois équipes 24h sur 24.
- Marchés cibles : arts graphiques, microélectronique, optoélectronique*, écrans plats, photovoltaïque*.
- Expertise spécifique dans le « low metal content* » en environnement ultra propre.
- Laboratoire R&D créé sur le site en 2002.



PCAS se développe dans **l'électronique organique** avec comme objectif d'être présent sur les **technologies du futur** en respectant les principes du **développement durable**

PCAS se développe dans l'électronique organique avec comme objectif d'être présent sur les technologies du futur en respectant les principes du développement durable.

St-Jean Photochimie est devenue depuis 15 ans un acteur reconnu pour la production de molécules actives dans l'industrie de la microélectronique, une des industries les plus exigeantes en termes de qualité.

La filiale canadienne de PCAS a développé un savoir faire unique notamment dans le développement et la mise à l'échelle industrielle de matériaux photosensibles, de polymères de spécialités entrant dans la composition des photoresists et des couches antireflets.

SJPC a su s'adapter à la demande et à l'évolution rapide des technologies dans un domaine en perpétuelle mutation. Pour répondre à ce défi, l'innovation a dû être au cœur du développement économique et scientifique de l'entreprise.

L'expertise que SJPC a acquise au cours des vingt dernières années dans le domaine de la microélectronique et sa capacité d'innovation lui a permis de pénétrer le domaine des électroniques imprimées et d'y apporter ses compétences et son savoir faire. La filiale canadienne de PCAS a plusieurs collaborations actives avec divers clients dans des applications aussi variées que le photovoltaïque organique, les OLEDs ou encore les transistors imprimés. L'expertise acquise au cours des années s'est avérée essentielle pour progresser vers ces nouveaux marchés porteurs.

L'électronique imprimée repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers, de faible épaisseur ce qui confère l'avantage énorme d'être beaucoup plus respectueux de l'environnement. Les applications de ce nouveau domaine technologique sont très variées : les systèmes d'affichage flexibles, les capteurs, les étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID), les cellules photovoltaïques organiques, les batteries. L'électronique imprimée permettra de rendre les produits courants interactifs ou « intelligents » en intégrant des composants électroniques qui sont imprimés à sa surface.

La migration de l'électronique conventionnelle vers l'électronique imprimée a aussi été rendue possible grâce au développement de nouveaux matériaux et procédés de fabrication. Les matériaux utilisés sont des encres actives qui sont imprimées sur des supports souples (film en polyester, papier, etc.). Toutes les techniques d'impression classiques sont envisageables mais l'impression jet d'encre est la plus prometteuse.

Les encres peuvent contenir des nano particules métalliques (argent), des composés inorganiques (ITO) mais aussi des composés organiques tels que des polymères semi-conducteurs (polythiophène, polycarbazole ...) ou conducteurs (poly aniline ...). Les produits sont donc composés de plusieurs couches de matériaux différents qui permettent d'obtenir les fonctionnalités recherchées.

Depuis maintenant plus de 5 ans, SJPC, appuyée par la maison mère PCAS, contribue activement au développement de matériaux

semi-conducteurs pour les électroniques imprimées. Plusieurs projets de recherche, initiés avec des partenaires industriels et des universités ont utilisés l'expertise de SJPC pour la mise à l'échelle et l'amélioration des matériaux actifs, le domaine de spécialité et d'expertise de la société.

Plus précisément, SJPC travaille activement au développement de procédés pour la fabrication industrielle de semi-conducteurs pour les cellules solaires organiques. SJPC a une collaboration sur une classe de composés très prometteurs, les polycarbazoles. Le consortium, composé de partenaires universitaires et industriels, a obtenu une efficacité de 6 % sur cette classe de molécule, le record mondial d'efficacité sur cellule de laboratoire pour l'année 2008.

Le 19^{ème} siècle a été marqué par l'invention de l'ampoule électrique qui a changé nos vies, le 20^{ème} siècle par la microélectronique.

Le 21^{ème} siècle sera probablement marqué par une nouvelle révolution technologique en marche : l'électronique imprimée.



Philippe Hugelé
Directeur Général
de Saint-Jean Photochimie

03.

Recherche & Développement



PCAS a consacré 10,5 millions d'euros à la R&D en 2009, soit 6,9 % du chiffre d'affaires. Cette R&D comptait au 31 décembre 2009, près de 100 collaborateurs. La répartition des personnes est de 40 %-60 % entre les unités travaillant sous référentiel ISO-9001 et celles travaillant sous conditions cGMP.

Cette R&D forte de :

- 5 centres de Développement, dont 3 cGMP
- 5 unités Pilote, délocalisés sur site de production, dont 3 cGMP
- 3 Kilo-Lab, délocalisés sur site de production, dont 2 cGMP

S'appuie sur :

- un réseau d'experts et des centres d'excellence externes,
- un panel de plateformes technologiques et d'expertises en interne
- un personnel de haut niveau composé de cadres expérimentés dont :
 - 27 PhD et 16 Ingénieurs /Master of Science

Pour répondre à des exigences de plus en plus fortes de la part de nos clients, qu'elles soient sur :

- L'innovation technologique et la propriété intellectuelle.
- La qualité du produit et la détermination des impuretés, notamment génotoxiques
- L'évaluation des paramètres critiques de réaction et l'optimisation de leur procédé, dans le strict respect des délais.

La R&D est répartie selon les 2 pôles qui constituent aujourd'hui la société PCAS :

- La Synthèse Pharmaceutique d'une part
- La Chimie fine de spécialité d'autre part

Les pages qui suivent décrivent plus en détail, les éléments propres à chacun de ces pôles.

La R&D, atout concurrentiel du Groupe PCAS

« NOTRE GROUPE R&D EST UNE PIERRE ANGULAIRE IMPORTANTE »

C'est après 10 ans d'expérience en tant que responsable de projet que j'ai pris la responsabilité du groupe R&D de Limay.

Les objectifs de notre service au sein du groupe PCAS sont multiples :

- En association avec nos collègues du marketing et de la production, nous évaluons les projets pour préparer les devis initiaux. Cette phase est particulièrement importante puisque c'est lors de cette étape que nous nous engageons auprès de nos clients.
- Lorsque nous recevons une commande pour un nouveau projet, nous devons assurer son industrialisation dans les meilleures conditions possibles (temps, sécurité, qualité).

Nous avons également la responsabilité d'optimiser les procédés après leur industrialisation.

Notre groupe R&D est une pierre angulaire importante pour la réussite d'un projet.

Les atouts majeurs dont nous disposons pour satisfaire nos clients résident dans :

- une attention particulière au relationnel, base d'une communication efficace,
- l'apport de solutions innovantes,
- la réactivité des équipes "Projets",
- l'adaptation continue de nos outils (bases de connaissance, analytique, process).

Nos objectifs peuvent ainsi se résumer en deux mots : "rapidité et efficacité".



Jean-Marie Schneider
Responsable du Groupe
Recherche et Développement à Limay

Synthèse Pharmaceutique



Georges Appere
Responsable d'Unité

Un effort financier conséquent et récurrent (6,9 % du CA)

Le Pôle "Synthèse Pharmaceutique" de PCAS a consacré à la Recherche-Développement :

7,8 Millions d'euros en 2009. Le personnel Laboratoire dédié à ce pôle (partie GMP et partie non-GMP) se compose de 48 personnes dont 13 en développement analytique, appuyées par 3 ateliers Pilote fortement équipés et structurés, regroupant 16 personnes. Cet ensemble est fort de **20 PhD** (docteurs), plus 6 Master of Science qui ont permis de traiter les 120 demandes d'étude émises par les équipes commerciales en 2009 (+40 %) à fin d'évaluation économique.

7 000 molécules sont à l'étude à divers stades de développement clinique dans les sociétés pharmaceutiques. PCAS, doit répondre à cette demande en termes de qualité, rapidité et fiabilité pour accompagner les évolutions du secteur de la Santé dans ces différents stades. Afin de suivre l'évolution des Marchés et élargir son offre technique et commerciale, PCAS a décidé de se positionner également au niveau des phases précoces de développement au travers de PCAS-Nanosyn, sa filiale en J.V. avec la société Nanosyn en Californie. Cette offre permettra de couvrir, dans le futur proche, les sociétés émergentes (Biotech...), mais aussi les laboratoires établis ayant des besoins complémentaires (impuretés, métabolites). Elle doit aussi permettre à PCAS de prendre rang pour les phases "aval" et dans la mesure du possible, identifier les technologies émergentes à consolider.

Le pôle "Synthèse Pharmaceutique" capitalise sur des technologies clés comme la synthèse asymétrique, les réactions cryogéniques, les réactions enzymatiques en lien avec PCAS-Biosolution, la maîtrise du polymorphisme...



PCAS : des expertises fortes

PCAS est amené à ré-évaluer régulièrement le périmètre de ses plateformes technologiques et de divers savoir-faire. Sur le pôle "Synthèse Pharmaceutique" de PCAS. La R&D du pôle s'appuie sur 7 plateformes technologiques principales dont 3 sont communes avec le pôle "Chimie fine de spécialité" spécifiques des sites historiques (Couterne, Bourgoin-Jallieu, Moux) :

- Acroléine
- Phosphore
- Thiophène

Deux autres plateformes technologiques regroupent les expertises du site GMP de Limay et leur transposition sur les ateliers industriels respectifs (Pilote et Production) :

- Synthèse Chirale
- Cristallisation

Le site d'Aramon (Expansia) développe quant à lui, 2 plateformes technologiques fortes dont une a été déployée jusqu'au stade industriel et l'autre est en cours de déploiement au niveau Pilote (biocatalyse) :

- Chimie Hautement Sélective
- Biocatalyse

Ce sont des expertises et des thèmes collaboratifs qui permettent à la fois de mobiliser les chercheurs PhD (souvent à l'origine de ces expertises, suite à leur thèse) et de fédérer les équipes autour d'un noyau dur de connaissances et technologies. Ces thématiques fortes permettent également d'offrir aux clients de PCAS une visibilité sur les compétences techniques et les forces technologiques que le Groupe PCAS est à même de proposer et de déployer au stade industriel.

↳ Les collaborations adossées à des expertises technologiques éprouvées:

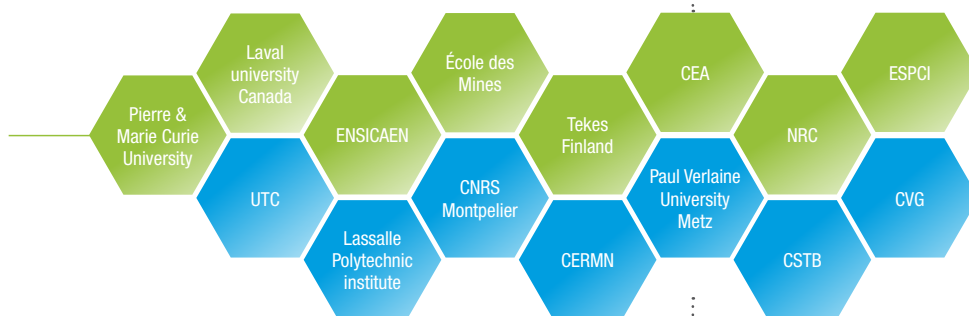
En s'appuyant sur un réseau d'expertises externes, PCAS développe une politique suivie de partenariats :

- Poursuite de la collaboration avec **Borochem**, jeune société caennaise spécialisée dans tous les dérivés de type : acide boronique ou de leurs dérivés estérifiés.
 - Relations suivies avec **Epsilon-Chimie** sur les dérivés du Phosphore et leurs applications.
 - Collaborations avec **Atlanchim-Pharma**, dirigé par Ronan Le Bot et, animées par le Professeur Jacques Lebreton et le Docteur André Guingant qui assistent notamment
- PCAS dans le cadre de synthèses d'impuretés et/ou métabolites.
- Poursuite de la collaboration avec le Professeur Gérard Coquerel, **unité de Croissance cristalline et de modélisation moléculaire de l'Université de Rouen**, qui outre son activité de recherche fondamentale, apporte son aide dans l'évaluation, le contrôle et le traitement des problématiques de cristallisation et de polymorphisme.

↳ L'innovation et la valorisation de la recherche chez PCAS

PCAS, partenaire industriel de nombreuses Unités R&D extérieures, notamment académiques

De nombreux laboratoires de recherches académiques appartenant aux organismes cités dans ce schéma (liste non exhaustive) sont impliqués dans des projets partenariaux avec PCAS ou sont sollicités par PCAS dans le développement de nouvelles technologies.



Une relation durable avec des laboratoires académiques renommés

CEA : Centre de L'Energie Atomique
 ENSICAEN : École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen
 ESPCI : École Supérieure de Physique et Chimie Industrielle
 NRC : National Research Council
 TEKES : Finnish Agency of Technology - Turku

↳ Recherche partenariale soutenue

Grâce à sa Recherche industrielle et à sa relation durable avec des laboratoires académiques renommés, PCAS bénéficie de soutiens financiers de la part d'organismes nationaux comme **l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), OSEO innovation, le Fonds régional à l'Innovation (FRI) du Languedoc Roussillon et la Direction générale de la**

Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). Ces financements sont déployés dans le cadre de projets de Recherches appliquées et collaboratifs que ce soit avec des laboratoires académiques ou des centres techniques permettant à PCAS de rester à la pointe de l'innovation.

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
 CERMN : Centre de Recherche sur le Médicament de Normandie
 CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 CVG : Centre de Valorisation des Glucides et Produits Naturels
 UTC : Université de Technologie de Compiègne



Oili Kallatsa
 Responsable R&D de PCAS-Finland
 (site de Turku)

« UNE LONGUE EXPÉRIENCE DANS LES ACTIFS PHARMACEUTIQUES »

Le laboratoire R&D de PCAS Finlande a derrière lui une longue expérience dans les actifs pharmaceutiques, suite à son appartenance passée à la société pharmaceutique finlandaise Leiras Oy. Un nouveau chapitre a démarré en 2001 quand l'usine a été reprise par le groupe PCAS. Le laboratoire R&D a un bon niveau d'équipement à la fois en synthèse et en analytique, auquel est associé un personnel dévoué et expérimenté. Cette longue expérience de l'industrie Pharmaceutique à laquelle s'ajoute l'enthousiasme de développer de nouvelles expertises technologiques nous ont aidées à intégrer au mieux le groupe PCAS.

Nous maintenons le niveau d'expertise en synthèse organique par un "maillage" serré avec les universités locales et en profitant au mieux des expertises des autres sites PCAS comme de celles de PCAS Biosolution. Les molécules actives (candidats- médicaments) en phase exploratoire sont de plus en plus sophistiquées et demandent une expertise forte en chimie, ce seront nos cibles de demain...

Les autorités administratives sont de plus en plus sensibles à des méthodologies respectueuses de l'environnement, tout comme nos clients au traitement des problèmes d'hygiène-Sécurité et Environnement (HSE), des solutions nouvelles et innovantes sont souhaitables et nécessaires : la R&D a un rôle essentiel dans le domaine.

▾ Projets Financés :

- **Acro-Pôle** (DGCIS) : Elaboration d'un procédé thermo-chimique pour la transformation de glycérol en acroléine. La définition du matériel nécessaire à l'étude a été réalisée, l'installation des équipements est maintenant terminée. La phase expérimentale est en cours et devrait être achevée pour le début de l'année 2010.
- **Inno-Tox** (ANR) : Validation de méthodologies in-silico et in-vitro pour l'évaluation des propriétés toxicologiques et éco toxicologiques de substances et préparations. La première année d'étude a permis d'atteindre les objectifs prévus en engageant les études physico-chimiques et toxicologiques permettant la première partie de validation des modèles envisagés. Ce projet qui associe PCAS au CERMN (Université de Caen) et au CNRS (Université de Metz) en est maintenant à mi-parcours. Les résultats déjà obtenus sont prometteurs.
- **Isocomp** (ANR) : Elaboration de nouveaux matériaux isolants à base d'aérogels de silice. Le projet est arrivé à son terme en mars 2009. Grâce à ce financement PCAS et ses partenaires ont pu développer une nouvelle méthode de production de matériaux isolants (composants hybrides flexibles) sous forme de « tissus matelassés super-isolants ou **blankets** » en utilisant des technologies simples sur différents types de support. Les résultats sont très satisfaisants. Un dépôt de brevet est en cours.
- **ModPol** (ANR) : ce projet a pour objectif la mise au point de Modulateurs à base de polymères électro-optiques. PCAS apporte sa compétence de chimiste dans la fourniture de polymères nécessaires à l'étude et à la réalisation des prototypes. Les travaux pour obtenir les molécules-cibles ont été déployés au Laboratoire. Au cours de la première étape de ce projet, PCAS a fourni un polymère dit de 1ère génération ayant des propriétés électro-optiques intéressantes. PCAS s'emploie maintenant à synthétiser des chromophores présentant des coefficients électro-optiques beaucoup plus performants et des polymères de 2ème génération sur lesquels ces nouveaux chromophores seront greffés.
- **ChimioSub** (DGCIS) : Ce projet labélisé par les pôles de compétitivité Industries et Agro-ressources (IAR) et Parfums Arômes, Saveurs et Senteurs (PASS), a pour objectif d'étudier un certain nombre de procédés de Chimie en milieu aqueux subcritique : développement de procédés innovants d'extraction, d'hydrolyse, de prétraitement et de transformation chimique de composés issus de la biomasse. Ce projet associe les compétences du CVG, du CEA, d'Armine, de l'ESCOM et d'autres industriels dans un esprit de chimie verte et de développement durable.

Chimie Fine de Spécialité

▾ La R&D, l'atout concurrentiel du marketing

La R&D de Chimie fine de spécialité travaille en étroite collaboration avec les responsables Marketing et Ventes, des différentes « Business Units », afin de répondre aux exigences de nos clients. La réactivité et la flexibilité des équipes R&D, organisées par activité, et le développement continu de nouvelles expertises, sont les atouts de PCAS pour demeurer compétitif sur ses différents marchés.

PCAS a en effet développé plusieurs plateformes technologiques qui constituent des thématiques d'avenir de ses pôles "Chimie de Performance" et "Chimie de Synthèse" :

- Les additifs pour graisses et lubrifiants de type “sulfonates-carbonates de Ca” avec des performances accrues et le respect de l’environnement.
- Les solutions écologiques pour le travail des métaux,
- Les polymères photosensibles à destination du marché de la micro-électronique.
- Les polymères spéciaux pour des produits High Tech (Aviation, Cosmétiques, traitement des eaux)
- Les ingrédients et principes actifs cosmétiques.
- Les dérivés organiques du thiophène et du phosphore.
- Les “building blocks” à base d’acroléine

↳ Expertises et ressources : une mutualisation nécessaire et bénéfique

Un seul pôle mutualisé à Longjumeau regroupe la R&D non soumise au cadre réglementaire cGMP. Il est supporté, en interne, par les fonctions “Sécurité des procédés” et l’Unité de recherche analytique.

Bien que segmentée en deux départements distincts, chimie de Performance et Chimie de Synthèse, n’ayant pas les mêmes besoins en terme d’outils et d’expertises, la mutualisation d’un certain nombre d’appareils comme la GC-MS* ou les études Sécurité sur Algochem, permet d’avoir des outils répondant aux besoins actuels de nos clients.

Les différentes solutions proposées sont testées au niveau Laboratoire à Longjumeau et

déployées ensuite sur les deux ateliers pilotes des usines de Couterne et de Bourgoin-Jallieu. Les besoins et les demandes très spécifiques du marché de la micro-électronique, et d’un support solide innovant destiné notamment à la synthèse peptidique, sont traités localement sur Saint-Jean sur Richelieu, au Québec, nécessitant des conditions ultra propres pour atteindre des niveaux de contamination métallique extrêmement faibles dans les produits. L’intégration de la R&D dans l’usine et l’utilisation d’un Kilo-Lab facilitent ces développements. Les expertises qui y sont déployées relèvent de la chimie des photopolymères dans des conditions d’élaboration évitant les contaminations métalliques.

↳ Des technologies propriétaires éprouvées et basées sur des expertises fortes

Sur une base d’expertises internes fortes qui sont soit spécifiques du pôle Chimie Fine de Spécialité comme les “Sulfonates Carbonates de Calcium”, ou les solutions pour le travail des métaux ou encore des polymères photosensibles à destination du marché de l’électronique, soit encore des expertises communes aux deux pôles dans le cas des

produits de synthèse, dérivés du thiophène, du phosphore organique et des building blocks à base d’acroléine, PCAS a développé des technologies et des produits propriétaires regroupés dans les différents “catalogues-Maison”. La liste de l’ensemble de ces produits est accessible directement sur **le Site internet PCAS.com**.

↳ L’outil industriel : flexible, adaptatif, réactif

Afin de suivre à la fois, les évolutions technologiques et celles des demandes des clients, PCAS a lancé un programme de développement de l’atelier Pilote du site de Couterne, notamment en y implantant une unité Kilo-Lab. Cet investissement permet de:

- Accroître la flexibilité de l’outil Pilote
- Fournir rapidement des échantillons pré industriels pour valider un produit.
- Positionner un volume intermédiaire pour la montée en charge des synthèses délicates



Régis Pecquet
Directeur Adjoint R&D



Yves Combret
Responsable R&D
Chimie de Performance

Un effort financier soutenu

Le pôle “Chimie Fine de Spécialité” a consacré **2,7 Millions d’euros** à la Recherche et Développement, pour supporter les différents métiers à la fois en chimie de synthèse et en chimie de performance. Les équipes Laboratoire regroupent 23 personnes, dont 4 en développement analytique (localisées à Longjumeau et à Saint-Jean Photochimie) et elles sont appuyées par 2 ateliers Pilote composés de 6 personnes qui y déploient les produits mis au point au laboratoire. Ces équipes, fortes de 22 cadres (**7 PhD + 11 ingénieurs + 4 Master of Science**), se sont employées à traiter les 70 demandes d’études émises en 2009 en chimie de spécialité.

04.

Développement Durable



Ressources Humaines

↳ La gestion des ressources humaines du groupe PCAS repose sur les valeurs fortes de l'entreprise

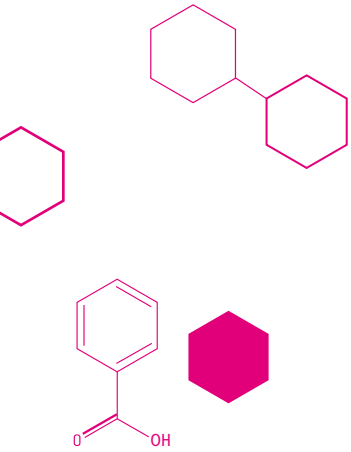
- Valorisation de l'individu et de ses compétences.
- Sécurité physique des collaborateurs.
- Parité hommes-femmes.
- Respect des différences.
- Amélioration régulière de la performance économique
- Management attentif à la qualité du dialogue.
- Niveau élevé d'exigence sur la qualité des produits.
- Respect de l'environnement.
- Souci constant de la satisfaction du client à tous les niveaux de la hiérarchie.

↳ L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain

PCAS a signé la Charte du « **Responsible Care** » (Engagement de Progrès) aux côtés d'autres grands chimistes français, comme Arkema et Rhodia, le 16 novembre 2006 et réaffirme ainsi son engagement à poursuivre l'amélioration de ses performances dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et d'avancer vers le développement durable.

- La diversité des métiers et des activités de PCAS à fort potentiel de développement, d'innovations et de challenges, offre une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.
- La proximité, le dialogue, l'interaction qui sont des éléments primordiaux des relations professionnelles entre services (Marketing & Ventes, R&D, Pilote, Production) permettent une réactivité très appréciée de la clientèle.
- La Direction des Ressources Humaines s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Ainsi, son objectif est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et son savoir-faire. **Un entretien individualisé** est effectué annuellement avec chaque collaborateur afin d'appréhender son degré d'intégration dans le Groupe, de faire le point sur sa progression dans l'entreprise, de tenir compte de ses souhaits d'évolution, de mutation, de formation.
- **La mobilité interne** est ainsi un facteur essentiel de motivation. Tout nouveau poste est d'abord offert en priorité au personnel en place, tandis que la gestion au niveau du Groupe des Ressources Humaines permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. Depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay et d'Expansia dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires etc...). Des cadres français ont été expatriés aux USA et au Canada. **Le mode de gouvernance de PCAS** est conçu pour assurer le maximum de transparence sur la stratégie et les objectifs du Groupe. Tous les domaines fonctionnels de l'entreprise sont représentés au **Comité Exécutif hebdomadaire**, tandis que le **Comité de Direction mensuel** associe les directeurs des sites de production, qui assurent ainsi le relais de l'information sur le terrain.
- La taille humaine de ces sites facilite la diffusion de cette communication informelle et le partage des objectifs.

La force de PCAS repose largement sur l'expertise de ses collaborateurs. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont au cœur de la politique sociale du Groupe.



Le suivi d'un accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Il formalise en les améliorant les outils déjà mis en place. Il permet entre autres :

- La poursuite de la politique d'investissement dans la Formation Professionnelle.
- L'incitation et le développement des compétences par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation, du Bilan de compétences.
- Le développement de la mobilité interne des salariés.
- L'adhésion du personnel (salarié et hiérarchie) à l'Entretien Individuel Annuel.



898
COLLABORATEURS

Frais de personnel



Effectifs inscrits



Un effort de formation soutenu
% des salariés formés



Qualité et Affaires Règlementaires

↳ La Qualité au cœur de l'organisation du groupe PCAS

Chez PCAS, l'assurance Qualité est un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Un système Qualité homogène est déployé sur l'ensemble des sites du groupe. Des lignes directrices et des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même Gestion Électronique de Documents (DOCNET).

Ce pôle d'expertise est capable de répondre aux exigences croissantes des agences sanitaires mondiales sur la Qualité des dossiers de procédés.



↳ Une fonction indépendante, mais intégrée dans les processus de production

Les sites de PCAS appliquent des référentiels Qualité rigoureux. Ils sont régulièrement inspectés par la FDA ou par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS*.

- **La Qualité cGMP et l'inspection des sites :** Quatre sites de PCAS appliquent le référentiel cGMP et sont inspectés par la FDA, condition nécessaire pour pouvoir exporter vers les USA. Ces derniers mois, **ces sites ont passé avec succès les dernières inspections**

« renforcées » de la FDA qui intègrent un spécialiste Contrôle Qualité dans l'équipe d'investigateurs

- **La qualité ISO :** Cinq sites sont certifiés ISO 9001. Quatre d'entre eux ont reçu un certificat global. Un système d'Assurance Qualité modulaire (MPPS) a été mis en place afin d'adapter rapidement les exigences des clients selon le type de production (du purement industriel au produit cosmétique).

« UN SUPPORT POUR TOUS LES SERVICES »

L'équipe Assurance Qualité est un support pour tous les services afin d'améliorer, fiabiliser et rendre reproductibles les opérations à réaliser.

Selon les règles cGMP, la conformité d'un produit dépend non seulement des analyses finales, mais aussi de la façon dont il a été fabriqué. C'est pourquoi, l'Assurance Qualité revoit tous les dossiers de lot avant libération du produit.

Une part importante de mon poste est de répondre aux diverses questions des Clients et des Autorités légales (FDA, AFSSAPS,...).

L'accueil des nombreux auditeurs est aussi primordial : il faut leur démontrer que le Site de Limay respecte les cGMP et qu'ils peuvent faire entièrement confiance aux procédures en place.

Un processus continu et transversal



Catherine Retaux
Responsable Assurance Qualité à Limay

Le système Qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée.

↳ L'écoute du client et le support réglementaire

L'écoute du client et le support réglementaire
Le système Qualité de PCAS est souple. Les clients viennent régulièrement sur les sites pour auditer les méthodes que le Groupe sait adapter en fonction de leurs exigences ou de leurs spécificités. La dernière version du référentiel ISO 9001, adoptée par tous les sites ISO 9001 du Groupe, est structurellement orientée vers le client. Nos clients sont habitués à s'adresser à notre Assurance Qualité pour toute assistance relative à la Qualité des produits, à leurs propriétés et applicabilité, ainsi que pour toute assistance documentaire pour laquelle nous bénéficions

également de l'expertise du pôle réglementaire dont les ressources sont mutualisées sur notre site d'Aramon.

L'équipe **Affaires Réglementaires** prend en charge non seulement l'édition et l'enregistrement des dossiers exigés avant commercialisation de toute matière active pharmaceutique (CTD, CEP, DMFs selon région...) et l'assistance aux clients concernés, mais également la documentation nécessaire pour les phases cliniques et développement ainsi que l'assistance réglementaire aux clients pour les substances parfumerie et cosmétique.



↳ La Qualité rationalisée

Le système Qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée. Les synthèses multi étapes sont réparties entre les sites ISO et les sites cGMP en fonction de leur criticité (le coût du contrôle Qualité dans les unités cGMP est 50 à 100 % plus élevé que dans les unités ISO). Les unités cGMP utilisent les

intermédiaires de synthèse produits par les sites ISO. Les achats de matières premières ont été mutualisés et optimisés. Ces synergies permettent d'optimiser le coût global d'une synthèse et font de la Qualité un processus continu et transversal qui contribue à la valeur ajoutée PCAS.



Claude Becker
Responsable
Affaires Réglementaires
Groupe

« L'ÉQUIPE AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES À LA CROISÉE DES CHEMINS »

Les principales missions de l'équipe Affaires Réglementaires sont non seulement d'assurer la gestion des dossiers réglementaires (constitution et soumission d'un dossier "partie matière active pharmaceutique de l'AMM" auprès des autorités de santé) mais aussi de fournir un support réglementaire de qualité, tant en interne auprès des autres départements du groupe (Marketing, contrôle qualité, R&D, assurance qualité, etc...), qu'en externe en assistant efficacement nos clients avant et pendant l'enregistrement de leurs médicaments.

Ce qui à mon sens rend particulièrement intéressant ce travail au sein du groupe PCAS c'est, d'une part, la variété de produits à gérer dans un contexte international (4 sites de production de matières actives pharmaceutiques avec plus d'une centaine de dossiers enregistrés dans les principales régions du monde) et, d'autre part, la diversité de nos interlocuteurs du fait que les Affaires Réglementaires sont à la croisée des chemins entre : contrôle Qualité, assurance Qualité, R&D, production, etc.. et en liaison permanente avec le Marketing, les ventes, les agents et les clients.

REACH**

Destiné à améliorer le niveau de protection de la santé et de l'environnement, le règlement européen REACH a été voté en décembre 2006.

Seule une partie de l'activité de PCAS est directement concernée par REACH. PCAS considère REACH comme une opportunité dans sa politique de développement.

Pour PCAS, sa mise en application a commencé concrètement en 2008 avec un échelonnement de l'étude et de l'enregistrement de ses produits sur plusieurs années selon les quantités annuelles fabriquées. Les pré-enregistrements ont été complétés avant la fin de la période légale et les échanges de données avec d'autres partenaires sont maintenant largement engagés.

Les productions de PCAS sont majoritairement destinées à des transformations ultérieures par ses clients et ne sont en aucun cas mises directement à disposition du public.

En septembre 2008, Nathalie Kosciusko-Morizet (alors Secrétaire d'Etat à l'Ecologie) a choisi PCAS pour effectuer une revue du processus de pré enregistrement.

Sur le site PCAS de Limay, elle a rappelé aux entreprises leurs obligations concernant le règlement européen REACH.

La secrétaire d'état a estimé que PCAS fait office de bon élève parmi les entreprises françaises.

Pour visualiser le processus de communication avec l'agence européenne ECHA, nous avons procédé à un pré enregistrement REACH en direct pendant sa visite. Etaient également conviés plusieurs spécialistes du ministère de l'environnement, les directions régionale et parisienne des DRIRE et de l'UIC.



PCAS a non seulement anticipé, en complétant les pré-enregistrements de ses productions et en engageant les actions suivantes :

- identification de l'usage fait par les clients des produits vendus par PCAS,
- participation aux pré-consortia pour l'échange des données,
- communication avec les clients quant aux stratégies d'enregistrement,
- contacts et études avec les experts dans les domaines toxicologiques et éco-toxicologiques pour la constitution et l'enregistrement pour chaque produit d'un dossier sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des substances et évaluation des risques pour la santé et l'environnement pour l'ensemble des utilisations de la substance tout au long de son cycle de vie.

... mais a pris également part à l'effort d'innovation en aidant ses clients dans la substitution des produits dangereux :

- définition et planification de projets de développement et productions de substances de substitution aux produits dangereux pour la santé et pour l'environnement,
- intégration, validation et commercialisation des produits de substitution.

Cette démarche s'effectue **en collaboration avec les clients et fournisseurs de PCAS en mesurant pour chaque projet sa faisabilité technique, le respect fondamental des exigences sanitaires et environnementales et sa viabilité économique.**

Les derniers ajustements au règlement prévoient l'élaboration et la présentation de plans R&D pour les projets de substitution. De nombreux clients de PCAS sont dépourvus de R&D.

Dans ce cadre, les équipes R&D multi disciplinaires de PCAS anticipent l'aide aux clients sur ce domaine en élaborant des plans de substitution documentés.



Julie Lepage
Coordinatrice Reach/ FDS

La secrétaire d'état a estimé que PCAS fait office de bon élève parmi les entreprises françaises.

Une économie de réactifs et de matières premières générant moins de produits secondaires.

****REACH :**
Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
(Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Quelques **exemples concrets d'actions PCAS** dans ce domaine :

- **Réduction de consommation de produits d'origine pétrolière et d'émissions de CO2 :**
Pour le nettoyage de nos équipements, remplacement et étude de remplacement de solvants par l'eau sous pression (action mécanique) avec pour résultats :
 - moindre consommation de solvants (en particulier par la recherche de tous moyens permettant leur recyclage)
 - diminution de volume de solvants incinérés (favorable au bilan carbone)
- Participation à un programme de recherche sur le photovoltaïque organique soutenu par Sustainable Development Technology Canada.
- **Valorisation de déchets :**
Etude approfondie des flux de déchets pour leur réduction et/ou valorisation en production d'énergie.
- **Utilisation de Biocatalyseurs**
Ce sont des protéines catalytiques (enzymes) utilisées dans la synthèse de molécules actives (méthodes chemo-biocatalytiques) permettant de réduire substantiellement le nombre d'étapes et l'utilisation de certains réactifs chimiques impactant l'environnement. Les conséquences directes sont multiples :
 - **Bilan énergétique** plus favorable par rapport à une approche chimique classique, permettant d'atteindre de façon directe les cibles visées.
 - **Bilan environnemental :**
Des réactions beaucoup plus sélectives conduisant à une économie de réactifs et de matières premières et générant donc moins de produits secondaires (moins de déchets).

- **Connaissance des produits dangereux pour la santé.**

PCAS s'est associé à 2 universités pour répondre à un appel à projet ANR*(2007), il s'agit d'étudier et de valider des méthodes d'évaluations toxicologiques, éco toxicologiques, et cancérologiques ne faisant pas appel à l'expérimentation animale (In-silico* et In-vitro*). La finalité est de mettre en place des méthodes alternatives aux analyses actuelles In-vivo (chez les animaux). La subvention octroyée par l'ANR est utilisée dans la mise en œuvre de moyens de recherche puissants (dont des outils informatiques spécifiques) permettant :

- de cribler des molécules présentes et futures pour obtenir systématiquement les informations toxicologiques les plus critiques ;
- d'assurer une meilleure protection des employés PCAS et des autres utilisateurs de ces substances.
- d'étendre l'utilisation de ces méthodes à l'ensemble des professionnels de la Chimie, s'inscrivant dans la notion de la Chimie pour un développement durable.



Hygiène - Sécurité Environnement

↳ Sécurité et respect de l'environnement : deux priorités majeures pour PCAS

PCAS est signataire de « l'Engagement de progrès » de l'Union des Industries Chimiques. Ce choix volontaire d'entreprise citoyenne témoigne de sa dynamique d'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement. Riche de **neuf** sites de production, en France, en Finlande, aux Etats Unis et au Québec, PCAS a réussi à développer une culture sécurité-environnement commune à l'ensemble du Groupe.

Cette culture, forte des expériences capitalisées par chacune des unités, est déclinée aujourd'hui sur chacun des sites en fonction de leurs spécificités technologiques. L'entrée de VLG Chem dans le périmètre en 2004 permet à l'ensemble des sites de profiter de l'expérience d'une entreprise certifiée ISO 14001. Cet engagement a des implications concrètes et permanentes sur le terrain. En 12 ans, plus de 500 évolutions sont intervenues dans la réglementation en France et en Europe. Leur mise en œuvre nécessite un effort constant d'investissement et la mobilisation de compétences spécialisées.

PCAS applique deux principes de base

- **La sécurité des personnes et la protection de l'environnement** sont intégrées de bout en bout dans les processus de l'entreprise. Tous les procédés sont systématiquement évalués au regard de ces deux paramètres fondamentaux dans une perspective de développement durable.
- Dans ces deux domaines, la politique de PCAS est la recherche d'un juste équilibre entre **rigueur et pragmatisme**. Le Groupe adopte une approche globale et polyvalente pour que leur mise en œuvre soit compatible avec la maîtrise des coûts. Les investissements de protection de l'environnement débouchent majoritairement sur une réduction des charges polluantes et une valorisation des déchets.

Une culture
sécurité-
environnement
commune à
l'ensemble du
Groupe.

« SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE »

La sécurité des personnes est une priorité. L'accident est toujours vécu comme un échec. C'est une remise en question des personnes et des systèmes, ce qui peut être très déstabilisant pour l'ensemble du site. Ainsi, une de mes premières missions est de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec le personnel.

Notre rôle est également de suivre la réglementation, de définir les délais de mise en œuvre et de prévoir les moyens humains et d'investissement pour respecter la loi.

Afin de répondre à toutes les exigences de notre métier, les échanges entre sites sont permanents et permettent de coordonner nos approches.

Enfin, il faut sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

Chez PCAS, la prise en compte de la sécurité et le respect de l'environnement sont essentiels aussi bien pour les salariés que pour la société civile et nos clients.



Michel Mugnier
Coordinateur HSE Groupe

Les investissements sécurité environnement représentent plus de 20 % des investissements du Groupe.

↳ L'écoute du client et le support réglementaire

- Identifier les risques
À chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique. La R&D est une fonction majeure d'évaluation du risque. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.
- Anticiper
La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso* auxquelles sont soumis quatre sites de PCAS : Bourgoin et Couterne (seuil haut) ; Aramon et Mourenx (seuil bas). Limay, Turku et Villeneuve-la-Garenne sont des établissements soumis à autorisation : système de gestion de la sécurité, programmes d'inspection, plan POI* et PPI*, information préventive et communication avec les populations concernées, et sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production. Sur chacune d'entre elles, une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des risques inhérents à l'activité, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées. Le management est fortement impliqué dans la gestion préventive de crise.
- Maîtriser
Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité, suivis par des indicateurs de performance. La politique sécurité de l'entreprise se décline sur chacun d'entre eux en fonction de leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates (traitement en milieu fermé, systèmes de détection, interventions scaphandre en cas d'incident, automatisation...) : cyanure à Turku, brome à Couterne, acroléine à Mourenx, molécules cytotoxiques à Aramon dans les conditions cGMP.
- Gérer
Un responsable, par site, assume la fonction sécurité, sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Elles sont confrontées à des exercices d'incendie en espace confiné et en situation réelle.
Pour le suivi des établissements trois types d'audits :
 - internes, à chaque étape du processus de développement ;
 - croisés : réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS ;
 - externes (DRIRE*).

ENGAGEMENT DE PROGRÈS DES VALEURS PARTAGÉES PAR TOUS

En 2006, PCAS s'est engagé aux côtés de l'Union des Industries Chimiques et de cinq entreprises françaises : Arkema, Coatex, Cray Valley, Rhodia et Sanofi-Aventis.

- Application systématique des principes de l'"Engagement de progrès" sur tous les sites et dans toutes les activités de PCAS.
- Implication des sous-traitants.
- Respect des dispositions réglementaires et de leurs évolutions et mise en œuvre des meilleures pratiques industrielles.
- Amélioration constante des indicateurs en matière de sécurité, santé et

environnement.

- Évaluations systématiques des impacts pour maîtriser les effets des activités de l'entreprise sur l'homme et son environnement.
- Transparence en interne comme en externe sur les risques et leur prévention.
- Participation active aux travaux des organismes et instances qualifiés.
- Gestion responsable des déchets et rejets.
- Contribution à la recherche et partage d'expériences au sein de l'UIC.

La signature de la déclaration de soutien de la charte mondiale du « Responsible Care »

souligne la responsabilité des entreprises de la chimie et leur démarche proactive et volontaire vis-à-vis des problématiques du développement durable.

En mettant en application cette charte mondiale, PCAS joue son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté internationale.



Responsible Care:
A Total Commitment

↳ La réduction de l'impact des activités sur l'environnement

Tous les sites sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes et contrôlés par la DRIRE*.

Aucun liquide ni déchet ne sort des installations industrielles sans avoir été analysé puis traité.

PCAS participe activement aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les régions où ce type de structure existe.

- **Qualité de l'eau**

Un programme important a été réalisé sur les rejets dans l'eau avec des résultats concrets.

Tous les sites sont équipés de stations physico-chimiques ou biologiques, ou ont passé des conventions avec les collectivités locales ou les agences de bassin. Un incinérateur de liquides a été installé à Couterne. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi systématique. Des synergies sont développées pour

optimiser les équipements, notamment entre le site de Limay et celui de VLG Chem. De nouveaux investissements sont évalués pour répondre aux spécifications réglementaires qui limitent de façon importante le taux de nitrate dans les eaux usées (de 1 000 mg/m³ à 30 mg/m³).

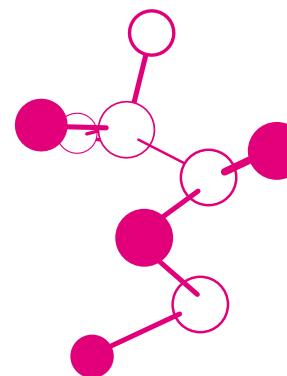
- **Qualité de l'air**

La limitation des rejets de gaz COV (Composés Organiques Volatils) est le principal axe de progrès défini par PCAS. Tous les sites vont définir et mettre en œuvre de nouveaux schémas de maîtrise des émissions gazeuses.

- **Traitement des déchets**

La stratégie à long terme de PCAS est de maximiser la valorisation systématique des déchets. Des partenariats avec les sociétés spécialisées sont engagés sur tous les sites pour développer le recyclage.

- Des **conventions avec les collectivités locales** et les agences de bassin sur tous les autres sites
- **8 stations d'épuration** d'eau physico-chimiques
- **1 incinérateur de liquides**
- **3 stations biologiques**



Site PCAS d'Aramon dans le Gard

Glossaire

A

Acroléine : Substance très réactive rentrant dans l'élaboration de produits destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des équipements de sécurité particuliers.

Acides aminés : Petites unités constituant les protéines ayant à la fois une fonction acide carboxylique et une fonction basique azotée. Il existe une vingtaine d'acides aminés naturels différents. Chaque protéine est composée dans sa structure primaire d'un enchaînement linéaire de ces différents acides aminés. Tous les acides aminés n'entrent pas nécessairement dans la constitution de toutes les protéines.

Additifs : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures..., dans lesquels ils sont introduits.

Affaires Réglementaires : Service chargé de la rédaction, de la mise en forme et du dépôt auprès des autorités de tutelle, puis du suivi et de la mise à jour de la documentation nécessaire à l'enregistrement d'un principe actif pharmaceutique.

AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

ANR : Agence Nationale de la Recherche (organisme français de financement de la recherche)

Anaérobie : Terme désignant une condition dans laquelle un organisme peut vivre et se développer en absence d'oxygène (contraire d'aérobie).

API : Active Pharmaceutical Ingredient ou Matière active pharmaceutique.

Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) : Les autorités de tutelle sanitaire attribuent un numéro d'enregistrement à tout nouveau médicament, pour autoriser sa mise sur le marché. On peut avoir connaissance de ce numéro sur les boîtes de médicament.

B

Back-up : Procédure permettant d'enregistrer un second site de production et de pallier ainsi toute défaillance du site principal.

Batch : Lot de fabrication.

Biocatalyse : Synthèse d'une molécule chimique utilisant un enzyme comme catalyseur.

Biomédicament : Médicament d'origine biologique et dont la synthèse fait appel à la Biotechnologie. Ce sont de nouvelles molécules « non métabolite » produites par ou extraites d'une source biologique généralement préparées par biotechnologie (micro-organismes, cultures cellulaires de mammifères, algues, animaux, plantes). Il s'agit de protéines

thérapeutiques (anticorps monoclonaux, protéines recombinantes, peptides) et de vaccin.

Biosimilaire : équivalent du terme générique réservé aux copies des Biomédicaments (protéines thérapeutiques).

Biotechnologie : Application des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux par des agents biologiques pour produire des biens et des services (définition de l'OCDE).

Blanket : composant hybride flexible formant un tissu matelassé super isolant.

Blockbuster : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de dollars.

BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) : Standard de production international, utilisé dans l'industrie pharmaceutique selon un référentiel édité par l'Agence du médicament en France. Il est nécessaire de remplir les conditions des BPF pour pouvoir exploiter les sites pharmaceutiques qui sont régulièrement audités par les autorités sanitaires.

Bulk API (Active Pharmaceutical Ingredient) : Principe actif pharmaceutique.

Building Block : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

C

Catalyse enzymatique : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation, on utilise le plus souvent un catalyseur. Celui-ci peut être de nature chimique comme un métal-ion ou un complexe ou encore de nature biologique dénommé enzyme. Lorsqu'une réaction est catalysée par un enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en terme de pression et de température.

CEP : Certification de conformité à la pharmacopée Européenne

Chemo-biocatalytique : Combinaison des outils de synthèse organique et de biocatalyse dans la synthèse d'une entité chimique.

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la Food and Drug Administration (FDA). Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Chimie du diborane : Dérivé du bore, portant des atomes d'hydrogène, et utilisé dans des réactions de réduction spécifiques.

Chiral : Propriété d'entités chimiques non superposables (par exemple, la main droite et la main gauche).

CMC (Chemistry, Manufacturing and Control) : Dossier qui décrit la chimie, le procédé et la méthode de contrôle d'un principe actif.

Colorants spéciaux : Colorants généralement très élaborés, spécialement synthétisés pour des applications "de niche", comme par exemple dans l'industrie photographique.

CQ (Contrôle Qualité) : S'assure de la conformité des produits aux spécifications.

CTP (Computer To Plate) : Technologie permettant l'impression directe de l'outil informatique vers une plaque thermosensible sans passer par le processus de lithographie. Ceci nécessite des produits chimiques spéciaux réagissant à des longueurs d'onde précises.

Custom Manufacturing : Activité de synthèse à façon de produits pour l'industrie pharmaceutique.

D

Développement clinique : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires... Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

DGE : Direction Générale des Entreprises.

Dossiers réglementaires : Ensemble de documents relatifs aux travaux effectués, ayant permis de délivrer l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un médicament. Ces documents attestent de la fiabilité et de la reproductibilité de la synthèse et de l'analyse du principe actif, de l'identification et de la quantification des impuretés possibles, de l'ensemble des essais cliniques... Chaque dossier peut contenir plusieurs milliers de pages.

DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) : Organisme d'État chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines.

Drug Master File (DMF) : Ensemble de données techniques et analytiques servant de support pour la demande de mise sur le marché d'un médicament (cf. AMM).

E

EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

EDQM : European Directorate for the Quality of Medicine.

EMA (European Medicinal Evaluation Agency) : Agence Européenne pour l'Evaluation des Produits Médicaux, aujourd'hui l'Agence Européenne du Médicament.

Enzyme : Une classe de protéine à activité catalytique spécifique de la réaction catalysée et d'un ou des substrats.

Essai Clinique : Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

Evolution moléculaire : C'est le résultat de mutations (tout changement détectable et héritable du matériel génétique). La mutation est transmise aux cellules filles et aux générations suivantes générant des cellules mutantes ou des individus mutants.

Ex-vivo : Manipulation effectuée sur des cellules vivantes humaine ou animale à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

F

Façonnage : Activité qui consiste à fabriquer des produits pour un donneur d'ordre.

FDA (Food and Drug Administration) : Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Fluides techniques : Lubrifiants, carburants, fluides hydrauliques... utilisés dans des process industriels.

Formulation : Forme sous laquelle le médicament est administré : liquide (ampoules), solide (comprimés, effervescents), injectable...

G

Galénique : Voir formulation.

GC-MS : Chromatographie en phase gazeuse, couplée à une spectrométrie de masse ; il s'agit d'une méthode d'analyse en phase gazeuse de la pureté d'un produit et d'une détermination de la masse moléculaire des produits analysés.

Générique : Copie d'un médicament lorsque le brevet est échu.

Générique "plus" : Générique pour lequel une méthode alternative de synthèse brevetable (et en général plus économique) ou un procédé de formulation plus performante, a été développé.

GPAO : Gestion de production assistée par ordinateur.

GTL (Gas-To-Liquid) : Procédés de fabrication d'hydrocarbures supérieurs à partir de gaz ; ces procédés visent à convertir les ressources abondantes de gaz naturel en hydrocarbures liquides pour les besoins de la pétrochimie.

H

Halogénéation : Introduction d'un halogène (atome de fluor, chlore, brome ou iode) dans une molécule.

Head space : Technique d'analyse très sensible, particulièrement adaptée pour la détection de solvants résiduels.

HPLC (High Pressure Liquid Chromatography) et HPLC-MS : Instrument scientifique de détermination en phase liquide de la pureté d'un composé (et identification des produits par leur masse moléculaire).

HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement

HTS (High Throughput Screening) : Plate-forme robotisée de criblages fonctionnels à haut débit pour trouver la bonne activité enzymatique ou l'interaction moléculaire recherchée parmi des milliers et ceci en un temps très court.

I

Immunogénicité : C'est la réaction immunitaire que provoque une protéine thérapeutique lorsqu'elle est injectée à l'Homme. Cette réaction indésirable montre que cette protéine est suffisamment différente de celle humaine pour être reconnue comme étrangère et être dégradée.

In-silico : Correspond à l'utilisation d'outils informatiques pour traiter les données biologiques acquises et en proposer des modèles prédictifs

fonctionnels.

Intermédiaire de synthèse : Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

In-vitro : Manipulation effectuée à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

In-vivo : Manipulation effectuée dans le corps du patient ou de l'animal.

ISO (International Standard of Organization) : Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

K

Kilo-lab : Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

L

LCD (Liquid Cristal Display) : Technologie d'écran plat basée sur l'utilisation de cristaux liquides.

LED (Light Emitting Diodes) : Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

Low metal : Très faible quantité d'impuretés métalliques.

Lumière inactinique : Se dit d'un rayonnement sans influence sur des produits photosensibles par rapport à des conditions habituelles d'éclairage.

M

Matériaux photosensibles : Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

Micro-organisme : Organisme vivant de taille microscopique formé d'une seule cellule individualisée ou en chaîne et apte à se reproduire à l'identique, formant des colonies.

Molécule cytotoxique : Molécule interférant avec un processus biologique à très faible dose.

Molécule optiquement active : Molécule possédant, en général, un élément d'asymétrie, déviant le plan de polarisation de la lumière.

N

Nanopoudres : Poudres ultrafines, dont la taille particulière est comprise entre 1 nanomètre et 100 nanomètres (1 nanomètre = 1 milliardième de mètre).

NCE : New Chemical Entity.

Niche : Savoir-faire ou créneau particulier, permettant une différenciation par rapport à la concurrence.

O

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OLED : Se référer à LED.

Optoélectronique : Technologies qui sont à l'interface des photons et des électrons (par exemple, passage d'une fibre optique à un circuit intégré).

OPV : Photovoltaïque organique. L'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

Organométallique : Il s'agit de la chimie des composés dans lesquels existe une liaison métal-carbone.

OTC (Over The Counter) : Médicaments vendus sans ordonnance.

P

PEG : poly-éthylène-glycol

Peptide : enchaînement des acides aminés formant une petite chaîne d'une vingtaine d'unités.

Polypeptide : enchaînement des acides aminés formant une chaîne plus longue pouvant atteindre les 100 unités.

Photoresist : Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

Photovoltaïque : Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique.

Pilote : Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

PLED : Se référer à LED.

POI (Plan d'Opération Interne) : Description d'un premier niveau de secours en cas d'accident. Son champ d'application se limite à l'intérieur de l'établissement et à son environnement immédiat.

Polymères conducteurs : Polymères organiques qui peuvent conduire l'électricité.

Polymères électroluminescents : Types de polymères conducteurs qui, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, conduisent le courant en émettant de la lumière.

Polysiloxanes : Polymères composés d'un enchaînement d'atomes d'oxygène, de silicium, de carbone et d'hydrogène.

PPB : Partie par billion. C'est une unité de

concentration équivalente au milliardième.

PPI (Plan Particulier d'Intervention) : Plan d'urgence établi sous la responsabilité du Préfet et relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.

Il détermine les mesures d'urgence en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur de l'établissement.

Précurseurs de matériaux avancés : Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Princeps : Il s'agit du médicament d'origine par opposition au médicament générique.

Principe actif pharmaceutique : Il s'agit de la ou des substances qui procurent à un médicament son effet thérapeutique. Cette substance peut être obtenue par synthèse chimique résultant de plusieurs étapes, par hémisynthèse ou par des procédés biologiques.

Produits soufrés sans odeur : Additifs contenant du soufre, qui apportent en particulier aux lubrifiants des performances pour limiter l'usure. Dans cette dernière génération d'additifs, l'odeur du soufre a été supprimée.

Propriétaire : Produit dont le procédé a été développé de façon indépendante par PCAS qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

Protéine : Assemblage complexe (macromolécules) constitué d'enchaînement d'acides aminés et synthétisé par tout organisme vivant aussi bien unicellulaire que pluricellulaire.

Protéine thérapeutique : ce sont des protéines d'origine naturelle extraites de fluides biologiques ou d'organes (animaux, humains et plantes) dans un but thérapeutique comme l'insuline ou l'hormone de croissance. Aujourd'hui, grâce à la connaissance des génomes et des procédés de biotechnologie, ces protéines sont produites de manière recombinante.

Pyrolyse-flash : Technologie de synthèse de produits chimiques, basée sur la pyrolyse à haute température de solutions de sels métalliques.

R

Ranking : Prioritisation.

REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) : Projet de règlement européen d'évaluation des risques de mise sur le marché de produits chimiques.

Réaction à basse température : Réaction chimique conduite entre 0 ° et - 80 °C.

Réaction cryogénique : Réaction chimique conduite à des températures inférieures à - 80 °C.

Réaction de réduction : Réaction chimique utilisant notamment de l'hydrogène et du borohydrure de sodium.

Réaction enzymatique : Réaction de transformation d'une substance utilisant les propriétés catalytiques

d'une enzyme.

RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) : Appareil d'analyse structurale permettant la vérification du « squelette » des molécules organiques.

S

Scale up : Industrialisation.

Seveso : Site italien où a eu lieu un grave accident chimique en 1976 (dégagements importants de dioxine). Pour mieux maîtriser le risque chimique, les autorités (poussées par leurs opinions publiques), traumatisées par cet accident, ont édicté des directives permettant de mieux contrôler et classer les risques chimiques (les directives dites Seveso I - 1982, puis Seveso II -1996). Les classements Seveso ou non se font au vu des niveaux de stocks de matières dangereuses manipulées sur les sites. Les sites "Seveso" chez PCAS sont Bourgoin, Couterne, Aramon (Expansia) et Mourenx (SBS).

Shuffling : Dans ce contexte, il s'agit de recombinaison génétique aléatoire entre une collection de gène pour créer la diversité.

Synthèse Pharmaceutique : Succession d'étapes chimiques conduisant à une molécule ayant des propriétés thérapeutiques, ou à un de ses intermédiaires.

T

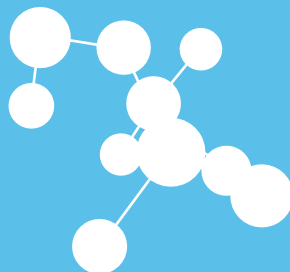
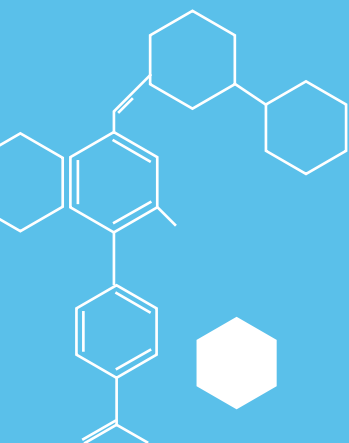
Technologies clés : Méthodes de fabrication particulières permettant de préparer un principe actif à l'issue de plusieurs étapes, pouvant faire intervenir un savoir-faire spécifique. Un exemple est la possibilité de travailler à très basse température (- 90 °C), afin de mieux maîtriser un réactif pour minimiser les sous-produits non désirables et faciliter l'accès à un produit donné.

Thiophène (chimie du) : Hétérocycle aromatique soufré à cinq chaînons intervenant fréquemment dans les synthèses d'intermédiaires à usage pharmaceutique.

Thermophile : Se dit d'un micro-organisme qui peut se développer à des températures élevées pouvant dépasser les 100°C.

W

Watt-crête (en anglais Watt-peak) : Unité représentant la puissance électrique maximale délivrée par une installation solaire (dont le photovoltaïque) pour un ensoleillement standard de 1000 Watt par m2 à 25 degré Celsius.



ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

Sommaire

52/	I. Rapport de gestion
71/	II. Annexes au Rapport de gestion*
83/	III. Comptes consolidés
107/	IV. Comptes sociaux
123/	V. Rapports des Commissaires aux Comptes
129/	VI. Autres informations à caractère général

* Annexes au Rapport de gestion

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Assemblée Générale du 21 avril 2010 : ordre du jour et projets de résolutions
4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
5. Informations financières historiques

I. Rapport sur la gestion du Groupe

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

1. Activité et faits marquants

1.1 Faits marquants

- *Plan de restructuration*

Face à la dégradation de l'activité constatée depuis la fin de 2008 principalement dans le domaine de la Chimie Fine de Spécialité et dans une moindre mesure sur la partie Chimie Pharmaceutique, un plan d'adaptation a été mis en œuvre au sein de PCAS SA, principale société impactée par la crise économique.

Ce plan, devenu effectif fin juin et dont le coût peut être estimé à environ 3,8 millions d'euros, a touché environ quatre vingt postes de travail.

Des mesures d'adaptation ont également été prises au sein des filiales PCAS Finland, Saint-Jean Photochimie et Expansia pour un coût estimé à 0,4 million d'euros.

- *Autres opérations et événements importants de l'exercice*

En début d'exercice, PCAS SA a bénéficié des mesures gouvernementales en matière de remboursement anticipé de diverses créances fiscales (Crédit Impôt Recherche et Carry-Back) représentant près de 7 millions d'euros.

Le contrat liant VLG avec son principal client a fait l'objet d'un renouvellement pluriannuel marquant ainsi la confiance de ce leader mondial dans les capacités technologiques de PCAS. Dans le même temps, la participation de PCAS SA dans le capital de VLG a été portée à 100 %.

La participation de PCAS dans le capital de Protéus a été portée de 39,5 % à 42,9 %. Pour mémoire, Protéus, société de biotechnologie, développe une activité très prometteuse dans ses quatre domaines d'intervention qui sont : la santé, la chimie fine pharmaceutique, la bioénergie et l'environnement.

Par ailleurs, PCAS a poursuivi sa politique de développement d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur les marchés porteurs avec :

- l'acquisition d'un Kilo Lab en Californie, finalisée mi-juillet, avec un partenaire Américain, Nanosyn, dans le cadre d'une société commune (50/50). L'objectif est de capter des projets de développement de nouvelles molécules aux USA très en amont dont la production serait assurée par les sites de production actuels du Groupe en Europe,
- la création d'une filiale au Canada qui a pour finalité d'être présente sur le marché des supports solides pour la synthèse peptidique. Cette nouvelle filiale bénéficie de l'apport d'une technologie licenciée par Matrix Innovation et s'appuie sur les capacités de productions offertes par le site industriel canadien du Groupe. Les peptides constituent

une nouvelle classe thérapeutique en forte croissance présentant des avantages multiples : principes actifs à de très faibles concentrations, faible toxicité, haute sélectivité.

Au plan financier, compte tenu du contexte économique incertain, et dans le prolongement de la démarche entreprise fin 2008, la Direction du Groupe s'est rapprochée préventivement de ses partenaires bancaires et obtenu de leur part :

- la suppression du test des ratios au 30 juin 2009,
- une modification des seuils des ratios pour les 31 décembre 2009, 30 juin et 31 décembre 2010 comme suit :

	2009		2010	
	S2	S1	S1	S2
Ratio de levier	4,75	4,25	4,25	3,75
Ratio de couverture des frais financiers	2,25	2,75	2,75	3,25
Ratio de Gearing	1,00	1,00	1,00	1,00

Ces ratios sont largement respectés au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également obtenu l'ouverture d'une ligne de crédit de 4 M€ sur 3 ans, non utilisée à ce jour, pour le financement partiel des investissements prévus en 2010.

Par ailleurs, PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et/ou en cours de réalisation

- *Politique d'investissements*

En millions d'euros	2 009	2 008	2 007
Investissements incorporels	-	0,4	1,7
Investissements corporels	4,5	6,3	8,3
Prises de participation financières	1,2	0,4	1,2
TOTAL	5,7	7,1	11,2

PCAS a légèrement réduit le montant de ses investissements corporels qui demeure néanmoins important puisqu'il représente 3 % du chiffre d'affaires. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection

de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

• *Actifs par implantation géographique*

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	7,9	-	-	7,9
Autres immobilisations incorporelles	6,2	-	-	6,2
Immobilisations corporelles	53,9	9,6	2,3	65,8
BFR	30,9	4,7	3,6	39,2
ACTIF NET	98,9	14,3	5,9	119,1

2. Résultats des activités

2.1 Résultats consolidés de PCAS

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- l'impact de la crise économique mondiale sur les activités du pôle Chimie Fine de Spécialités
- la progression des activités du pôle Synthèse Pharmaceutique
- la mise en oeuvre de mesures d'adaptation

- la reconnaissance d'un actif d'impôt consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe.

Au total, un retour aux bénéfices au second semestre 2009.

2.1.2 Résultat du Groupe

• *Remarque préliminaire :*

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20) le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,6 millions d'euros en 2009 et 2,2 millions d'euros en 2008.

En millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008	S1 - 2009	S2 - 2009	2009
Chiffre d'affaires	92,5	75,9	168,4	75,4	77,1	152,5
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3
EBITDA (*)	12,9	6,4	19,3	6,1	11,6	17,7
Marge d'EBITDA	14,0%	8,4%	11,5%	8,1%	15,1%	11,6%
Résultat Opérationnel Courant (*)	6,0	(1,4)	4,6	(0,6)	5,0	4,4
Coûts de restructuration	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Résultat financier	(2,8)	(2,6)	(5,4)	(1,9)	(2,5)	(4,4)
Résultat Net			(0,9)			(1,1)
Capitaux propres			73,7			73,3
Endettement net			62,4			47,0
Taux d'endettement			0,85			0,64
Actif net par action			5,7			5,5

* dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : 2,6 millions d'euros en 2009 et 2,2 millions d'euros en 2008

Grâce à une amélioration de son niveau d'activité depuis juin 2009, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS enregistre une baisse limitée à 9,4 % en 2009 par rapport à l'exercice précédent, contre -18,5 % au premier semestre 2009.

Après un second semestre 2008 et un premier semestre 2009 déficitaires, principalement affectés par la forte baisse de l'activité en Chimie Fine de Spécialité, le second semestre 2009 fait ressortir un résultat opérationnel courant positif de 5 millions d'euros (soit 6,5 % du chiffre d'affaires) et un résultat avant impôt de 2,5 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2009 s'est élevé quant à lui à 4,4 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2008.

Le résultat net du Groupe PCAS a été exceptionnellement affecté par des coûts de restructuration (4,2 M€) ainsi que par la prise en compte d'un actif d'impôt (3,1 M€) consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe. Il affiche ainsi une perte de 1,1 million d'euros en 2009, sensiblement égale à celle de 2008.

2.1.3 Analyse des ventes

• Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008		S1 - 2009	S2 - 2009	2009	
Chiffre d'affaires	92,5	75,9	168,4	100%	75,4	77,1	152,5	100%
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	60%	55,3	54,0	109,3	72%
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	40%	20,1	23,2	43,3	28%

Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique (72 % du chiffre d'affaires)

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériques,
- les start-up

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2009

Malgré la crise économique qui a conduit les clients de PCAS à une grande prudence dans le développement et le lancement de nouveaux produits, les activités en Synthèse Pharmaceutique ont poursuivi leur progression. Le chiffre d'affaires de ce département, qui a représenté 72 % de l'activité du groupe en 2009, est ainsi en augmentation de 7,8 % par rapport à 2008. Cette augmentation est due notamment à la reprise d'une activité soutenue chez VLG.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3	+ 7,8 %

L'année 2009 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- le renouvellement jusqu'à fin 2012, avec de nouvelles perspectives au-delà de cette date, du contrat liant VLG avec son principal client marquant ainsi la confiance de ce leader mondial dans les capacités technologiques de PCAS,
- deux nouvelles inspections FDA sur les sites de Limay et Expansia en 2009 après celles de VLG et Turku en 2008, confirmant le statut de PCAS de fournisseur des marchés américain et japonais,
- le renforcement de la présence de PCAS en Custom manufacturing sur le marché américain avec la création de la JV PCAS Nanosyn LLC en Californie visant à établir une plateforme de développement pour les laboratoires pharmaceutiques et les Biotechs locales.
- Le lancement en R&D de 2 nouveaux génériques et le succès commercial d'un générique « blockbuster » lancé en fin 2008 aux USA.

b. Chimie fine de spécialité (28 % du chiffre d'affaires)

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

Faits Marquants de l'année 2009 :

Les activités de Chimie Fine hors Synthèse Pharmaceutique ont subi largement, en 2009, les effets de la crise économique, accentués par une politique brutale de déstockage de la part des clients. La plupart des marchés ont été touchés, en particulier ceux liés à la parfumerie-cosmétique, à l'automobile, au bâtiment, au travail des métaux, à la microélectronique.

Malgré une amélioration de son niveau d'activité depuis juin 2009, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 35,5 % par rapport à 2008.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3	(35,5%)

Outre cette baisse d'activité, l'année 2009 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- la mise en œuvre de mesures d'adaptation de l'outil de production principalement ciblées sur les sites de Couterne et de Bourgoin
- la création de PCAS Biomatrix au Canada qui développe des polymères spéciaux ouvrant la voie à des développements nouveaux dans le domaine de la synthèse des peptides,
- la mise en place d'une base de développement en Chine pour son activité « produits de performance »,
- la poursuite des partenariats en du développement de nouveaux produits propriétaires (produits de performance, Isogel, polymères spéciaux ...)

b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

PCAS a subi, sur cette activité, la très forte baisse de la demande des grands acteurs de la Parfumerie et de la Cosmétique avec un quasi arrêt des commandes dès la fin de l'année 2008. Une reprise a été constatée à partir du mois de mai, les stocks ayant été fortement réduits. Par ailleurs, PCAS doit faire face à une concurrence agressive de la part de producteurs asiatiques. La position de PCAS, comme fournisseur européen, reste soutenue par ses clients et les actions de productivité qui ont été réalisées ont permis de reconquérir certains marchés mais avec de plus faibles marges.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	15,4	8,0	23,4	6,0	6,4	12,4	(47,0%)

b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de Saint Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

La partie Chimie pour l'électronique aura beaucoup souffert d'un arrêt brutal de la demande en début d'année 2009. Les marchés et clients n'ont cependant pas été perdus et ce secteur a enregistré une reprise progressive de la demande à partir de la fin du premier semestre 2009. Ce même phénomène a été enregistré sur les autres activités de ce département, liées à des contrats de sous-traitance.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	11,0	9,4	20,4	5,7	8,0	13,7	(32,8%)

b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Les principaux clients sont ici des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En conséquence d'une très forte baisse de la demande en Europe, le volume d'affaires s'est très nettement réduit au premier semestre pour cette activité liée aux marchés de l'automobile, de la sidérurgie et du bâtiment, sans que, pour autant, n'aient été enregistrées des pertes de clients ou de marchés.

Les nouveaux développements ont été reportés et l'implantation commerciale de PCAS en Asie n'est pas encore assez développée pour compenser cette baisse conjoncturelle.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	12,4	10,8	23,2	8,3	8,9	17,2	(25,9%)

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009
Synthèse Pharmaceutique	2,9	2,4	5,3	6,3	6,5	12,8
Chimie Fine de Spécialité	3,1	(3,8)	(0,7)	(6,9)	(1,5)	(8,4)
TOTAL	6,0	(1,4)	4,6	(0,6)	5,0	4,4

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009
Synthèse Pharmaceutique	2,3	1,6	3,9	5,5	5,6	11,1
Chimie Fine de Spécialité	2,7	(4,3)	(1,6)	(7,3)	(2,0)	(9,3)
TOTAL	5,0	(2,7)	2,3	(1,8)	3,6	1,8

Le résultat opérationnel courant 2009 ressort à un niveau voisin de celui de 2008, grâce à une excellente performance du pôle Synthèse Pharmaceutique qui a compensé la forte baisse de résultat en Chimie Fine de Spécialité.

L'activité et la rentabilité du pôle Synthèse Pharmaceutique ont été portées par une forte reprise des ventes du principal produit de son entité VLG, une fois résolues les difficultés d'approvisionnement d'une matière stratégique qui en avaient pénalisé la production en 2008.

A contrario, la forte baisse des activités en Chimie Fine de Spécialités a lourdement affecté le résultat opérationnel de ce pôle qui enregistre une perte significative en 2009. Notons avec satisfaction le net redressement au second semestre, qui bénéficie des premiers résultats des mesures d'adaptation mises en œuvre mi-2009 et d'une légère reprise de l'activité.

2.1.5 Analyse de la structure financière

Dans ce contexte, le Groupe PCAS a poursuivi son désendettement, celui-ci étant ramené au 31 décembre 2009 à 47 millions d'euros (contre 62,4 millions d'euros au 31 décembre 2008), soit une réduction de 25 %. Cette amélioration est due au remboursement anticipé de créances fiscales, à une gestion plus serrée du besoin en fonds de roulement ainsi qu'à une bonne maîtrise des investissements.

• Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2008	2009
Flux nets générés par l'activité	17,6	24,8
dont MBA	17,5	12,5
dont variation de BFR	0,9	12,1
dont impôt	(0,8)	0,2
Flux nets liés aux opérations d'investissements	(6,2)	(5,8)
dont investissements industriels	(6,7)	(4,5)
dont investissements financiers	(0,4)	(1,3)
Flux nets liés aux opérations de financement	(12,6)	(10,9)
dont variation nette de l'endettement	(8,1)	(7,5)
dont coût de l'endettement financier net	(4,4)	(3,3)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1,0)	8,0

L'année 2009 a été marquée par les principaux événements suivants :

- une diminution de la Marge Brute d'Autofinancement (MBA), largement due aux coûts de restructuration,
- une forte réduction du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), résultant de la baisse d'activité et d'une politique résolument volontariste de baisse des stocks, ainsi que du remboursement anticipé de créances fiscales à hauteur de 6,7 M€,
- une bonne maîtrise des investissements,
- la réduction de l'endettement du Groupe avec le remboursement du crédit syndiqué de PCAS SA pour 6,5 M€, et la diminution corrélative du coût de cette dette.

2.2 Résultats sociaux de PCAS (normes françaises)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffres d'affaires	92,9	122,7
Résultat d'exploitation	(5,2)	0,4
Résultat net	(2,8)	(1,0)
Effectifs inscrits	486	577

La baisse du chiffre d'affaires est respectivement de 10,5 % et 36,5 % pour les pôles Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité. Le résultat d'exploitation ressort à - 5,2 millions d'euros contre 0,4 million d'euros en 2008. Le résultat net s'élève à - 2,8 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 1,3 million d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 3,0 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 1,9 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 1,5 millions d'euro (qui enregistre des coûts de restructuration pour 3,7 millions d'euros et une reprise de provision pour hausse des prix de 2,2 millions d'euros) ainsi que d'un produit d'impôt

de 5,2 millions d'euros (correspondant au crédit d'impôt recherche pour 2,3 millions d'euros et à un produit d'impôt de 2,9 millions d'euros consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2008 ressortait à -1,0 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour -3,4 millions d'euros (intégrant principalement le coût de la dette pour 4,4 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 2,1 millions d'euros) et d'un produit d'impôt de 2,2 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche).

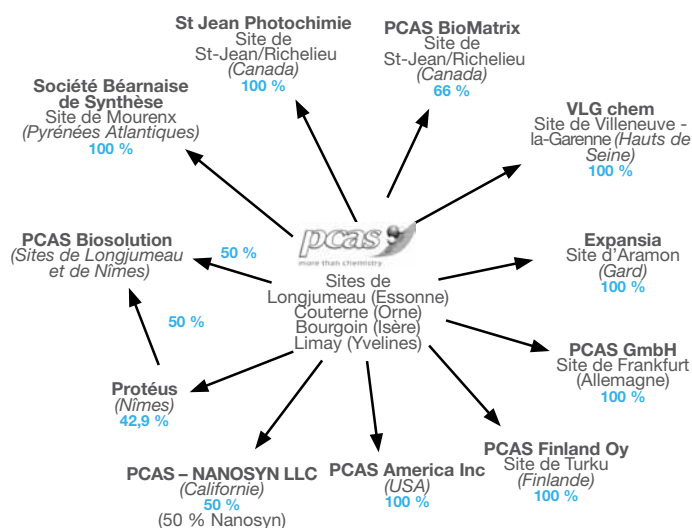
Délais de paiement des fournisseurs

Conformément au Code du commerce (article 441-4 issu du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1^{er}), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de PCAS SA à la clôture de l'exercice 2009 se décompose de la manière suivante en milliers d'euros :

Solde au 31/12/2009 des dettes fournisseurs	Dont non échus	Dont échus			
		de 0 à 30 jours (1)	de 31 à 90 jours (1)	de 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
10 198	7 177	2 838	15	35	133

(1) le paiement de l'échéance du 31 décembre 2009 a été effectué au tout début janvier 2010

2.3 Activité des filiales et participations



(Cf. Périmètre de consolidation, note 2 des notes annexes des comptes consolidés)

2.3.1 Activité des filiales

* Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	20,0	21,6
Résultat Net	(1,2)	(0,1)
Effectifs inscrits	138	150

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2009 aura été marquée :

- par un fort décalage dans le lancement, sur le site, d'un nouveau générique, compensé en vente au niveau du groupe par un autre site déjà autorisé à le produire,
- les reports des commandes d'un principe actif, en lancement de phase commerciale, par un client Européen prudent du fait de la crise
- la bonne tenue des fabrications traditionnelles du site.

* PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	14,7	14,7
Résultat Net	-	(0,1)
Effectifs inscrits	100	106

Inspecté en 2008 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'année 2009 aura vu le lancement commercial et industriel réussi de deux nouveaux API, tandis qu'un produit en phase 3, fabriqué sur le site depuis 3 ans, était gelé par le client européen concerné au premier trimestre 2009. Le site a poursuivi sa politique de R&D pour le groupe de 2 nouveaux génériques.

* VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	35,4	28,4
Résultat Net	5,1	1,9
Effectifs inscrits	122	126

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1^{er} janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

L'année 2009 aura été marquée par une très forte activité commerciale sur le site : l'atelier dédié à Sanofi Aventis a accéléré ses productions sur la fin de l'année, tandis que l'atelier multi-clients a travaillé sur ses produits traditionnels et sur des transferts en provenance d'autres sites.

*** St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)**

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	4,9	6,9
Résultat Net	(0,3)	0,4
Effectifs inscrits	38	44

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

La société a su adapter son outil à la conjoncture mondiale et poursuivre ses plans de Recherche et Développement dans les domaines innovants des polymères spéciaux et du marché de la micro-électronique.

*** PCAS Biomatrix**

En millions d'euros	2009
Chiffre d'affaires	0,1
Résultat Net	(0,1)
Effectifs inscrits	-

Cette filiale, détenue à 66 % par St-Jean Photochimie et créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009, n'a pratiquement pas eu d'activité au cours de l'exercice 2009.

Les principaux acteurs de l'activité synthèse peptidique ont fait l'objet d'approche commerciale et les différentes solutions induites par notre matrice sont en cours de test.

*** Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)**

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	3,5	7,6
Résultat Net	(1,4)	(0,8)
Effectifs inscrits	11	1

Cette filiale à 100 % de PCAS est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

Après un premier semestre très faible en terme de production du fait de la conjoncture, l'activité a repris dans le domaine des dérivés de l'acroléine pour la parfumerie et la pharmacie.

Le personnel autrefois externe selon un contrat avec la plateforme SOBEGI locale est devenu personnel PCAS à fin 2009.

2.3.2 Participations*** Protéus (Nîmes)**

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	3,3	2,4
Résultat Net	0,6	(0,8)
Effectifs inscrits	31	32

PCAS a porté sa participation dans Protéus de 39,5 % à 42,9 % en 2009. Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio-industries.

PCAS a participé à la redéfinition des objectifs de la société sur ses marchés cibles : la chimie, l'environnement et la bio-énergie.

*** PCAS Biosolution**

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	-	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chémico-biocatalytique.

Certains projets lancés en 2007 et 2008 devraient voir leur commercialisation démarrer en 2010. De nouvelles études, notamment en vue de développer la gamme de produits propriétaires de PCAS ont été initiées en 2009.

*** PCAS Nanosyn**

En millions d'euros	2009
Chiffre d'affaires	0,7
Résultat Net	(0,4)
Effectifs inscrits	10

Le démarrage de cette activité depuis mars 2009 est supérieur aux prévisions, la société réalisant un chiffre d'affaire en constante augmentation. Son résultat tend vers l'équilibre.

Des investissements de mise à niveau dans le domaine cGMP, équipements des laboratoires et capacités analytiques ont été réalisés.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Composition du Conseil d'Administration

La société PCAS est administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 11 février 2010 est la suivante :

- **Christian Moretti**, 23 rue Bossuet 91160 Longjumeau
- **Michel Baulé**, 48 avenue des Allobroges, 26100 Romans-Sur-Isère,
- **Philippe Delwasse**, 23 rue Bossuet, 91160 Longjumeau,
- **Jean-Robert Kervarec**, 5 rue Raoul Dufy, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- **Alain de Salaberry**, 2 bis avenue du Pacific, 91940 Les Ulis,
- **Jean-Pierre Richard** (représentant permanent de la société Dynaction), 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres.

3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Compte tenu de la taille de l'entreprise et du Conseil d'Administration, il n'a pas été jugé utile de formaliser l'évaluation du Conseil d'Administration ni d'élaborer un règlement intérieur. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de PCAS s'est réuni 3 fois en 2009 avec un taux de présence supérieur ou égal à 60 % pour chaque réunion.

3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- **Christian MORETTI**, Président (64 ans, HEC et MBA Columbia Business School). Administrateur depuis janvier 2004, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007 pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président	Dynaction PCAS
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Membre du Conseil de Surveillance	RUBIS
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc Quantel Dynagreen
Administrateur-Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)

- **Michel BAULE**, administrateur (67 ans, Docteur en Chimie Organique – Université de Provence) Administrateur depuis avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président	Eximium Baulé Baulé UK Baulé INC (USA) Baulé China Avsis
Gérant	Monnier-Sermi Secmer Artimon
Administrateur	PCAS

- **Pierre COURT**, administrateur (62 ans, IEP Paris et Maîtrise de Droit) Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en décembre 2009.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président	SAS Lams SAS Dynagreen
Administrateur	PCAS

- **Philippe DELWASSE**, administrateur (66 ans, Ecole Polytechnique)
Coopté administrateur par le Conseil d'Administration du 11 février 2010 et dont la ratification sera soumise à l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Administrateur	PCAS Dauphin Participation Anblan
Directeur Général	Dynaction

- **Jean-Robert KERVAREC**, administrateur (64 ans, Ingénieur C.N.A.M)
Administrateur depuis mars 2005 renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2008 pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Administrateur	PCAS Dynaction

- **Alain de SALABERRY**, administrateur (61 ans, Ecole Polytechnique)
Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président	Quantel Quantel Medical Eurodyne C2J électronique Sofilas
Gérant	Atlas Laser
Administrateur	PCAS EOLITE
Chairman	BSLI QM Inc
Director	MedSurge Holding

- **Jean-Pierre RICHARD**,
Administrateur représentant permanent de Dynaction (67 ans, HEC)
Administrateur depuis janvier 2004, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007 pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président Directeur Général	Anblan
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Président	JPR Conseils
Administrateur	Dynaction Clarten S.A. (jusqu'en 2008)
Administrateur - Représentant permanent de Dynaction	PCAS

3.4 Comités spécialisés

3.4.1 Comité des rémunérations

- Il s'assure de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du comité de direction.
- Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Composition du Comité des rémunérations
Au 11 février 2010

- Jean-Pierre Richard
- Jean-Robert Kervarec

3.4.2 Comité Exécutif

- Il définit les orientations stratégiques du Groupe et prépare les décisions à soumettre au Conseil d'Administration. Il évalue les moyens à mettre en œuvre notamment en termes de ressources humaines, d'investissements industriels ou financiers permettant d'assurer une croissance interne ou externe. Le Comité Exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président.

Composition du Comité Exécutif
Au 11 février 2010

- Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration
- Philippe Delwasse, Vice Président du Conseil d'Administration
- Vincent Touraille, Directeur Général
- Eric Moissenot, Directeur Général Adjoint Finance et Administration
- Gérard Guillamot, Directeur de la Recherche et Développement
- Dominique Mabire, Directeur Industriel

3.4.3 Comité d'Audit

Absence de Comité d'Audit, les fonctions du Comité d'Audit étant exercées par le Conseil d'Administration.

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

3.5.1 Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008)

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti - Président	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	382 536	451 865
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	382 536	451 865

Philippe Delwasse - Directeur Général	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	186 648	184 799
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	186 648	184 799

Vincent Touraille - Directeur Général Délégué	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	202 779	150 073
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	202 779	150 073

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	350 000	350 000	420 000	420 000
Avantages en nature (véhicule & prévoyance)	14 242	14 242	13 571	13 571
TOTAL	382 536	382 536	451 865	451 865

Philippe Delwasse Directeur Général	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	184 167	176 261	182 555	166 442
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	2 481	2 244	2 244	-
TOTAL	186 648	178 505	184 799	166 442

Vincent Touraille Directeur Général Délégué	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	170 004	170 004	137 620	137 620
Rémunération variable	30 200	10 560	10 360	18 591
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	2 575	2 575	2 093	2 093
TOTAL	202 779	183 139	150 073	158 304

Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2009	2008
Michel Baulé - Administrateur		
- Jetons de présence	6 000	-
- Autres rémunérations	-	-
Pierre Court - Administrateur (jusqu'en janvier 2010)		
- Jetons de présence	6 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
Jean-Robert Kervarec - Administrateur		
- Jetons de présence	6 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
Alain de Salaberry - Administrateur		
- Jetons de présence	6 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Richard - Représentant permanent de Dynaction		
- Jetons de présence	6 000	-
- Autres rémunérations	-	-
TOTAL	30 000	21 000

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Non applicable

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Christian Moretti	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Christian Moretti - Président	20 octobre 2006	180 000
Philippe Delwasse - Directeur Général	20 octobre 2006	60 000
Vincent Touraille - Directeur Général Délégué	20 octobre 2006	21 000
TOTAL		261 000

Le délai de conservation des actions est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataire social.

En outre, Monsieur Vincent Touraille, dans le cadre de ce même plan d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription, a également bénéficié de 40 000 options de souscriptions d'actions PCAS au prix de 6 euros.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS		
Date de l'Assemblée d'autorisation	le 9 juin 2006	
Date du Conseil d'Administration	le 20 octobre 2006	le 30 juillet 2008
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000	40 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées :		
- aux mandataires sociaux	-	-
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	110 000	40 000
Point de départ d'exercice des options	le 20 octobre 2010	le 30 juillet 2012
Date d'expiration	le 20 octobre 2012	le 20 octobre 2014
Prix d'achat	6 €	6 €
Nombre de salariés concernés	3	1
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2009	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	-	40 000
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2009	110 000	-

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Non applicable

Tableau 10 : Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christian Moretti Président		X		X		X		X
Philippe Delwasse Directeur Général		X		X		X		X
Vincent Touraille Directeur Général Délégué	X		X		X		X	

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2009 :

- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de PCAS.

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.5.2 Critères de calcul des rémunérations variables

Selon obtention d'objectifs fixés en début d'exercice, portant sur le niveau et la qualité de résultats.

3.5.3 Engagements de toute nature pris par PCAS pour les mandataires sociaux

Néant

3.5.4 Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2009, Monsieur Christian Moretti détenait 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Philippe Delwasse détenait 60 000 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Vincent Touraille détenait 21 000 actions du capital de PCAS et 40 000 options de souscriptions d'actions PCAS.

4. PERSPECTIVES ET GESTION DES RISQUES

4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe PCAS.

4.2 Perspectives

Tendances 2010

La visibilité des clients du Groupe restant faible dans le contexte économique actuel, il convient de rester très prudent sur les perspectives 2010, malgré l'amélioration observée au second semestre 2009.

En Synthèse Pharmaceutique, 2010 sera marquée par l'entrée en application du nouveau contrat entre VLG et Sanofi-Aventis, avec pour conséquence une moindre contribution de VLG aux résultats du Groupe.

En Chimie Fine de Spécialités, les ventes devraient poursuivre leur amélioration par rapport à 2009, et le résultat nettement progresser.

Au total, l'exercice 2010 se présente, hors éléments exceptionnels non identifiés à ce jour, en amélioration par rapport à 2009, bénéficiant pleinement des effets des mesures d'adaptation prises au premier semestre 2009.

• Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont les suivants :

- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable ;
- une augmentation du nombre de produits de catalogue, tant en Synthèse Pharmaceutique (API génériques) qu'en Chimie fine de Spécialités (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe (Chine, Amérique du Nord, Brésil).

Le Groupe PCAS reste par ailleurs à l'écoute de toute opportunité de développement ou de reprise d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur des marchés porteurs.

4.3 Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

4.3.1 Risques industriels et environnementaux

• Organisation interne, budgets engagés

Les activités du groupe sont soumises à des réglementations nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en premier lieu la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DRIRE locales (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices "Dommages aux Biens".

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à environ 30 % du montant total des investissements, soit environ 1,4 million d'euros sur l'exercice 2009.

- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le groupe a consacré près de 39 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le groupe PCAS dispose d'un "Système Centralisé du Management des Accidents" (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

• Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2009	2008	%
Gaz (MWh)	53 701	35 370	51,8 %
Electricité (MWh)	34 759	37 509	- 7,4 %
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	8 777	26 289	- 66,7 %
Eau (m ³)	184 538	209 136	- 11,8 %

La forte augmentation de la consommation de gaz s'explique par un changement technologique sur le plus gros site du groupe qui est désormais équipé d'une chaudière alimentée au gaz alors que la précédente l'était au fuel. A l'inverse et pour cette même raison, la consommation en vapeur obtenue par d'autres processus thermiques que la combustion de gaz est en net recul.

Les consommations d'électricité et d'eau sont en diminution par rapport à 2008. Cette tendance s'explique à la fois par la baisse d'activité enregistrée en 2009 sur certains sites de production ainsi que par les efforts engagés pour renforcer la maîtrise des consommations.

• Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DRIRE, Agence de l'Eau...

• Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso haut	Seveso bas	Autorisation seule
	Couterne		
Sites chimiques classés	Bourgoin	Aramon	Limay
		Mourenx	Villeneuve-la-garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité au minimum tous les trois ans dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »).

Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

PCAS utilise en particulier du chlore, de l'acroléine et du chlorure d'aluminium.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail.

En outre, la politique du groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

• *Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement*

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur l'émission des gaz et sur les maîtrises thermiques des procédés.

• *Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés*

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le "Document Unique" qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

• *Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone*

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

• *Application des procédures aux sous-traitants PCAS*

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

• *Niveau des risques*

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

4.3.2 Risques juridiques

PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour les demandes d'indemnisations pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS a bien entendu fait appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cours d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que PCAS ou ses filiales soient à l'abri de risques juridiques futurs.

4.3.3 Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

• *Risque de liquidité (*)*

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrirait respectivement 85 % et 88 % de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des conventions.

La baisse de l'activité enregistrée par le groupe PCAS au cours du second semestre 2008 et son impact négatif attendu sur la rentabilité opérationnelle de cet exercice avait conduit la Direction de la société à demander à son pool bancaire un aménagement du seuil des ratios de levier (ratio inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2008) et de couverture des Frais Financiers (ratio supérieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2008).

Cette demande avait été acceptée en date du 22 décembre 2008. Il avait par ailleurs été convenu avec le pool bancaire de réexaminer les seuils des échéances ultérieures au cours du 1^{er} semestre 2009.

La direction du Groupe d'est ainsi rapprochée de ses partenaires bancaires et obtenu de leur part :

- La suppression du test des ratios au 30 juin 2009
- Une modification des seuils des ratios pour les 31 décembre 2009, 30 juin et 31 décembre 2010 comme suit :

	2009		2010	
	S2	S1	S1	S2
Ratio de levier	4,75	4,25	3,75	
Ratio de couverture des frais financiers	2,25	2,75	3,25	
Ratio de Gearing	1,00	1,00	1,00	

Au 31 décembre 2009, les ratios du crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place au premier semestre 2007, sont respectivement de (2,68 pour le ratio de levier ; 0,64 pour le ratio de gearing et 5,32 pour le ratio de couverture des frais financiers - Cf. respectivement les notes 11 et 12 des notes annexes aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2009).

Par ailleurs, la situation financière a été renforcée avec l'ouverture d'une ligne de crédit de 4 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2009, mais qui pourra l'être dans le courant de 2010 pour financer de nouveaux développements.

Enfin, au 31 décembre 2009, les autres lignes de crédits autorisées et non utilisées par le groupe se montent à 3 millions d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 10,8 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et sauf imprévu toujours possible compte tenu des aléas de toute nature liés aux activités industrielles et économiques, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

• Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 17,5 % du chiffre d'affaires dont 16,7 % en dollars US et 0,8 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2009, 36 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année *pleine* estimé à 1,5 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2009, la hausse du dollar US a impacté positivement les ventes à hauteur de 1,9 millions d'euros par rapport à 2008.

En milliers d'euros	USD	GBP	CAD	AUTRES
Actifs	4 571	23	856	196
Passifs	751	2	2 315	15
Position nette avant gestion	3 820	21	(1 459)	180
Position hors bilan	(8 312)	-	510	-
Position nette après gestion	(4 492)	21	(949)	180

Le groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US et au Yen pour l'année 2010, en souscrivant 8,6 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,433 et 8 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,4038 dollar US.

• Risque de taux (*)

Les emprunts long et moyen terme représentent 90 % de la dette financière totale du groupe. Les emprunts à taux fixe représentent 44 % de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le groupe a mis en place des produits de couverture sur 89 % de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007 (cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés) n'a pas eu d'impact au niveau du compte de résultat (impact net d'impôts différés de 22 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2009 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,07 million d'euros.

4.3.4 Autres risques

• Risque clients – Risque pays (*)

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS, le groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible (cf. note 7 des annexes aux comptes consolidés), le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du groupe. Il suffit d'examiner le montant des créances irrécouvrables pour constater qu'il s'élève en 2009 à 0 million d'euros contre 9,2 milliers d'euros en 2008. Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2009 s'élève à 2,9 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

Dans le contexte actuel de crise économique, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe a pris effet au 1^{er} janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2009, 72,5 % des ventes du groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe PCAS.

• *Risque fournisseurs*

Les achats de matières premières du groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des "commodités" ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites "stratégiques" qui font l'objet, dans la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

• *Risque informatique*

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et audités par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.5 Assurances et couverture des risques

PCAS gère ses risques en s'appuyant sur une politique globale de prévention des risques industriels et environnementaux telle que décrite dans les chapitres précédents.

PCAS a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles.

C'est ainsi que PCAS a souscrit :

- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile avant et après livraison ;
- un contrat d'assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur ses sites chimiques ;

- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses biens, assorti d'une garantie de perte d'exploitation ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses marchandises transportées.

Les niveaux de couverture pour 2009 sont les suivants :

- les conséquences financières de la responsabilité civile du fait de l'exploitation industrielle et du fait des activités commerciales sont couvertes à hauteur de 30 millions d'euros (franchise de 7 500 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- un contrat spécifique a été souscrit pour garantir les conséquences pécuniaires résultant des dommages corporels matériels et immatériels causés aux tiers et résultant d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non accidentelle et ce à hauteur de 10,0 millions d'euros (franchise de 75 000 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- les conséquences financières résultant d'un sinistre ayant pour conséquence des dommages aux biens tels que bâtiments, matériel, marchandises... ainsi que les conséquences financières résultant de la perte d'exploitation consécutive à l'interruption ou à la réduction d'activité par suite d'un dommage matériel sont assurées avec une limitation contractuelle d'indemnités, toutes garanties confondues, fixée à 75 millions d'euros ou 112 millions d'euros selon les sites (franchise de 20 000 euros à 150 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- les conséquences financières résultant des dommages subis par les marchandises lors de leur transport par un transporteur externe en tous points du globe, sont garanties à hauteur de 2 millions d'euros (franchise de 500 euros pour vol et sans franchise pour les autres dommages).

5.PCAS ET SES ACTIONNAIRES

5.1 Informations relatives au capital

• *Forme des actions*

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

• *Modification du capital et des droits attachés aux actions*

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

• *Capital souscrit*

En vertu du pouvoir conféré par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 19 mai 1999, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 septembre 1999, a décidé de transformer le capital de 52 476 547 francs en euros soit 7 999 998 euros.

Usant de la faculté qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 mars 2005, le Conseil d'Administration a décidé le

6 juin 2005 de procéder à une augmentation de capital de 20,25 millions d'euros, par émission de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR), à raison de 5 ABSAR pour 8 actions anciennes avec maintien du droit préférentiel de souscription. A l'issue de cette opération, le capital était composé de 12 999 996 actions de 1 euro de valeur nominale chacune et entièrement libéré.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital précédemment émises (à hauteur de 9 715 bons).

Au 31 décembre 2008, le capital est ainsi fixé à la somme de 13 003 882 euros, composé de 13 003 882 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

Depuis le 3 avril 2009, après prise en compte de l'augmentation consécutive à l'attribution d'actions gratuites, le capital social est fixé à la somme de 13 420 632 euros, composé de 13 420 632 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

• *Évolution du capital au cours des trois dernières années*

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions résultant	Valeur nominale	Capital résultant	Prime d'émission	
						Nominal	Montant
AU 31 DÉCEMBRE 2005			12 999 996	1,00	12 999 996		
AU 31 DÉCEMBRE 2006			12 999 996	1,00	12 999 996		
24/04/2007	Augmentation de capital résultant de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital précédemment émises	3 886	13 003 882	1,00	13 003 882	8,00	31 088
AU 31 DÉCEMBRE 2007			13 003 882	1,00	13 003 882		
AU 31 DÉCEMBRE 2008			13 003 882	1,00	13 003 882		
20/02/2009	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	240 000	13 243 882	1,00	13 243 882		
03/04/2009	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	176 750	13 420 632	1,00	13 420 632		
AU 31 MARS 2009			13 420 632	1,00	13 420 632		
AU 31 DÉCEMBRE 2009			13 420 632	1,00	13 420 632		

5.2 Actionnariat du Groupe

• *Répartition actuelle du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires*

Au 31 décembre 2009, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant de 2 210 (titres au porteur et titres nominatifs). Aucun membre du management ne possède plus de 5 % du capital.

Les salariés possèdent 1,15 % du capital de la société au travers du fonds d'épargne salariale de PCAS SA.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Ce tableau montre qu'il n'y a pas eu de modification significative depuis trois ans sur la répartition du capital.

Statutairement, toute action entièrement libérée et inscrite au nominatif pur depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital est la suivante :

Actionnariat	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dynaction	8 814 608	65,68	79,33	8 814 608	67,79	77,68	8 814 608	67,79	77,68
Management	532 639	3,97	2,68	115 828	0,89	0,94	112 378	0,86	0,90
Public	3 859 022	28,75	17,99	3 859 083	29,67	21,38	3 862 533	29,70	21,42
Actions propres détenues	214 363	1,60	0	214 363	1,65	0	214 363	1,65	0
TOTAL	13 420 632	100	100	13 003 882	100	100	13 003 882	100	100

5.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

5.3.1 Politique de distribution de dividendes

A l'avenir, PCAS a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

5.3.2. Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5.4 Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société PCAS SA s'élève à 214 363 représentant 1,60 % du capital de la société.

Au titre de l'année 2009, aucune action n'a été achetée, ni vendue par la société.

Au 31 décembre 2009, la valeur d'achat sur la base d'un cours de 13,18 euros est de 2 825 milliers d'euros. Au cours moyen de décembre 2009, la valeur est de 611 milliers d'euros. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

5.5 Eléments susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigibles en cas de changement de contrôle.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2009	2008
CDI	876	973
CDD	22	33
TOTAL	898	1 006

Effectifs inscrits au 31 décembre	2009	2008
Synthèse Pharmaceutique	545	571
Chimie Fine de Spécialité	353	435
TOTAL	898	1 006

6.1.2 Rémunérations

• Frais de personnel

La baisse des effectifs du groupe résulte principalement des mesures d'adaptation prises en 2009 et décrites dans les faits marquants de l'exercice. Les dépenses d'intérim représentent 1,8 % de la masse salariale en 2009 contre 1,6 % en 2008.

• Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2009	2008	%
Masse salariale	34,5	37,2	(7,3)
Charges sociales	15,2	16,2	(6,2)
Intéressement	0,7	0,4	-
Participation	0,4	-	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,1	0,2	-
TOTAL	50,9	54,0	(5,7)

• Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions

Actions gratuites

Date de l'assemblée d'autorisation	09/06/2006
Date du Conseil d'Administration	30/07/2008
Nombre total d'actions attribuées	47 000
Dont nombre d'actions attribuées :	
- aux mandataires sociaux	-
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	27 000
Acquisition au 30 juillet 2010	47 000
Période de conservation	2 ans après date d'acquisition
Nombre de salariés concernés	4
Nombre d'actions acquises durant l'exercice	-
Nombre d'actions annulées durant l'exercice	39 000
Nombre d'actions restantes	8 000

Options de souscription d'actions

Date de l'assemblée d'autorisation	09/06/2006	
Date du Conseil d'Administration	20/10/2006	30/07/2008
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000	40 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées :		
- aux mandataires sociaux	-	-
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	110 000	40 000
Point de départ d'exercice des options	20/10/2010	30/07/2012
Date d'expiration	20/10/2012	20/10/2014
Prix d'achat	6 €	6 €
Nombre de salariés concernés	3	1
Nombre d'options exercées durant l'exercice	-	-
Nombre d'options annulées durant l'exercice	-	40 000
Nombre d'options restantes	110 000	0

• Participation des salariés dans le capital de PCAS

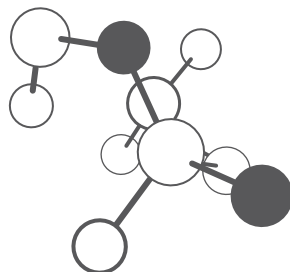
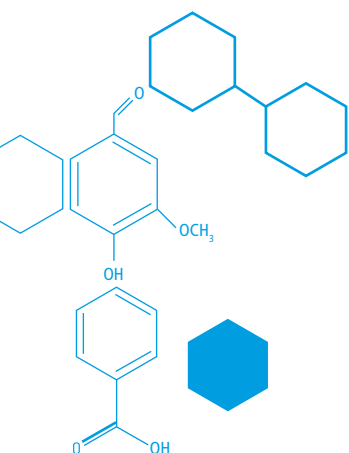
Les salariés possèdent 1,15 % du capital de la société au travers des fonds d'épargne salariale de PCAS SA.

6.1.3 Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du groupe. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,3 million d'euros en 2009. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires. Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyses, de discussions et d'information.

6.2 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.



GRUPE PCAS 2009

II. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Assemblée Général Mixte du 21 avril 2010 : Ordre du jour et projets de résolutions
4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital
5. Informations financières historiques

II. Annexes

au rapport de gestion

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	13 000	13 000	13 000	13 000	13 421
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	12 999 996	12 999 996	13 003 882	13 003 882	13 420 632
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	111 752	122 478	135 638	122 671	92 903
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	9 966	661	11 698	1 711	(5 459)
c) Impôt sur les bénéfices *	(127)	(1 076)	(684)	(2 166)	(5 191)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	(4 973)	(3 047)	6 269	(983)	(2 846)
e) Montant des bénéfices distribués *	-	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,78	0,13	0,95	0,30	(0,02)
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	(0,38)	(0,21)	0,48	(0,08)	(0,21)
c) Dividende versé à chaque action		-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	588	598	604	592	522
b) Montant de la masse salariale *	19 962	21 123	21 315	21 045	21 827
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	9 593	9 915	10 445	9 948	9 997
d) Participation des salariés *		-	-	-	-

* en milliers d'euros

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

1. Exercice clos le 31 décembre 2009

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel se réfère PCAS,

- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

2. Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de 6 membres. La liste des administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 3 du rapport de gestion du Groupe PCAS (pages 59 et 60 du document de référence).

3. Gouvernement d'entreprise

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intégrera les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil d'Administration pour approbation lors d'une prochaine réunion. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

A ce stade, le Groupe a intégré les recommandations contenues dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2009 et a recueilli la présence d'au moins 60 % de ses membres à chacune de ses réunions.

Convocation et Information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Outre les sujets récurrents tels que la marche des affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements, les arrêtés de comptes, le budget..., le Conseil d'Administration a examiné et débattu de l'avancement des mesures d'adaptation affectant PCAS SA et certaines filiales du Groupe, des plans d'actions axés sur l'augmentation de la rentabilité, la gestion du besoin en fonds de roulement et le désendettement du Groupe, de la poursuite de la recherche et le développement de partenariats à fort potentiel de croissance (à ce titre, prises de participation dans PCAS Nanosyn en Californie et dans PCAS Biomatrix au Canada), de tous événements significatifs sur la marche des affaires de PCAS et de recrutements nouveaux.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les meilleurs délais avant ces réunions. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

Procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Ils sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de PCAS sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de PCAS relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 19 à 22 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de PCAS.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middlednext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

La politique d'attribution de stock-options et d'actions gratuites, en particulier, ne bénéficie pas à l'ensemble des salariés du Groupe, lesquels bénéficient d'autres mécanismes d'association aux performances de l'entreprise.

Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2009 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe 4.3 « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion du groupe PCAS (pages 63 à 67 du document de référence).

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne est, chez PCAS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le dispositif de contrôle interne apporte une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle interne soient atteints.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

Procédures de contrôle interne

PCAS a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Un **Comité Exécutif** se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président afin d'évaluer les risques auxquels le groupe pourrait être confronté. Il est composé en 2009, outre du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint, du Directeur de la R&D et du Directeur Industriel. Ce Comité Exécutif discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales ainsi que de l'évolution des activités dans le groupe. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires du groupe et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les Contrôleurs de gestion ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Un **Comité de Direction** se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé en 2009, outre des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général,

assisté du Directeur Général Délégué et du Directeur Industriel, membres du Comité Exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également membre du Comité Exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un **Comité des rémunérations** (constitué de Monsieur Jean-Pierre Richard, administrateur représentant permanent de Dynaction et de Monsieur Jean-Robert Kervarec) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires.

L'élaboration et le contrôle de l'information comptable sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, Finance et Administration qui a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière qui compte 16 personnes y compris le contrôle de gestion doit notamment garantir la qualité de l'information comptable et financière remontée vers le groupe ainsi que la consolidation. Par ailleurs, elle est également responsable de la gestion du risque de liquidité pour l'ensemble du groupe ainsi que de la maîtrise des risques de taux et de change.

Le contrôle de gestion comportant 5 personnes est en charge du suivi des performances des unités opérationnelles et peut proposer la mise en place de plans correctifs.

Une revue des résultats de chaque entité a lieu chaque mois. Les comptes consolidés sont établis et revus trimestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement

déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque trimestre, ce qui permet aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers locaux de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes sont informés en amont, du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale et aux responsables comptables et financiers du groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. La société se fait également assister par des conseils extérieurs en matière fiscale et juridique.

4. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

A compter du 1^{er} janvier 2009, le Directeur Général est assisté dans ses fonctions, pour la durée restant à courir de son mandat, par un Directeur Général Délégué.

Conformément à la Loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Il peut représenter seul la société à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre interne, le Directeur Général Délégué ne peut engager la Société qu'avec la signature conjointe du Directeur Général Adjoint, ou après avoir recueilli l'accord préalable du Directeur Général pour :

1. toute opération financière, telle que, mais non exclusivement, ouverture de compte, acceptation de crédit, engagement hors bilan, création de société, apport en capital ou avance,
2. l'acquisition, la cession, la mise en gage de biens immobiliers ou de titres ou parts de société,
3. tout acte de procédure judiciaire,
4. et plus généralement, toute opération non directement liée à l'activité industrielle ou commerciale de la société,
5. tout acte ou engagement d'une valeur supérieure ou égale à 5 millions d'euros,

Par ailleurs, le Directeur Général Délégué doit se conformer aux règles du Groupe en vigueur, règles dont l'approbation relève de la compétence exclusive du Directeur Général.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 11 février 2010
Le Président du Conseil d'Administration

3. Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010 : Ordre du jour et projets de résolutions

Ordre du jour

1. Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Affectation du résultat de l'exercice 2009
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce
- Ratification de la nomination provisoire de M. Philippe DELWASSE en qualité d'administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

2. Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires; possibilité d'augmentations de capital complémentaires en cas de demandes excédentaires; suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité
- Délégation de pouvoirs en vue de décider de l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société dans la limite de 10% du capital social, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société
- Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du Code du Commerce
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions
- Délégation de compétences à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Projets de résolutions

1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 2 846 141 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du code général des impôts), s'élevant à 28 878 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 1 054 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 2 846 141 euros :

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	4 972 460 €
Résultat de l'exercice	(2 846 141) €
Affectation proposée	
Réserve légale	-
Report à nouveau	2 126 319 €

• Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare

approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
- de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2009, 1.342.063 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 7 € par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 9 394 441 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2009.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en oeuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 février 2010, aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur Philippe DELWASSE, 9 boulevard d'Auteuil, 92100 Boulogne, en remplacement de Monsieur Pierre COURT, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Philippe DELWASSE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 414 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 dans sa 9ème résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en oeuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6 et L.228-91 à L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée, une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 10 000 000 € en nominal, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation de compétence est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
- par apports en nature, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique

d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et réaliser, dans ce cadre et sous ces limites, la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.

Cette délégation prive d'effet toute délégation d'augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, les pouvoirs nécessaires pour décider sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration décidant l'émission, étant précisé que le plafond nominal maximum résultant de la présente augmentation de capital ne pourra excéder le plafond global de dix millions d'euros (10.000.000 €) prévu à la 10^{ème} résolution sur lequel il s'impute et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres

cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des porteurs d'autres droits donnant droit aux actions de la Société ;

3. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
4. décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé et l'octroi d'avantages particuliers, réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette délégation prive d'effet toute augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R 225-118 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, s'il constate une demande excédentaire dans le cadre des augmentations de capital décidées en application des résolutions qui précèdent, à augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale sous réserve du respect du plafond prévu dans la dixième résolution qui précède.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, que lors des augmentations de capital auxquelles il est procédé par le Conseil d'Administration en vertu de la délégation objet des dixième et onzième résolutions, celui-ci peut, s'il le juge opportun, supprimer partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce, décide de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum correspondant à 3 % du capital, aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pendant un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour :

- pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-3 du Code du travail ;
- fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation est de 10 000 000 d'euros et ne pourra excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, 20 % du capital social par an, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la dixième résolution de la présente Assemblée et n'inclut pas les actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;

3. décide que le prix d'émission des actions à émettre au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de Bourse de l'action de la Société; prend acte du fait que pour une émission dépassant la limite de 10 % du capital, le prix d'émission sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %;
4. constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit;
5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence;
6. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, il rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré, et notamment celles de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce:

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder, en ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, parmi les membres du personnel salarié de la Société et/ou des sociétés liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou parmi le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués ou certains d'entre eux de la Société et/ou les mandataires sociaux des sociétés liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce;
2. décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions;
3. décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration;
4. décide que l'attribution des actions à leur bénéficiaires ne sera

définitive: soit (i) au terme au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit (ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale, étant entendu que le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment. Toutefois, en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'attribution définitive des actions interviendra avant le terme de la période d'acquisition;

5. constate qu'en cas d'attribution d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, et corrélativement renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi et les statuts, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation,
- procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en vue de préserver les droits des bénéficiaires à l'occasion d'éventuelles opérations sur le capital de la société,
- fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ,
- prendre toute disposition visant à mettre la société en mesure de livrer les actions aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition et notamment, en cas d'attribution d'actions à émettre, virer le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital à un compte de réserves indisponibles ,
- constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées, modifier les statuts en conséquence,
- et, généralement, accomplir tous actes et formalités nécessaires.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 13.420.632 €. Ce plafond s'ajoute au plafond

global de 10 000 000 € visé à la dixième résolution. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
 - procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
 - fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
 - et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233-33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L.225-100, alinea 7 du code de commerce)

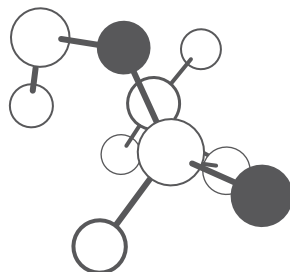
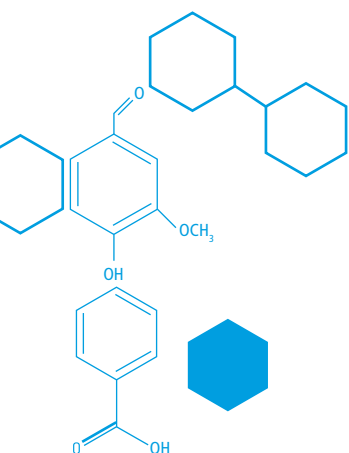
	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	29/04/2009 (5 ^e résolution)	18 mois : 29/10/2010	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	29/04/2009 (9 ^e résolution)	18 mois : 29/10/2010	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	30/04/2008 (10 ^e et 12 ^{ème} résolutions)	26 mois : 30/06/2010	10 millions d'euro	Aucune	En 2009, incorporation d'une somme de 416.750 € prélevée sur le poste "prime d'émission", au moyen de la création de 416.750 actions nouvelles attribuées aux bénéficiaires d'actions gratuites conformément au programme autorisé par l'AGE du 09/06/2006
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	30/04/2008 (11 ^e résolution)	26 mois : 30/06/2010	15 % de l'émission initiale	Aucune	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	29/04/2009 (10 ^{ème} résolution)	26 mois : 29/06/2011	20 millions d'euro	Sans objet	Aucune

5. Informations financières historiques

Le document de référence incorpore par référence les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent en pages 71 et suivantes du document de référence D.08.0163 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2008.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent en pages 85 et suivantes du document de référence D.09-0216 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009.



GRUPE PCAS 2009

III. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Bilan consolidé au 31 décembre 2009
2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009
3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009
4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009
5. Notes annexes aux états financiers consolidés

III. Etats financiers

consolidés au 31 décembre 2009

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	4	14 141	15 000
Immobilisations corporelles nettes	5	65 785	71 979
Immobilisations financières		197	126
Participations dans les entreprises associées	6	3 298	2 308
Instruments financiers		100	-
Impôts différés	12	8 205	4 750
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		91 726	94 163
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	39 541	47 299
Clients et comptes rattachés	8	23 456	28 360
Autres créances	9	6 697	12 182
Valeurs mobilières de placement	11	20	21
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	4 088	1 608
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		73 802	89 470
TOTAL ACTIF		165 528	183 633
PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		13 206	12 790
Primes d'émission		18 120	18 760
Report à nouveau et autres réserves consolidées		42 819	43 329
Ecart de conversion		198	(296)
Résultat de l'exercice- part du groupe		(1 054)	(883)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		73 289	73 700
Intérêts minoritaires		-	-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		73 289	73 700
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques et charges	10	6 755	7 065
Emprunts et dettes financières	11	37 488	46 764
Instruments financiers		1 284	1 270
Impôts différés	12	1 054	538
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		46 581	55 637
PASSIFS COURANTS			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	10	1 583	782
Partie court terme des emprunts et dettes financières	11	13 574	17 301
Fournisseurs et comptes rattachés	13	18 394	24 516
Autres dettes	14	12 107	11 697
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		45 658	54 296
TOTAL PASSIF		165 528	183 633

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		152 528	168 420
Achats consommés		(53 089)	(59 837)
Charges de personnel		(50 907)	(53 992)
Charges externes		(29 499)	(33 413)
Impôts et taxes		(5 298)	(5 163)
Dotations aux amortissements		(11 772)	(13 162)
Dotations aux provisions		57	(104)
Autres produits et charges d'exploitation		2 351	1 805
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		4 371	4 554
Autres produits et charges opérationnels	15	(4 218)	958
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		153	5 512
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		4	31
Coût de l'endettement financier brut		(3 337)	(4 472)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	16	(3 333)	(4 441)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	16	(1 022)	(925)
CHARGE D'IMPÔTS	18	3 107	(733)
QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		41	(296)
RÉSULTAT NET TOTAL		(1 054)	(883)
RÉSULTAT NET – INTÉRÊTS MINORITAIRES		-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		(1 054)	(883)

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)			
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation		13 124 274	12 789 519
- Résultat net total par action		(0,08)	(0,07)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres (1)		13 132 274	13 253 394
- Résultat net total dilué par action		(0,08)	(0,07)

(1) Hors prise en compte de 5 439 413 actions potentiellement émises en cas d'exercice de bons de souscription à 6 euros (pour 110 000 actions), à 6,9 euros (pour 3 333 300 actions) et 9 euros (pour 1 996 113 actions).

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE (A)	(1 054)	(883)
Ecart de conversion	494	(673)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	22	(660)
Autres (1)	-	632
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (B)	516	(701)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (A) + (B)	(538)	(1 584)
Dont :		
- part du Groupe	(538)	(1 584)
- part des intérêts minoritaires	-	-

(1) homogénéisation des stocks de PCAS Finland aux méthodes comptables du Groupe dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information JD Edwards.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net - part du Groupe	(1 054)	(883)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	-	-
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	536	448
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	12 740	13 266
+/- Plus ou moins values de cessions	60	(760)
+ Coût de l'endettement financier net	3 333	4 441
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(3 107)	733
+/- Incidence des titres mis en équivalence	(41)	296
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	-	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	12 467	17 541
- Impôts versés	178	(841)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	7 976	4 002
- (Augmentation) diminution des clients	5 041	789
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(6 073)	793
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	5 198	(4 635)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	24 787	17 649
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 529)	(6 653)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(176)	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	105	873
+/- Incidence des variations de périmètre	(1 234)	(426)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 834)	(6 206)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	968
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(7 532)	(9 115)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(3 333)	(4 441)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(10 865)	(12 588)
Incidence des variations de cours des devises	(124)	113
VARIATION TRÉSORERIE	7 964	(1 032)
Trésorerie à l'ouverture	(7 948)	(6 916)
Trésorerie à la clôture	16	(7 948)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	7 964	(1 032)
Disponibilités	4 109	1 629
Découverts bancaires	(4 093)	(9 577)
TRÉSORERIE SELON LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	16	(7 948)

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2008	12 790	18 093	44 061	377	75 322	-	75 322
Opérations sur capital	-	-	(38)	-	(38)	-	(38)
Opérations sur titres auto-détenus	-	667	(667)	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(883)	-	(883)	-	(883)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	(701)	(701)	-	(701)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(883)	(701)	(1 584)	-	(1 584)
AU 31 DÉCEMBRE 2008	12 790	18 760	42 473	(324)	73 700	-	73 700
Opérations sur capital	416	(416)	127	-	127	-	127
Opérations sur titres auto-détenus	-	(224)	224	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(1 054)	-	(1 054)	-	(1 054)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	516	516	-	516
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(1 054)	516	(538)	-	(538)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	13 206	18 120	41 770	192	73 289	-	73 289

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés de PCAS et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe PCAS ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2009. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Le Groupe PCAS a appliqué dans ses états financiers 2009 les nouvelles normes et interprétations comptables suivantes :

- Révision de la norme IAS 1, relative à la présentation des états financiers, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Les sociétés peuvent choisir de présenter tous les postes de produits et charges comptabilisés au cours d'une période dans un état unique de résultat global ou dans deux états, l'un détaillant les composants du résultat net et un deuxième état commençant par le résultat net et détaillant les autres éléments du résultat global. Le Groupe PCAS a choisi de présenter deux états séparés et a préparé ses états financiers en conformité avec la nouvelle norme révisée.
- Norme IFRS 8-Secteurs opérationnels, liée à l'information sectorielle, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle » précédemment en vigueur. Selon IFRS 8 les secteurs à présenter sont les secteurs opérationnels ou le regroupement de secteurs opérationnels qui sont des composants du Groupe pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles en interne et que le « principal décideur opérationnel » utilise pour prendre des décisions opérationnelles.

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la « Synthèse Pharmaceutique » et la « Chimie fine de Spécialité ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'information sectorielle présentée par le Groupe PCAS.

Les autres normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2009 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2009	
Amendements IAS 23	Coûts d'emprunt
Amendements IFRS 2	Conditions d'acquisition des droits et annulations
Amendements IAS 32	Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
Amendement IFRS 7	Amélioration des informations sur les instruments financiers
Amendement IFRIC 9/IAS 39	Dérivés incorporés
IFRIC 11	Plans d'option au sein d'un groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients
IFRIC 14 / IAS 19	Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum

Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2008

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 ou postérieurement

IFRS 3 Révisée	Regroupement d'entreprise (phase 2)
IAS 27 Révisée	Etats financiers consolidés et individuels
Amendements IAS 39	Eléments éligibles à une opération de couverture
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients
Amendements IAS 32	Classement des émissions de droits
IFRIC 12	Concessions de services
IFRIC 15	Contrats pour la construction de biens immobiliers
Textes non encore adoptés par l'UE :	
Amendements IFRIC 14	Reconnaissance des cotisations payées d'avance à l'actif
IFRIC 19	Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres
IAS 24 révisée	Informations sur les parties liées
IFRS 9	Instruments financiers : Classification et évaluation des actifs financiers
Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2009 (avril 2009)	

1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de PCAS SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises.

Les sociétés sur lesquelles PCAS SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

• Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

1.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

1.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

• Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

• Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone Euro tiennent leurs comptes dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire notamment la devise qui reflète l'environnement économique du pays.

La conversion des comptes des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2009	0,6610	0,6309
31 décembre 2008	0,5883	0,6413

La conversion des comptes des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2009	0,6942	0,7169
31 décembre 2008	0,7185	0,6799

1.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.
- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon IFRS 3. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

1.5 Ecart d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part des justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la quote-part de juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 1.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

1.6 Autres immobilisations incorporelles

1.6.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie (Fonds de commerce) font l'objet de tests de valeur, effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes:

- Brevets 20 ans
- Logiciels 1 à 5 ans

1.6.2 Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes:

- Constructions 10 à 25 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

1.8 Contrats de location

1.8.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. § 1.7 de cette note relative aux immobilisations corporelles).

1.8.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

1.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

1.11 Instruments Financiers

1.11.1 Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

1.11.2 Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

1.11.3 Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

1.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

1.14 Capitaux propres

Les actions propres de PCAS SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participation, PCAS Pharma et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La société VLG Chem a rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2009.

1.16 Provisions

1.16.1 Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

1.16.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.17 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

1.18 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

1.19 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les coûts de restructurations, la charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites mis en place début 2007 et fin juillet 2008, ainsi que, lors d'une acquisition, toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

1.20 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

1.21 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

1.22 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

1.23 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe PCAS.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe PCAS.

2 - Evolution du périmètre de consolidation

• Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Dénominations	Capital	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	100,0%	100,0%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	100,0%	100,0%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	100,0%	100,0%	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	100,0%	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	100,0%	100,0%	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	424 481 729
PCAS Pharma	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Im Trutz 55 - 60 322 Frankfurt - Allemagne	100,0%	100,0%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	66,0%	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	50,0%	71,4%	MEQ	487 842 940
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive-95403 Santa Rosa-USA	50,0%	50,0%	MEQ	
Protéus	Allée Graham Bell – 33000 Nîmes	42,9%	42,9%	MEQ	418 623 138

Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale

MEQ : Mise en Equivalence

Sur l'exercice 2009 :

- la participation de PCAS dans le capital de VLG Chem a été portée à 100% le 1^{er} janvier 2009. Cet achat à réméré n'a pas eu d'impact sur le pourcentage d'intérêt, étant antérieurement d'ores et déjà pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe PCAS au titre du retraitement des engagements de rachats des intérêts minoritaires.
- une filiale commerciale, PCAS BioMatrix Inc, a été créée au Canada. Le capital social a été souscrit à 66 % par Saint-Jean Photochimie, elle-même détenue à 100% par PCAS.
- en juillet 2009, PCAS a souscrit 50% du capital de la société PCAS Nanosyn. Cette société est consolidée par mise en équivalence.
- fin décembre 2009, PCAS a procédé à une prise de participation complémentaire dans le capital de Protéus, portant sa participation de 39,5% à 42,9%. Cette prise de participation complémentaire n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de Protéus (mise en équivalence).

3 - Ecarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2009
Ecarts d'acquisition	10 268	-	-	-	-	-	10 268
Concessions et brevets	8 182	44	-	-	-	23	8 249
Fonds de commerce (*)	4 710	-	-	-	-	-	4 710
Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-	-	4
MONTANT BRUT	23 164	44	-	-	-	23	23 231
Ecarts d'acquisition	(2 334)	-	-	-	-	-	(2 334)
Concessions et brevets	(5 491)	(922)	-	-	-	(4)	(6 417)
Fonds de commerce	(339)	-	-	-	-	-	(339)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	(8 164)	(922)	-	-	-	(4)	(9 090)
Ecarts d'acquisition	7 934	-	-	-	-	-	7 934
Concessions et brevets	2 691	(878)	-	-	-	19	1 832
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-	-	4
MONTANT NET	15 000	(878)	-	-	-	19	14 141

(*) y compris un fonds de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique acquis en 2000 et précédemment présenté avec les autres écarts d'acquisition pour 4 371 milliers d'euros.

• *Ecart d'acquisition*

En milliers d'euros	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Expansia	7 934	-	7 934	7 934	-	7 934
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
TOTAL GÉNÉRAL	10 268	(2 334)	7 934	10 268	(2 334)	7 934

Les activités de ces deux entités sont dédiées à la Synthèse Pharmaceutique.

Des tests de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9 %,
- business plans à 5 ans,

- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Une variation défavorable de 0,5% du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme retenu pour ces tests de dépréciation ne conduirait à reconnaître aucune perte de valeur au 31 décembre 2009.

4 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2009
Terrains	9 847	-	-	-	8	-	9 855
Crédit-bail immobilier	4 374	-	-	-	-	-	4 374
Constructions	53 903	269	(41)	-	240	95	54 466
Installations techniques	128 538	3 295	(453)	-	864	1 154	133 398
Crédit-bail mobilier	1 092	-	-	-	-	-	1 092
Immobilisations en cours	1 786	811	-	-	-	(1 166)	1 431
Autres immobilisations corporelles	10 847	110	(111)	-	62	(106)	10 802
MONTANT BRUT	210 387	4 485	(605)	-	1 174	(23)	215 418
Terrains	(615)	(60)	-	-	-	-	(675)
Crédit-bail immobilier	(2 538)	(92)	-	-	-	-	(2 630)
Constructions	(23 660)	(2 171)	-	-	(123)	-	(25 954)
Installations techniques	(102 417)	(7 972)	545	-	(740)	4	(110 580)
Crédit-bail mobilier	(894)	(116)	-	-	-	-	(1 010)
Autres immobilisations corporelles	(8 284)	(440)	-	-	(60)	-	(8 784)
AMORTISSEMENTS	(138 408)	(10 851)	545	-	(923)	4	(149 633)
Terrains	9 232	(60)	-	-	8	-	9 180
Crédit-bail immobilier	1 836	(92)	-	-	-	-	1 744
Constructions	30 243	(1 902)	(41)	-	117	95	28 512
Installations techniques	26 121	(4 677)	92	-	124	1 158	22 818
Crédit-bail mobilier	198	(116)	-	-	-	-	82
Immobilisations en cours	1 786	811	-	-	-	(1 166)	1 431
Autres immobilisations corporelles	2 563	(330)	(111)	-	2	(106)	2 018
MONTANT NET	71 979	(6 366)	(60)	-	251	(19)	65 785

5 - Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Protéus (1)	2 781	2 273
PCAS Biosolution (2)	36	35
PCAS Nanosyn (3)	481	-
TOTAL	3 298	2 308

(1) Protéus, détenue à 42,9 % est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société en 2007 et les prises de participation complémentaires des exercices 2008 et 2009, ont généré un écart d'acquisition global de 2 539 milliers d'euros.

(2) PCAS Biosolution, filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

(3) PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2009
Protéus	2 397	1 807	225	42,9 %
PCAS Biosolution	166	116	-	71,4 %
PCAS Nanosyn	1 186	224	(184)	50,0 %

6 - Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Matières premières et autres approvisionnement	11 687	13 666
En-cours de production et Produits finis	34 513	40 561
Marchandises	397	813
MONTANT BRUT	46 597	55 040
Matières premières et autres approvisionnement	(940)	(1 085)
En-cours de production et Produits finis	(6 078)	(6 656)
Marchandises	(38)	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(7 056)	(7 741)
Matières premières et autres approvisionnement	10 747	12 581
En-cours de production et Produits finis	28 435	33 905
Marchandises	359	813
MONTANT NET	39 541	47 299

La baisse des stocks résulte, d'une part de la baisse d'activité, d'autre part d'actions en faveur d'une réduction du besoin en fonds de roulement.

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2009
Provisions pour dépréciation	7 741	2 094	(2 800)	21	7 056

La reprise de provision pour dépréciation de stocks inclut à hauteur de 2,3 millions d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

7 - Clients et comptes rattachés

7.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés	23 526	28 401
Provision pour créances douteuses	(70)	(41)
TOTAL	23 456	28 360

7.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés en euros	18 657	23 113
Clients et comptes rattachés en dollars	4 570	4 977
Clients et comptes rattachés en autres devises	229	270
TOTAL	23 456	28 360

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

8 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Créances sur l'Etat	5 099	9 687
Autres créances	1 372	2 055
Charges constatées d'avance	226	440
TOTAL	6 697	12 182

Au 31 décembre 2008, les créances sur l'état intégraient des créances de carry-back de PCAS SA pour un montant de 2 millions d'euros et des créances liées au Crédit d'Impôt Recherche de PCAS SA et d'Expansia à hauteur de 4,7 millions d'euros. L'ensemble de ces créances ont été encaissées au cours du premier trimestre 2009 dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2008, qui a donné aux entreprises la possibilité de demander à l'administration fiscale française leur remboursement anticipé.

En 2009 les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 2,6 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS et d'Expansia, dont le remboursement doit intervenir au premier trimestre 2010, les mesures gouvernementales en faveur d'un remboursement anticipé ayant été reconduites.

9 - Capital social et résultat net par action

Le capital social est composé de 13 420 632 actions de 1 euro de nominal au 31 décembre 2009. PCAS détient également 214 363 actions propres (sans changement par rapport au 31 décembre 2008). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

9.1 ABSAR 2005 (caractéristiques principales)

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

La société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisis par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Eurolist by Euronext tm et (2) de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

9.2 OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. La société se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.

A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

9.3 Actions gratuites et options de souscription

615 000 actions gratuites et 150 000 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 6,0 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place début 2007. Depuis le 3 avril 2009, après création de 416 750 actions gratuites, seules 110 000 options de souscription demeurent exerçables.

Par ailleurs, 47 000 actions gratuites et 40 000 options de souscriptions d'actions nouvelles au prix de 6 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place fin juillet 2008. Des bénéficiaires de ce programme ayant quitté le Groupe, le nombre total d'actions gratuites et d'options de souscription s'élève au 31 décembre 2009 respectivement à 8 000 et 0. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence des bénéficiaires au 30 juillet 2010.

Les dix premiers salariés bénéficient de 110 000 options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des programmes mis en place début 2007 et fin juillet 2008.

Plan d'options sur actions		
Date de l'Assemblée d'autorisation	le 9 juin 2006	
Date du Conseil d'Administration	le 20 octobre 2006	le 30 juillet 2008
Nombre total d'options de souscription d'actions	110 000	40 000
Dont nombre d'options de souscription d'actions attribuées		
- aux mandataires sociaux	-	-
- aux dix premiers attributaires salariés (autres que les mandataires sociaux)	110 000	40 000
Point de départ d'exercice des options	le 20 octobre 2010	le 30 juillet 2012
Date d'expiration	le 20 octobre 2012	le 20 octobre 2014
Prix d'achat	6 €	6 €
Nombre de salariés concernés	3	1
Nombre d'options exercées durant l'exercice	-	-
Nombre d'options annulées durant l'exercice	-	40 000
Nombre d'options restantes	110 000	-

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

9.4 Résultat par actions

- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions	13 338 637	13 003 882
Actions propres	(214 363)	(214 363)
	13 124 274	12 789 519

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

- Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions	13 338 637	13 003 882
Actions propres	(214 363)	(214 363)
Plan d'attribution d'actions gratuites	8 000	463 875
	13 132 274	13 253 394

10 - Provisions

10.1 Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 953	5 120
Provision pour médailles du travail	901	728
Provision pour frais de santé	835	1 145
Autres provisions pour risques et charges	1 649	854
TOTAL	8 338	7 847

Ventilation courant / non courant

Non - courant	6 755	7 065
Courant	1 583	782

Montant imputé au compte de résultat au titre :

- des prestations de retraite	(107)	133
- des frais de santé	(310)	73

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31 déc. 2009
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 120	379	-	(546)	-	4 953
Provision pour médailles du travail	728	173	-	-	-	901
Provision pour frais de santé	1 145	-	-	(310)	-	835
Autres provisions pour risques et charges	854	1 224	(342)	(87)	-	1 649
TOTAL	7 847	1 776	(342)	(943)	-	8 338

10.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 1.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2007 pour la France).

- Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur actualisée des obligations financées	5 872	5 133
Juste valeur des actifs du régime	(811)	(818)
	5 061	4 315
Coût des services passés non financés	(1 288)	(244)
Pertes actuarielles non reconnues	1 180	989
Actif inscrit au bilan	-	60
PASSIF INSCRIT AU BILAN	4 953	5 120

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Coût des services rendus	258	265
Coût financier	279	260
Rendement attendu des actifs du régime	(49)	(53)
Coût des services passés non reconnus	21	20
Coût des services passés "irréremédiablement acquis"	100	-
Amortissement des gains et pertes actuariels	(31)	(44)
Prestations payées directement par l'employeur	(218)	(402)
Prestations remboursées à l'employeur	79	87
Réduction/Liquidation (1)	(546)	-
MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL	(107)	133

(1) impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
A l'ouverture	5 120	5 074
Reprise surcouverture	(60)	(87)
Cotisations au fonds d'assurance	-	-
Total de la charge imputée au compte de résultat	(107)	133
Variations de périmètre	-	-
A LA CLÔTURE	4 953	5 120

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur totale des engagements au 1 ^{er} janvier	(4 315)	(3 809)
Coût des services rendus	(258)	(265)
Coût de l'actualisation	(279)	(260)
Prestations payées	218	402
Prestations remboursées	(79)	(87)
Rendement attendu des actifs	49	53
Réduction/Liquidation	546	-
Amendement de régime (1)	(1 185)	-
Gains ou (pertes) actuariels	242	(349)
Sortie de périmètre	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	(5 061)	(4 315)

(1) Impact de l'accord signé le 6 novembre 2009 par l'Industrie Chimique Française sur l'emploi des seniors. Cet accord, qui s'applique aux sociétés françaises du Groupe, fixe un nouveau barème d'allocations de départs volontaires à la retraite beaucoup plus favorable aux salariés que l'ancien.

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 5,09 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 6 % en 2008.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actif en Euros	494	574
Obligations en Euros	49	53
Obligations en Dollars US	-	-
Actions Europe	174	127
Actions Etats-Unis	61	40
Actions Autres Pays	33	24
TOTAL DES ACTIFS DU RÉGIME	811	818

La variation des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	818	960
Rendement des fonds	51	(143)
Intérêts crédités	21	25
Dotations	-	49
Prestations payées	(79)	(73)
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	811	818

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,3 million d'euros.

10.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

10.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux de financement des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,08 million d'euros.

11 - Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes à long terme (hors part court terme)		
Emprunts obligataires	18 487	18 006
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	18 453	27 947
Dettes financières / contrats de location-financement	89	149
Réserve de participation des salariés	163	225
Autres emprunts et dettes financières	296	437
TOTAL DETTES LONG TERME	37 488	46 764
Dettes à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	9 119	7 248
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	74	331
Concours bancaires courants	4 093	9 578
Part court terme de la réserve de participation des salariés	50	-
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	164	24
Intérêts courus	74	120
TOTAL DETTES COURT TERME	13 574	17 301
TOTAL DETTE BRUTE	51 062	64 065
Valeurs mobilières de placement	20	21
Disponibilités	4 088	1 608
TOTAL DETTE NETTE	46 954	62 436

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 18,5 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise à la fin du premier semestre 2007.

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 23 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 19).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élèvent à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1,9 million d'euros au 31 décembre 2008.

PSAS SA a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 30 novembre 2009 une convention de crédit d'un montant de 4 millions d'euros et d'une durée de 3 ans. Ce crédit est destiné au financement partiel d'un programme d'investissements. Aucun tirage n'a été effectué au titre de ce crédit au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 7 millions d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 10,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,02 million d'euros.

• Echéances des dettes à long et court terme

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
A moins de 6 mois	7 946	13 501
Entre 6 et 12 mois	5 628	3 797
Entre 1 et 5 ans	37 317	46 167
A plus de 5 ans	171	600
TOTAL	51 062	64 065

• Dettes financières ventilées par taux

En milliers d'euros	Taux fixe 31 déc. 2009	Taux variable 31 déc. 2009	Total 31 déc. 2009
Emprunts obligataires	18 487	-	18 487
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	1 838	25 734	27 572
Dettes financières / contrats de location-financement	163	-	163
Autres emprunts et dettes financières	937	3 903	4 840
TOTAL	21 425	29 637	51 062

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

En milliers d'euros	Taux Echangés	Montants	Termes
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	23 000	04/2013

La juste valeur de ces instruments financiers est de 1,2 million d'euro au 31 décembre 2009. La variation de la période a été enregistrée en capitaux propres compte tenu du caractère de couverture « Cash Flow Hedge » de cet instrument.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 87 % au 31 décembre 2009 (79 % au 31 décembre 2008).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2009 à 5,46 % (6,34 % au 31 décembre 2008).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2009 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,07 million d'euros.

• Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué mis en place le 26 juin 2007 (23 millions d'euros au 31 décembre 2009) deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans le tableau figurant ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2009	$R1 \leq 4,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 2,25$
30 juin 2010	$R1 \leq 4,25$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 2,75$
31 décembre 2010	$R1 \leq 3,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,25$
30 juin 2011	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

DEFINITIONS FINANCIERES

R1 : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière,

- diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :

- augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2009 sont respectés (2,68 pour le ratio de levier ; 0,64 pour le ratio de gearing ; et 5,32 pour le ratio de couverture des frais financiers).

12 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

12.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs et comptes rattachés	17 450	22 988
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	944	1 528
TOTAL	18 394	24 516

12.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	17 347	22 796
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	733	1 515
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	314	205
TOTAL	18 394	24 516

13 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes fiscales	1 558	1 840
Dettes sociales	8 915	8 279
Autres dettes	1 502	1 181
Produits constatés d'avance	132	397
TOTAL	12 107	11 697

14 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
+/- valeurs de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	(59)	(1)
+/- valeurs de cessions d'actifs financiers	-	760
Programme d'attribution d'actions gratuites	(97)	54
Coûts de restructuration	(4 181)	-
Autres	119	145
TOTAL	(4 218)	958

15 - Charges et produits financiers

15.1 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	4	31
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 558)	(4 472)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(779)	-
TOTAL	(3 333)	(4 441)

15.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2009 les charges à étaler sur emprunts (620 milliers d'euros, contre 522 milliers d'euros en 2008) ainsi que l'abandon de créance consenti par PCAS SA en faveur de PCAS Biosolution (166 milliers d'euros, contre 356 milliers d'euros en 2008).

16 - Information sectorielle

16.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

En milliers d'euros	Synthèse Pharma	Chimie fine de spécialités	Total
31 décembre 2009			
Chiffre d'affaires	109 259	43 269	152 528
Résultat opérationnel courant	12 815	(8 444)	4 371
31 décembre 2008			
Chiffre d'affaires	101 325	67 095	168 420
Résultat opérationnel courant	5 247	(693)	4 554

16.2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

En milliers d'euros	France	Autres zones	Total
31 décembre 2009			
Chiffre d'affaires par origine	135 099	17 429	152 528
Résultat opérationnel courant	4 545	(174)	4 371
31 décembre 2008			
Chiffre d'affaires par origine	150 690	17 730	168 420
Résultat opérationnel courant	4 098	456	4 554

17 - Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôts courants	178	(841)
Impôts différés	2 929	108
TOTAL	3 107	(733)

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat net avant impôts	(4 160)	(151)
Impôt théorique (34,43%)	1 432	52
Pertes fiscales : activation (non activation)	1 567	(1 843)
Autres différences permanentes	(397)	92
Crédit d'impôts recherche	895	766
Différence de taux d'imposition étranger	(10)	36
Autres retraitements	(380)	164
CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	3 107	(733)

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Impact résultat	Effets de change	Variation de péri- mètre	Autres	31 déc. 2009
Reportes déficitaires	5 262	2 575	-	-	-	7 837
Autres	(1 050)	354	23	-	(13)	(686)
MONTANT BRUT	4 212	2 929	23	-	(13)	7 151

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme.

Ces business plans ont été réactualisés au cours de l'exercice 2009 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

Il a été procédé à une mise à jour des impôts différés actifs sur les déficits reportables consécutive à l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale en 2009 d'une entité supplémentaire (impact de 3,1 millions d'euros). En conséquence, le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2009 à 7,8 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,2 million d'euros pour la filiale finlandaise), contre 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 4,5 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,8 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2009 contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 concernent les filiales françaises).

A la suite du vote de la loi de finances pour 2010 introduisant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS. Cet impôt répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), le Groupe a comptabilisé dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice d'un montant de 0,4 M€ ; présentée sur la ligne « charge d'impôts ». En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E. sera présentée sur cette même ligne.

18 - Instruments financiers

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ventes de devises à terme	8 611	16 279
Achats de devises à terme	810	1 532
Autres produits de couverture	5 699	2 203
TOTAL	15 120	20 014

Le montant des instruments financiers en 2009 correspond principalement à la couverture par anticipation d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US pour l'année 2010, à savoir 8,6 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,433 dollar US et 8 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,4038 dollar US.

Les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de 32 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

19 - Autres engagements

• Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatifs au crédit syndiqué de 23 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

• Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Redevances de crédit-bail non échues	163	783
Autres nantissements et hypothèques	2 125	1 860
TOTAL	2 288	2 643

• Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Le volume d'heures de formation cumulées par les entités française du Groupe, correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, s'élève au 31 décembre 2009 à 74 549 heures (le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élevant à 71 984).

• Autres engagements donnés

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku. NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

Par ailleurs, dans le souci de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600 000 euros.

Conformément aux termes de l'article 3.1 du "protocole" signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la "convention de compte courant" signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006, PCAS s'engage à abandonner avant la clôture de chaque exercice, le montant des avances en compte courant accordées à PCAS Biosolution à hauteur de la moitié de la perte d'exploitation de l'exercice.

• Engagements reçus

L'abandon de créance de 1 062 milliers d'euros consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution au titre des exercices 2006 à 2009 est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de la "convention de compte courant" signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.

20 - Effectifs moyens

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Cadres	182	184
Agents de maîtrise	370	389
Ouvriers	388	458
TOTAL	940	1 031

21 - Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 10,5 millions d'euros en 2009 (montant de 11,7 millions d'euros en 2008).

22 - Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 22.3).

Les principaux postes sont les suivants :

22.1 Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

• Compte de résultat

En milliers d'euros	2009	2008
Revenus :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	54	32
Coût des ventes :		
- Filiales non consolidées	-	2
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	173	404

• Bilan

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	3 691	3 240
Dettes financières / (créances financières) :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	-	5
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	307	10

22.2 Avec la société mère, Dynaction

Dynaction SA détient 65,68 % du capital de PCAS au 31 décembre 2009. Les comptes du Groupe PCAS sont intégrés globalement dans les comptes du Groupe Dynaction.

Transactions effectuées avec Dynaction :

En milliers d'euros	2009	2008
Actifs :		
Créances	-	17
Passif		
Compte courant	-	-
Autres dettes	-	-
Résultat		
Prestations de services	3	3
Autres achats et charges externes	(45)	(45)
Intérêts et charges assimilés	-	-

22.3 Rémunération des dirigeants (Administrateurs et membres du comité exécutif de PCAS)

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Rémunérations au titre du mandat social	-	-
Jetons de présence	310	321
Rémunérations au titre du contrat de travail	826	784
Avantages en nature	10	9
Actions gratuites et stocks-options	33	122
Charges sur engagements de retraite*	8	9
RÉMUNÉRATIONS TOTALES	1 187	1 245

* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

23 - Litiges

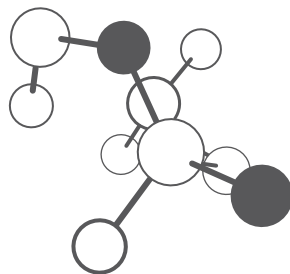
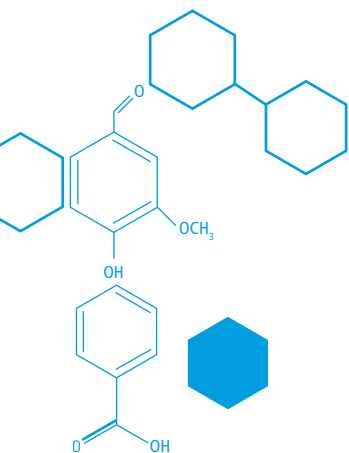
PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cour d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

24 - Identité de la société consolidante

Les comptes du groupe PCAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau (Siret : 745 751 958 00034).



GRUPE PCAS 2009

IV. COMPTES SOCIAUX

1. Bilan au 31 décembre 2009
2. Compte de résultat au 31 décembre 2009
3. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2009
4. Annexe aux comptes sociaux

IV. Comptes sociaux

au 31 décembre 2009

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Immobilisations incorporelles	2	4 303	5 056
Immobilisations corporelles	3	21 830	23 669
Immobilisations financières	4	64 297	60 765
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		90 430	89 490
Stocks et en-cours	5	19 951	26 648
Clients et comptes rattachés	6	2 371	4 775
Autres créances et comptes de régularisation	7	20 063	22 469
Valeurs mobilières de placement	12	617	393
Disponibilités	12	3 164	1 049
TOTAL ACTIF CIRCULANT		46 166	55 334
TOTAL ACTIF		136 596	144 824

PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital		13 421	13 004
Primes		18 516	18 933
Réserves		10 974	11 957
Résultat de l'exercice		(2 846)	(983)
Subventions d'investissements		-	6
Provisions règlementées	10	4 084	6 319
CAPITAUX PROPRES	9	44 149	49 236
Provisions pour risques et charges	11	1 392	935
PROVISIONS		1 392	935
Emprunts et dettes financières	12	69 722	70 218
Fournisseurs et comptes rattachés	13	15 029	18 016
Autres dettes et comptes de régularisation	14	6 304	6 419
DETTES		91 055	94 653
TOTAL PASSIF		136 596	144 824

Compte de résultat au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16	92 903	122 671
Autres produits d'exploitation	17	1 797	350
Achats marchandises, MP et variation stocks		(40 776)	(60 566)
Autres achats et charges externes		(16 721)	(20 584)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 883)	(3 048)
Charges de personnel	18	(31 824)	(30 993)
Dotations aux amortissements		(5 138)	(5 544)
Dotations aux provisions		(1 983)	(1 262)
Autres charges		(618)	(673)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 243)	351
Résultat financier	19	(1 279)	(3 355)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(6 522)	(3 004)
Résultat exceptionnel	20	(1 515)	(145)
Impôt sur les bénéfices	21	5 191	2 166
RÉSULTAT NET		(2 846)	(983)

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2009

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 049	1 021
Actions propres	393	1 054
Dettes financières à court terme	(20 157)	(14 116)
TOTAL	(18 715)	(12 041)
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(2 846)	(983)
Amortissements	4 949	5 369
Variation des provisions	(2 372)	592
Subventions virées au résultat	(6)	(9)
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	43	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(232)	4 969
Variation du besoin en fonds de roulement	6 761	(507)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6 529	4 462
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Investissements incorporels	(37)	(318)
Investissements corporels	(2 300)	(3 965)
Investissements financiers	(1 393)	(452)
Cessions d'immobilisations	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	(3 730)	(4 735)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	283
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(6 503)	(6 684)
FLUX DES OPÉRATIONS PROVENANT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(6 503)	(6 401)
Variation de trésorerie	(3 704)	(6 674)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	3 170	1 049
Actions propres	611	393
Dettes financières à court terme	(26 200)	(20 157)
TOTAL	(22 419)	(18 715)

Annexe aux comptes sociaux

Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits marquants de l'exercice

- *Plan de restructuration*

Face à la dégradation de l'activité constatée depuis la fin de 2008 principalement dans le domaine de la Chimie Fine de Spécialité et dans une moindre mesure sur la partie Chimie Fine Pharmaceutique, un plan d'adaptation a été mis en œuvre au sein de PCAS SA, principale société impactée par la crise économique.

Ce plan, devenu effectif fin juin et dont le coût peut être estimé à environ 3,8 millions d'euros, a touché environ quatre vingt postes de travail.

- *Autres opérations et événements importants de l'exercice*

En début d'exercice, PCAS SA a bénéficié des mesures gouvernementales, en matière de remboursement anticipé de diverses créances fiscales (Crédit Impôt Recherche et Carry-Back) représentant près de 7 millions d'euros.

La participation de PCAS SA dans le capital de VLG Chem a été portée à 100 %, suite à l'acquisition des 15 % du capital qui demeurait détenu par Sanofi-Aventis.

La participation de PCAS dans le capital de Protéus a été portée à 42,9 %. Pour mémoire, Protéus, société de biotechnologie, développe une activité très prometteuse dans ses quatre domaines d'intervention qui sont : la santé, la chimie fine pharmaceutique, la bioénergie et l'environnement.

Par ailleurs, PCAS a poursuivi sa politique de développement d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur les marchés porteurs avec l'acquisition d'un Kilo Lab en Californie, finalisée mi-juillet, avec un partenaire Américain, Nanosyn, dans le cadre d'une société commune (50/50). L'objectif est de capter des projets de développement de nouvelles molécules aux USA très en amont dont la production serait assurée par les sites de production actuels du Groupe en Europe.

Dans le prolongement de la démarche entreprise fin 2008, la Direction du Groupe s'est rapprochée de ses partenaires bancaires et obtenu de leur part :

- la suppression du test des ratios au 30 juin 2009,
- une modification des seuils des ratios pour les 31 décembre 2009, 30 juin et 31 décembre 2010 comme suit :

	2009		2010	
	S2	S1	S1	S2
Ratio de levier	4,75	4,25	3,75	
Ratio de couverture des frais financiers	2,25	2,75	3,25	
Ratio de Gearing	1,00	1,00	1,00	

Par ailleurs, PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Faits postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'affecter de façon significative les comptes de la société.

Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales du plan comptable général (PCG 99) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité dans l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais d'établissement, de brevets et de fonds de commerce.

Durées d'amortissement :

- Frais d'établissement 1 à 5 ans linéaire
- Brevets 20 ans linéaire
- Autres immobilisations incorporelles 20 ans maximum
- Logiciels 1 à 5 ans linéaire

Le groupe n'immobilise pas de frais de recherche; l'intégralité des coûts de recherche est affectée en charge au compte de résultat.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2005 du règlement CRC 2002-10,

la durée de référence utilisée pour l'amortissement des actifs de la société n'est plus la durée d'usage mais devient la durée d'utilisation.

Les durées de vie exposées dans ce chapitre sont conformes à la nouvelle réglementation comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les méthodes suivantes :

- Constructions et agencements de construction 10 à 25 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 8 ans linéaire
- Matériel divers et matériel de sécurité 5 à 10 ans linéaire
- Matériel de transport 5 ans linéaire
- Matériel de manutention 5 à 8 ans linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 10 ans linéaire
- Matériel informatique 4 ans linéaire

Des amortissements dérogatoires déterminés par la différence entre les amortissements dégressifs et les amortissements linéaires sont calculés pour les installations techniques et le matériel de manutention. Ils sont comptabilisés au passif du bilan en provisions réglementées.

1.3 Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF), représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité .

1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future, des taux de rotation et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché (tous les stocks dont le taux de rotation est supérieur à 1 an sont systématiquement analysés).

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en fonction des informations connues.

Sur certaines créances une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte de difficultés spécifiques de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

1.6 Actions propres

Les actions propres détenues par PCAS sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Une provision pour dépréciation est constatée sur la base du cours moyen du dernier mois. Par ailleurs, une provision complémentaire pour risque est constatée si nécessaire.

1.7 Composition du capital

Le capital social est fixé à la somme de 13 420 632 euros, composé de 13 420 632 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

1.8 Réserves

La part des réserves indisponibles correspondant à la détention d'actions propres s'élève à 2,8 millions d'euros.

1.9 Provisions

• Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée lorsqu'une perte ou un passif est probable et peut être raisonnablement évalué.

Au cas où cette perte ou ce passif est identifié mais n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

• Engagements en matière de départ en retraite et assimilés

PCAS n'a pas d'engagement en matière de retraite mais seulement au titre des indemnités de départ et au titre des médailles du travail selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges de l'exercice. L'engagement futur hors bilan, déterminé conformément à la norme IAS 19 s'élève à 3 848 milliers d'euros.

L'application de la méthode préférentielle relative aux engagements retraites entraînerait une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2009 de 3 304 milliers d'euros correspondant au montant de la provision.

• Provisions réglementées

Elles ont été constituées conformément aux textes en vigueur. Elles comprennent la provision pour hausse de prix et les amortissements dérogatoires.

La totalité de la provision pour hausse des prix a été reprise par anticipation au cours de l'exercice 2009, soit un montant de 2 248 milliers d'euros.

1.10 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises

figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Le dollar US est la seule devise significative pour la société. La société a décidé de couvrir systématiquement son exposition nette sur des commandes reçues, soit par des contrats à terme, soit par d'autres produits de couverture.

1.11 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participations, PCAS Pharma et la Société Béarnaise de Synthèse, constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère). La société VLG Chem a rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2009.

1.12 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe PCAS.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2009
Concessions et brevets, droits similaires	4 800	37	-	23	4 860
Fonds de commerce	5 294	-	-	-	5 294
MONTANT BRUT	10 094	37	-	23	10 154
Concessions et brevets	(2 573)	(561)	-	(4)	(3 138)
Fonds de commerce	(2 465)	(248)	-	-	(2 713)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	(5 038)	(809)	-	(4)	(5 851)
Concessions et brevets, droits similaires	2 227	(524)	-	19	1 722
Fonds de commerce	2 829	(248)	-	-	2 581
MONTANT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	5 056	(772)	-	19	4 303

Note 3 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2009
Terrains	1 760	-	-	-	1 760
Constructions	21 469	208	(41)	91	21 727
Installations techniques	71 678	1 457	(393)	533	73 275
Autres immobilisations corporelles	6 404	64	(108)	51	6 411
Immobilisations en cours	836	571	-	(698)	709
MONTANT BRUT	102 147	2 300	(542)	(23)	103 882
Terrains	(368)	(13)	-	-	(381)
Constructions	(12 508)	(806)	-	-	(13 314)
Installations techniques	(60 919)	(2 993)	499	4	(63 409)
Autres immobilisations corporelles	(4 683)	(265)	-	-	(4 948)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(78 478)	(4 077)	499	4	(82 052)
Terrains	1 392	(13)	-	-	1 379
Constructions	8 961	(598)	(41)	91	8 413
Installations techniques	10 759	(1 536)	106	537	9 866
Autres immobilisations corporelles	1 721	(201)	(108)	51	1 463
Immobilisations en cours	836	571	-	(698)	709
MONTANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	23 669	(1 777)	(43)	(19)	21 830

Note 4 - Immobilisations financière

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2009
Titres de participation	68 053	3 372	-	71 425
Créances rattachées à des participations	700	-	-	700
Dépôts et cautionnements versés	11	160	-	171
MONTANT BRUT	68 764	3 532	-	72 296
Dépréciation des titres de participation	(7 299)	-	-	(7 299)
Dépréciation des créances rattachées à des participations	(700)	-	-	(700)
MONTANT DES DÉPRÉCIATIONS	(7 999)	-	-	(7 999)
Titres de participation	60 754	3 372	-	64 126
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	11	160	-	171
MONTANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	60 765	3 532	-	64 297

L'augmentation des titres de participation correspond essentiellement à :

- l'acquisition à Sanofi-Aventis de 15 % du capital de VLG Chem pour 2 438 milliers d'euros, portant la participation dans VLG Chem à 100 %,
- la souscription à une augmentation de capital chez Protéus, consécutive à l'exercice de bons en décembre 2009, pour 283 milliers d'euros, la participation dans Protéus passant de 39,5% à 42,9%,
- la souscription de 50 % du capital de PCAS Nanosyn (cf. faits marquants de l'exercice) pour un montant de 950 000 dollars US (dont 450 000 dollars US restent à verser au plus tard le 31 mars 2010).

Les titres de participation de la société PCAS Finland sont provisionnés à hauteur de 5 992 milliers d'euros pour une valeur brute des titres de 15 070 milliers d'euros.

Les titres de participation de la société PCF, en cours de liquidation, sont provisionnés à 100%, soit un montant de 1 307 milliers d'euros.

Les créances rattachées, d'un montant de 700 milliers d'euros, correspondent à deux prêts consentis par PCAS à PCF dans le cadre du protocole signé en novembre 2006 (dépréciés à 100% au 31 décembre 2006).

Note 5 - Stocks et en cours

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Matières premières et autres approvisionnements	5 755	8 006
En-cours de production et produits finis	18 784	24 083
Marchandises	397	551
MONTANT BRUT	24 936	32 640
Matières premières et autres approvisionnements	(488)	(708)
En-cours de production et produits finis	(4 460)	(5 284)
Marchandises	(37)	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(4 985)	(5 992)
MONTANT NET	19 951	26 648

La baisse des stocks résulte, d'une part de la baisse d'activité, d'autre part d'actions en faveur d'une réduction du besoin en fonds de roulement.

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31 déc. 2009
Provisions pour dépréciation	5 992	1 467	(2 474)	4 985

La reprise de provision pour dépréciation de stocks correspond à hauteur de 2,2 millions d'euros à la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

Note 6 - Clients et comptes rattachés

6.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés	2 441	4 816
Provisions pour créances douteuses	(70)	(41)
MONTANT NET	2 371	4 775

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Le faible montant des créances clients est consécutif à la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005.

6.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devise

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés en euros	1 721	2 991
Clients et comptes rattachés en dollars	618	1 740
Clients et comptes rattachés en autres devises	32	44
TOTAL	2 371	4 775

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Avances et acomptes versés sur commandes	10	281
Créances sur l'Etat	3 853	8 289
Autres créances	15 046	12 599
Charges constatés d'avance	134	258
Charges à répartir	910	883
Primes de remboursement des obligations	109	145
Ecart de convection actif	1	14
TOTAL	20 063	22 469

En début d'exercice, PCAS SA a bénéficié des mesures gouvernementales, en matière de remboursement anticipé de diverses créances fiscales (Crédit Impôt Recherche et Carry-Back) représentant près de 7 millions d'euros.

En 2009 les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 2,6 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS et d'Expansia (intégration fiscale), dont le remboursement doit intervenir au premier trimestre 2010, les mesures gouvernementales en faveur d'un remboursement anticipé ayant été reconduites.

Le montant des autres créances s'explique à hauteur de 12,6 millions d'euros en 2009 (11,1 millions d'euros en 2008) par la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005. Ce montant correspond aux créances cédées pour lesquelles PCAS n'a pas sollicité d'avance.

Note 8 - Produits à recevoir

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Autres créances	221	28
MONTANT NET	221	28

Note 9 - Capitaux propres

En milliers d'euros	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	49 236
Variation des subventions d'investissements	(6)
Variation des provisions réglementées	(2 235)
Résultat de l'exercice 2009	(2 846)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	44 149

Le capital social a été porté à 13 420 632 euros (composé de 13 420 632 actions de 1 euro chacune) suite à l'attribution d'actions gratuites. Il s'élevait à 13 003 882 euros au 31 décembre 2008.

Note 10 - Provisions réglementées

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2009
Provisions pour hausse de prix	2 248	-	(2 248)	-
Amortissements dérogatoires	4 071	796	(783)	4 084
TOTAL	6 319	796	(3 031)	4 084

La totalité de la provision pour hausse des prix a été reprise par anticipation au cours de l'exercice.

Note 11 - Provisions pour risques et charges

	31 déc. 2008	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non utilisée)	31 déc. 2009
Provisions pour perte de change	14	1	(14)	-	1
Provisions pour restructuration (1)	-	3 910	(2 752)	(399)	759
Autres provisions pour risques et charges	921	74	(276)	(87)	632
TOTAL	935	3 985	(3 042)	(486)	1 392

(1) Cf. faits marquants de l'exercice.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement aux médailles du travail pour 181 milliers d'euros et à divers contentieux.

Note 12 - Endettement net

12.1 Endettement net ventilé par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Emprunts obligataires	20 200	20 200
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	23 000	29 500
Autres emprunts et dettes financières	286	289
Réserve de participation des salariés	-	-
Concours bancaires	191	16
Avances de trésorerie groupe	26 010	20 142
Intérêts courus	35	71
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	69 722	70 218
Valeurs mobilières de placement	6	6
Actions propres	2 825	2 825
Provision pour dépréciation - actions propres	(2 214)	(2 438)
Disponibilités	3 164	1 049
TOTAL TRÉSORERIE	3 781	1 442
ENDETTEMENT NET	65 941	68 776

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont garantis à hauteur de 23 millions d'euros par des nantissements de titres de participation (voir note 24.2).

PCAS SA a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 30 novembre 2009 une convention de crédit d'un montant de 4 millions d'euros et d'une durée de 3 ans. Ce crédit est destiné au financement partiel d'un programme d'investissement. Aucun tirage n'a été effectué au titre de ce crédit au 31 décembre 2009. PCAS SA détient 214 363 actions propres. Ces actions propres ont fait l'objet en 2009 d'une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 224 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action de 2,85 euros.

12.2 Échéancier des emprunts obligatoires et des dettes financières à moyen et long terme

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
A moins d'un an	6 500	6 500
A plus de un an et moins de cinq ans	36 700	43 200
A plus de cinq ans	-	-
TOTAL	43 200	49 700

12.3 Endettement net ventilé par taux

En milliers d'euros	31 déc. 2009		31 déc. 2008	31 déc. 2009 Total
	Taux fixe	Taux variable		
Emprunts obligataires	20 200	-		20 200
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	23 000		23 000
Autres emprunts et dettes financières nets	512	26 010		26 522
Trésorerie	(3 775)	(6)		(3 781)
TOTAL ENDETTEMENT NET	16 937	49 004		65 941

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour principal objectif de se couvrir contre le risque de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

En milliers d'euros	Taux Echangés	Montants	Termes
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	23 000	04/2013

Après couverture, la part des dettes à taux fixe ou à taux variable plafonnée par swaps, dans l'endettement net de la société, représente 61 % en 2009 (contre 71 % en 2008).

Le taux moyen d'intérêt s'établit à 4,43 % contre 5,75 % en 2008.

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières de la société de 0,3 million d'euros.

12.4 Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué mis en place le 26 juin 2007 (23 millions d'euros au 31 décembre 2009) deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans les tableaux figurant ci-après:

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2009	$R1 \leq 4,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 2,25$
30 juin 2010	$R1 \leq 4,25$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 2,75$
31 décembre 2010	$R1 \leq 3,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,25$
30 juin 2011	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

DEFINITIONS FINANCIERES

- R1** : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.
R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.
R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière,
 • diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
 • diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
 • diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :
 • augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
 • augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
 • augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios, déterminés sur la base des comptes annuels 2009 ressortent à 2,68 pour le ratio de levier, 0,64 pour le ratio de gearing et 5,32 pour le ratio de couverture des frais financiers.

Note 13 - Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs et comptes rattachés	12 572	17 005
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 457	1 011
TOTAL	15 029	18 016

Ces dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 14 - Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes fiscales	1 061	1 033
Dettes sociales	4 628	4 652
Comptes courants	363	99
Autres dettes	201	334
Produits constatés d'avance	51	301
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL	6 304	6 419

Note 15 - Charges à payer

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Emprunts et dettes financières	225	80
Fournisseurs et comptes rattachés	2 994	3 907
Dettes fiscales et sociales	3 855	3 805
Autres dettes	21	3
TOTAL	7 095	7 795

Note 16 - Chiffre d'affaires : répartition par zones géographiques

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
France	39 732	47 017
Europe	35 356	52 747
Amerique du Nord	9 201	11 232
Asie - Océanie	4 266	6 889
Autres	4 348	4 786
TOTAL	92 903	122 671

Note 17 - Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Production stockée	(5 297)	(1 577)
Production immobilisée	372	359
Subventions d'exploitation	138	178
Reprises sur amortissements et provisions (1)	2 838	565
Transferts de charges (2)	3 440	503
Autres produits	306	322
TOTAL	1 797	350

(1) Dont 2 204 milliers d'euros de reprise de provision correspondant à des destructions de stocks pour une valeur totale de 2 223 milliers d'euros.

(2) Dont 2 717 milliers d'euros de charges de personnel liées au plan de restructuration transférées en résultat exceptionnel.

Note 18 - Charges personnel

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Salaires et traitements	21 827	21 045
Charges sociales	9 997	9 948
TOTAL	31 824	30 993

Note 19 - Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Gains de change (pertes de change) nets	(183)	(45)
Autres charges et produits financiers	41	46
Dividendes reçus des filiales	1 850	2 080
Charges et produits sur SWAP	(779)	(17)
Charges financières relatives à l'endettement	(2 266)	(4 396)
Provision pour dépréciation - actions propres	224	(667)
Dépréciations titres de participation & créances rattachées	-	-
Abandon de créances financières	(166)	(356)
TOTAL	(1 279)	(3 355)

La société a perçu en 2009 un dividende de 1,85 million d'euros de sa filiale VLG Chem, contre 2 millions d'euros en 2008.

Conformément à l'accord d'association conclu avec la société Protéus en 2006, PCAS a consenti en 2009 en faveur de sa filiale PCAS Biosolution un abandon de compte courant d'un montant de 166 milliers d'euros (contre 356 milliers d'euros en 2008).

Note 20 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations corporelles	(43)	-
Charges liées au plan de restructuration (1)	(3 713)	-
Variation nette des amortissements et provisions exceptionnels (2)	2 235	118
Autres charges et produits exceptionnels	6	(263)
TOTAL	(1 515)	(145)

(1) Cf. faits marquants de l'exercice.

(2) La provision pour hausse des prix a été reprise en totalité par anticipation au cours de l'exercice.

Note 21 - Impôts sur les bénéfices

21.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	(6 522)	4 652	(1 870)
Résultat exceptionnel	(1 515)	539	(976)
TOTAL	(8 037)	5 191	(2 846)

L'impôt sur les bénéfices intègre pour 2,3 millions d'euros, le crédit d'impôt recherche de PCAS de l'exercice et pour 2,9 millions d'euros, le produit d'impôt lié à l'intégration fiscale de VLG Chem.

21.2 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat de l'exercice	(2 846)	(983)
Annulation des provisions réglementées :		
- Provision pour hausse des prix	(2 248)	(180)
- Amortissements dérogatoires	13	62
Annulation de l'incidence sur l'impôt sur les bénéfices	-	-
RÉSULTAT HORS DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES	(5 081)	(1 101)

La provision pour hausse des prix a été reprise en totalité par anticipation au cours de l'exercice.

21.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Accroissements :		
- Provision pour amortissements dérogatoires	4 084	4 071
- Provision pour hausse des prix	-	2 248
Total des accroissements	4 084	6 319
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	1 406	2 176
Allègements :		
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
- Congés payés	1 502	1 635
- Organic	148	197
- Autres	1	34
Total des allègements	1 651	1 866
ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	568	643
ACCROISSEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	838	1 533

	Pays	Valeurs d'inventaire	% du capital détenu	nombre detitres
Titres de participation				
Dauphin Participations	France	38	100,0%	2 494
Expansia	France	30 417	100,0%	603 480
PCAS America Inc.	Etats-Unis	-	100,0%	1
PCAS Biosolution	France	25	50,0%	2 500
PCAS Finland	Finlande	9 079	100,0%	25 000
PCAS GmbH	Allemagne	25	100,0%	1
PCAS Nanosyn	Etats-Unis	651	50,0%	100
PCAS Pharma	France	19	100,0%	3 700
Pharmacie Centrale de France	France	-	19,9%	305
Protéus	France	2 960	42,9%	7 947 803
Saint-Jean Photo-chimie	Canada	1 026	100,0%	2 115 629
Société Béarnaise de Synthèse	France	1 979	100,0%	129 800
VLG Chem	France	17 907	100,0%	3 741 020
SOUS -TOTAL		64 126		
ACTIONS PROPRES PCAS SA	France	611	1,6%	214 363
AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	France	6		

Note 23 – Entreprises liées

POSTES DU BILAN	Montants
Participations	64 126
Créances clients	819
Autres créances	1 559
Dettes fournisseurs	1 072
Autres dettes	26 372

Note 24 - Engagement hors Bilan

24.1 Engagements de crédit-bail

Néant.

24.2 Nantissement des titres de participation

	date départ du nantissement	date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
- Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100,0%
- PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100,0%
- VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85,0%

24.3 Engagements retraites et assimilés (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de médailles du travail étant comptabilisées conformément au règlement n° 2004 – 03 du CRC du 4 mai 2004, seuls les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont suivis dans le tableau ci-après.

ENGAGEMENTS AU 31 DÉC. 2008	3 304
Coût des Services	163
Coût de l'Actualisation	173
Prestations payées au cours de l'exercice	(111)
Réduction/Liquidation	(429)
Amendement de régime (1)	775
Gains/(Pertes) actuariel de l'exercice	(27)
ENGAGEMENTS AU 31 DÉC. 2009	3 848

(1) Impact de l'accord signé le 6 novembre 2009 par l'Industrie Chimique sur l'emploi des seniors. Cet accord fixe un nouveau barème d'allocations de départs volontaires à la retraite beaucoup plus favorable aux salariés que l'ancien.

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 5,09 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 6 % en 2008.

24.4 Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	2 009	2 008
Ventes de devises à terme	8 434	14 215
Achats de devises à terme	810	1 222
Autres produits de couverture	5 699	2 203
Cautions	2 900	2 900
TOTAL	17 843	20 540

24.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Le volume d'heures de formation cumulées, correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, s'élève au 31 décembre 2009 à 47 199 heures (le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élevant à 45 670).

24.6 Autres engagements

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros. PCAS a également accordé à NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4,0 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku.

Par ailleurs, dans le souci de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600 000 euros.

Enfin, conformément aux termes de l'article 3.1 du protocole signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la convention de compte courant signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006, PCAS s'engage à abandonner avant la clôture de chaque exercice, le montant des avances en compte courant accordées à PCAS Biosolution à hauteur de la moitié de la perte d'exploitation de l'exercice. L'abandon de créance de 1 062 milliers d'euros consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution au titre des exercices 2006 à 2009 est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de la convention de compte courant.

Note 25 - Effectifs moyens

	2 009	2 008
Cadres	117	119
Agents de maîtrise et techniciens	179	191
Ouvriers et employés	226	282
TOTAL	522	592

Note 26 - Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction, Société-Mère de PCAS, une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 14 242 euros. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe la somme de 350 000 euros. En outre, Monsieur Christian Moretti a acquis, début 2009, 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place en janvier 2007 et a acquis 383 400 BSAR PCAS en octobre 2007.

La rémunération brute de Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général de la Société PCAS, s'est élevée à 186 648 euros au titre de 2009. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 2 481 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a acquis, début 2009, 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place en janvier 2007.

La rémunération brute de Monsieur Vincent Touraille, Directeur Général Délégué de la Société PCAS, s'est élevée à 202 779 euros au titre de 2009 (y compris une rémunération variable de 30 200 euros). Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Vincent Touraille a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 2 575 euros. Par ailleurs, Monsieur Vincent Touraille n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Vincent Touraille a acquis, début 2009, 21 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place en janvier 2007.

Les administrateurs (hors Président) ont perçus 30 000 euros de jetons de présence en 2009 (21 000 euros en 2008).

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Note 27 - Litiges

PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cour d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

Note 28 - Identité de la société consolidante

Les comptes du groupe PCAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau (Siret : 745 751 958 00034).

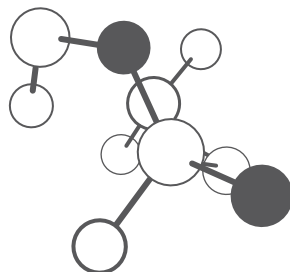
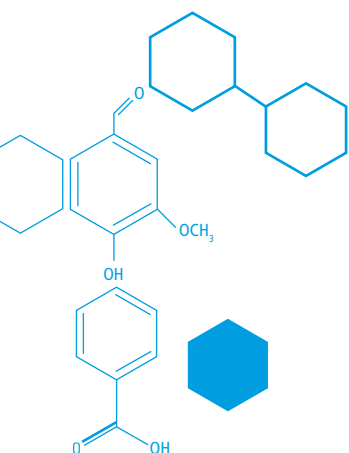
Note 29 - Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP capital (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Cautions et avals	Prêts et avances	CA 2009	Résultat 2009	Dividendes 2009
Saint-Jean Photochimie (Canada) (1)	1 500	6 015	100,0	1 026	1 026	-	-	7 807	(504)	-
SBS	1 979	(1 421)	100,0	1 979	1 979	-	-	3 509	(1 380)	-
PCF (3)	-	-	19,9	1 307	-	-	-	-	-	-
Expansia	9 200	19 047	100,0	30 417	30 417	-	-	19 951	(1 224)	-
PCAS Finland	8 099	907	100,0	15 070	9 079	2 900	-	14 708	(11)	-
VLG Chem	37 410	6 773	100,0	17 907	17 907	-	-	35 378	5 059	1 850
PCAS America Inc. (2)	-	52	100,0	-	-	-	-	313	11	-
Dauphin Participations	38	(13)	100,0	38	38	-	-	-	(2)	-
PCAS Biosolution	50	-	50,0	25	25	-	-	18	-	-
PCAS Pharma	19	(10)	100,0	19	19	-	-	-	(2)	-
PCAS GmbH	25	15	100,0	25	25	-	-	228	12	-
PCAS Nanosyn (2)	-	(515)	50,0	651	651	-	-	950	(515)	-
Protéus	185	405	42,9	2 960	2 960	-	-	3 293	571	-

(1) Pour Saint- Jean Photochimie, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens

(2) Pour PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn, les chiffres sont exprimés en dollars US

(3) Comptes non disponibles (société en liquidation)



GRUPE PCAS 2009

V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

V. Rapports des commissaires aux comptes

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

[Exercice clos le 31 décembre 2009]

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PCAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la norme IAS 1 révisée portant sur la présentation des états financiers et de la norme IFRS 8 portant sur l'information sectorielle.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons

procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

i) Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Comme indiqué dans les notes 1.5) et 1.6) aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée à cet égard.

ii) Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 1.15 et 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 1.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de condition différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.
Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Piffero

AFIGEC
Christian Bordas

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

[Exercice clos le 31 décembre 2009]

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PCAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans la note 1.3 « Participations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les calculs effectués par la société. Ces estimations reposent sur des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait,

en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société ou contrôlés par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Piffero

AFIGEC
Christian Bordas

3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés [Exercice clos le 31 décembre 2009]

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Avec la société Dynaction

Convention d'assistance générale de services fournis par Dynaction.
- Rémunération versée par PCAS en 2009 : 45 000 €

• Avec la société Béarnaise de Synthèse - SBS

Convention portant sur la prise en charge par PCAS des fonctions administratives dont a besoin SBS et plus particulièrement achats, comptabilité, gestion interne, aspects juridiques, fiscaux et sociaux.
- Rémunération perçue par PCAS en 2009 : 49 400 €

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à SBS au 31 décembre 2009 : 1 552 556 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2009 : 13 273 €

• Avec la société Saint-Jean Photochimie

Convention de services rendus par PCAS à Saint-Jean Photochimie en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de marketing et plus généralement d'administration diverses.
- Rémunération perçue par PCAS en 2009 : 110 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de Saint-Jean Photochimie au 31 décembre 2009 : 509 976 €
- Intérêts versés par PCAS en 2009 : 15 798 €

• Avec la société PCAS Finland

Convention de services rendus par PCAS à PCAS Finland en termes de marketing et de recherche et développement.
- Rémunération perçue par PCAS en 2009 : 500 000 €

Caution de PCAS en faveur de Nordea Bank dans le cadre d'un crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités sur le site de Turku.

- Caution accordée par PCAS en 2009 : 2 900 000 €

• Avec la société Expansia

Convention de services rendus par PCAS à Expansia en termes de marketing, informatique, qualité, ressources humaines, finances, recherche et développement et direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2009 : 900 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue d'Expansia au 31 décembre 2009 : 2 755 309 €
- Intérêts versés par PCAS en 2009 : 39 569 €

• Avec la société VLG Chem

Convention de services rendus par PCAS à VLG Chem en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de ressources humaines, de recherche et développement, de développement commercial, de finances, d'informatique et de direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2009 : 1 700 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de VLG Chem au 31 décembre 2009 : 24 615 119 €
- Intérêts versés par PCAS en 2009 : 179 315 €

• Avec la société PCAS Biosolution

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à PCAS Biosolution au 31 décembre 2009 : 816 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2009 : 3 614 €

Abandon de créance consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution, conformément aux termes de l'article 3.1 du « protocole » signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la « convention de compte courant » signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de cette « convention de compte courant ».

- Abandon de créance consenti par PCAS en 2009 : 166 185 €

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Pifféro

AFIGEC
Christian Bordas

4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société P.C.A.S.

[Exercice clos le 31 décembre 2009]

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société P.C.A.S. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

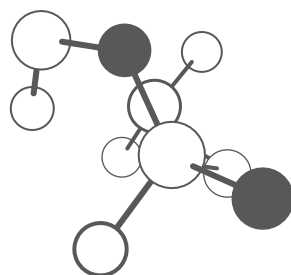
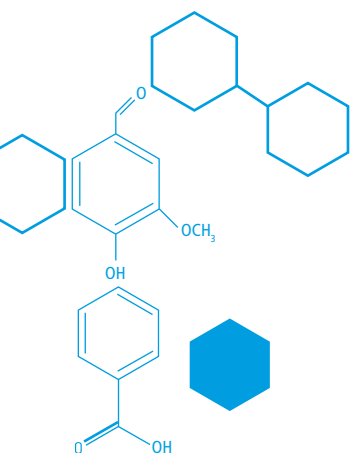
Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Piffero

AFIGEC
Christian Bordas



GRUPE PCAS 2009

VI. AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
2. Autres informations à caractère juridique
3. Autres informations sur le capital et l'actionariat
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
6. Contacts et informations financières disponibles

VI. Autres informations à caractère général

1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

1.1 Déclaration du responsable du document de référence

RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Vincent Touraille, Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 52 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.08.0163 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 120 dudit document, qui contient une observation.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09-0216 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 130 et 131 dudit document, qui contient une observation.

Les états financiers annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 124 à 126 respectivement, qui contiennent une observation.

Fait à Longjumeau, le 24 mars 2010

Le Directeur Général

1.2 Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit
(représenté par Monsieur Stéphane Piffero),
membre de la CRCC de Versailles
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : six exercices. Mandat expirant
à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- AFIGEC (représenté par Monsieur Christian Bordas),
membre de la CRCC de Versailles
26-28 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois-Perret
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : six exercices. Mandat expirant à
l'Assemblée Générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Pierre Coll
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010.
- Monsieur Dominique Perier
26-28 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois-Perret
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010.

1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice 2009 ont été les suivants (montants H.T en milliers d'euros) :

Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2009			2008		
	Pricewater-houseCoopers Audit (PWC)		AFIGEC	Pricewater-houseCoopers Audit (PWC)		AFIGEC
PCAS SA	56,1	31,6 %	47,6	63,5	34,1 %	52,0
Filiales	121,8	68,4 %	-	123,2	65,9 %	-
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	177,9	100,0 %	47,6	186,7	100,0 %	52,0

2. Autres informations à caractère juridique

• *Dénomination – Siège social*

Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse
Zone industrielle de la Vigne-aux-Loups
23 rue Bossuet – 91160 Longjumeau
Tel. : 01.69.09.77.85

• *Forme juridique – Contrôle*

La société est de forme anonyme de droit français. Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

• *Durée*

La société a été constituée en 1962 à Paris.
Elle a été ré-immatriculée le 15 mai 1971 au Registre du Commerce d'Évry pour 99 ans soit jusqu'au 15 avril 2070, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• *Objet social (article 2 des statuts)*

La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la recherche et la vente de tous produits chimiques de tous genres et plus spécialement de produits de chimie fine ou spécialités chimiques diverses dont des produits de synthèse organique destinés à la pharmacie, la parfumerie, l'industrie des cosmétiques, la photochimie et autres industries, ainsi que des produits de synthèse ou des formulations destinées aux lubrifiants industriels, aux industries du verre et autres industries ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes. Cet objet s'étendra à la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou sociétés en participation.

• *Registre du Commerce et des Sociétés*

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro B 622 019 503.

• *Exercice social*

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionnariat

3.1.1 Franchissement de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1 Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiant du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3. Franchissement des seuils de participation : si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder

au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus. La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

11.4. Identification des détenteurs de titres : en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaires.

11.6. Les appels de fonds par le Conseil d'Administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

3.1.3 Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

Au 31 décembre 2009, le capital est fixé à la somme de 13 420 632 euros, composé de 13 420 632 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune (dont 8 819 263 actions ont un droit de vote double).

3.2.2 Titres donnant accès au capital

ABSAR 2005 (caractéristiques principales)

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons à Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

La société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la Période d'Exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisit par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Eurolist by Euronext tm et (2) de la Parité d'Exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. La société se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.

A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

Actions gratuites et options de souscription

615 000 actions gratuites et 150 000 options de souscription d'actions nouvelles aux prix de 6,0 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place début 2007. Depuis le 3 avril 2009, après création de 416 750 actions gratuites, seules 110 000 options de souscriptions demeurent exerçables.

Par ailleurs, 47 000 actions gratuites et 40 000 options de souscriptions d'actions nouvelles au prix de 6 euros ont été attribuées dans le cadre d'un programme mis en place fin juillet 2008. Des bénéficiaires de ce programme ayant quitté le Groupe, le nombre total d'actions gratuites et d'options de souscription s'élève au 31 décembre 2009 respectivement à 8 000 et 0.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

3.2.4 Nantissements des titres de participation

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 23,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Informations relatives aux Assemblées Générales

Convocation des Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication après accord écrit des actionnaires intéressés qui auront indiqué leur adresse électronique.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée. Le délai entre la date soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres, et la date de l'assemblée est au moins de 15 jours sur première convocation et de 6 jours sur convocation suivante.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires au moins 30 jours avant la date de réunion de l'assemblée des actionnaires.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans le délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis prévu à l'alinéa précédent.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première au moins 6 jours avant la date de l'assemblée.

Admission aux Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Bureau des Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales - Vote dans les Assemblées Générales Quorum et majorité (article 22 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation de

l'Assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heures de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

Informations relatives au Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins.

Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.2.1 Expertise en matière de gestion

- **Christian Moretti**
(64 ans, HEC et MBA Columbia Business School)
Administrateur depuis janvier 2004 jusqu'en 2013
- Président du Conseil d'Administration de Dynaction SA
- Président du Conseil d'Administration de PCAS SA
- Membre du Conseil de surveillance de Rubis
- Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc.
- Administrateur de Quantel
- Administrateur de Dynagreen
- Vice-président de l'UIC
- Représentant de l'UIC au CEFIC
- **Michel Baulé**
(67 ans, Docteur en Chimie Organique – Université de Provence)
Administrateur depuis avril 2009 jusqu'en 2015
- Président d'Eximium

- Président de Baulé
- Président de Baulé UK
- Président de Baulé INC (USA)
- Président de Baulé China
- Président d'Avsis
- Gérant de Monnier-Sermi
- Gérant de Secmer
- Gérant d'Artimon

• **Philippe Delwasse**
(66 ans, Ecole Polytechnique)

- Administrateur depuis février 2010 jusqu'en 2012
- Administrateur de Dauphin Participations
 - Administrateur d'Anblan S.A
 - Directeur Général de Dynaction

• **Pierre Court**
(62 ans, IEP Paris et Maîtrise de Droit)

- Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en janvier 2010
- Président de SAS Lams
 - Président de SAS Dynagreen

• **Jean-Robert Kervarec**
(64 ans, Ingénieur C.N.A.M.)

- Administrateur depuis mars 2005 jusqu'en 2008
- Administrateur de Dynaction

• **Jean-Pierre Richard**
(67 ans, HEC)

- Représentant permanent de Dynaction SA
Administrateur depuis janvier 2004 jusqu'en 2013
- Président Directeur Général d'Anblan S.A
 - Président du Conseil d'Administration de BLPR Conseils et Associés
 - Président du Conseil de Surveillance de Mindscape
 - Président de JPR Conseils
 - Administrateur de Dynaction

• **Alain de Salaberry (61 ans, Ecole Polytechnique)**

- Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en 2012
- Président de Quantel
 - Président de Quantel Médical
 - Président d'Eurodyne
 - Président de C2J Électronique
 - Président de Sofilas
 - Gérant d'Atlas Laser
 - Administrateur de EOLITE
 - Chairman de BSLI
 - Chairman de QM Inc.
 - Director de Medsurge Holding

Conformément aux critères retenus par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées MiddleNext auquel se réfère PCAS, Messieurs Michel Baulé et Alain de Salaberry sont indépendants.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise Conseil d'Administration et comité exécutif

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 22 de l'annexe aux comptes consolidés

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe

Organisation du Groupe

Organigramme

Voir note 2 des états financiers consolidés

Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2009, PCAS SA est une filiale à 65,68 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont le principal élément intervenu au cours de l'exercice 2009 est le suivant :
- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 45 000 euros.

De même, PCAS SA est la société mère du groupe PCAS et en même temps une société industrielle possédant trois sites de production. Elle est structurée d'une façon assez classique avec des fonctions ventes, marketing, R&D, qualité, production et finance/administration.

Les services rendus aux filiales ressortent :

- de prestations directes (assurance, marketing, qualité, informatique, finance et gestion, R&D...),

- de consultations sur des points précis tels que fiscalité, social, juridique, réglementation industrielle...

Ces services sont refacturés aux filiales sous forme d'honoraires d'assistance technique dont le montant s'est élevé en 2009 à 45 milliers d'euros.

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participations et PCAS Pharma constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère). La Société Béarnaise de Synthèse a rejoint le groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2007. La société VLG Chem a rejoint le groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2009.

Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 22 - 23 et 30
- Voir Immobilisations corporelles des états financiers consolidés (note 4)

Parts de marché et concurrence (Estimations internes à PCAS)

PCAS exerce ses activités dans le domaine de la chimie fine, constitué d'un grand nombre d'entreprises (plus de 1 000) ayant pour la plupart un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions d'euros.

Le marché pharmaceutique mondial connaît une croissance liée principalement au vieillissement de la population et à un recours accru aux médicaments. PCAS se situe dans le groupe des quinze premières entreprises mondiales de chimie fine, hors groupes pharmaceutiques, qui fabriquent les principes actifs pour la pharmacie.

Dans le marché de la parfumerie-cosmétiques, la concentration de la clientèle est importante puisque cinq entreprises représentent les deux tiers du marché mondial. Toutes ces entreprises sont clientes de PCAS, qui, notamment grâce à son site de Mourenx, est le leader occidental du marché des dérivés de l'acroléine largement utilisés pour leurs propriétés olfactives.

En chimie de performance, PCAS se situe parmi les deux premiers opérateurs européens notamment dans le domaine des additifs pour la lubrification industrielle et le travail des métaux.

En terme de concurrence, il n'existe pas, à notre connaissance, de sociétés similaires, de taille comparable et couvrant un éventail aussi large de produits, à PCAS. Par contre, il existe, parmi les industriels de la chimie mondiale, des sociétés ayant une part de leur activité qui pourrait se rapprocher de celle des segments de PCAS.

C'est ainsi qu'il est possible de citer, entre autres, et sans être exhaustif :

- dans la synthèse pharmaceutique et la parfumerie-cosmétiques : BASF via sa filiale Orgamol, Dow, EVONIK, Lonza, Cambrex...,
- en nouvelles technologies : Fuji chemicals, les divisions spécialités de DSM, Ciba, Dow anciennement R&H,
- et en chimie de performance : Arkema, Rhein Chemie-Bayer, Lubrizol...

5.4 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus ou le seront en 2010 et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen-Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001.
- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001
- renouvellement en 2009 avec Sanofi Aventif du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

Recherche et développement

La R&D du groupe PCAS se compose de 93 collaborateurs répartis entre la Synthèse Pharmaceutique (64 personnes) et la Chimie Fine de Spécialité (29 personnes). C'est une R&D très structurée, encadrée par des docteurs ou des docteurs-ingénieurs en chimie (27 PhD) rodés aux techniques de laboratoire, maîtrisant des expertises fortes et au fait de l'ensemble des contraintes industrielles. Un de ses particularismes est d'être fortement maillé afin de faciliter le travail en équipe et le support des différents experts sur les sujets complexes. Elle est aussi, à l'exception des sites ISO 9001, délocalisée sur les sites, pour fournir un service de proximité aux unités de production et prendre en compte dès le début des projets, les réalités industrielles, pour compléter de sa mission inventive. Globalement, le groupe a consacré 10,5 millions d'euros, soit 6,9 % de son chiffre d'affaires à la R&D en 2009 (contre un montant de 11,7 millions d'euros en 2008). La recherche de PCAS est essentiellement une recherche d'application au service du client focalisée en majeure partie sur l'élaboration et la transposition de procédés. Elle est particulièrement investie d'une mission de développement de procédés optimisés et sûrs, respectueux de l'environnement. L'objectif principal de cette R&D appliquée est d'établir des voies de synthèse économiquement viables et compétitives en réduisant les consommations de matières premières et en optimisant les temps de cycle, consommateur de main d'œuvre.

Elle s'applique également à diminuer autant que possible les consommations d'énergie et à réduire le volume et l'incidence des déchets comme celui des rejets en atmosphère.

Dans ce cadre, la collaboration établie avec Protéus, une société de biotechnologie spécialisée dans l'utilisation d'outils biologiques à des fins de transformation chimique (Biotransformations) s'est traduite par l'exploitation en 2006 d'une société commune PCAS - Biosolution pour intégrer au mieux l'apport de ces outils bio-moléculaires. Les clients de PCAS ont ainsi à leur service une nouvelle plateforme technologique pour traiter leurs problèmes de régio, stéréo et énanti-spécificité sur des molécules de plus en plus complexes. Cette plate-forme bénéficie du support de Laboratoire Universitaire de renom comme le LAPP-UMR

5810 de Montpellier et du support d'institutions comme le C.E.A. sur l'immunogénéité des protéines.

Le montant des frais de recherche et de développement a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice (cf. note 21 des notes annexes aux comptes consolidés).

Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés et sociaux n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Historique

- **1962** Création de PCAS par 2 entrepreneurs français
- **1982** PCAS rejoint Stauffer Chemicals puis Akzo Nobel
- **1992** **Le Groupe Dynaction acquiert PCAS**
- **1993** Acquisition de **Saint Jean Photochimie (Quebec)**
- **1995** **Introduction** sur le second marché de la bourse de Paris
- **1996** Création de **SBS**, spécialisée dans la production de dérivés de l'**acroléine**
- **1998** Acquisition de Seloc France (**Limay**) spécialisée en Synthèse Pharmaceutique (aujourd'hui fusionnée avec PCAS)
- **1999** Acquisition de PCF (Chimie minérale) et de Vernolab
- **2001** Acquisition d'**Expansia**, de **PCAS Finland** et de Creapharm
- **2004** Cession de Vernolab au Groupe SGS – Achat de 85 % de **VLG Chem** (Sanofi-Aventis conservant 15 % du capital) – **Création de PCAS America Inc.**
- **2005** Cession de Creapharm
- **2006** Création de **PCAS Biosolution** – Prise de participation dans Protéus
Cession de la majorité du capital de PCF au management
- **2007** Renforcement de la participation de PCAS dans **Protéus** (32,5 %) Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF (30 %) au Management
- **2008** Renforcement de la participation de PCAS dans **Protéus** (39,5%)
Création de **PCAS GmbH**
- **2009** Prise de participation dans **PCAS Nanosyn** en Californie (50%) et dans **PCAS Biomatrix** (66 %), participation dans **Protéus** portée de 39,5 % à 42,9 %

6. Contacts et informations financières disponibles

Contacts pour l'information financière

Communication financière :

Eric Moissenot | +33 (0)1 69 79 61 32 | www.pcas.com

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23 rue Bossuet - 91160 Longjumeau.

Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 21 avril 2010.

Documents accessibles au public

Documents accessibles sur le site internet de la société

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.pcas.com) les documents suivants :

- le présent document de référence
- les publications des comptes semestriels et annuels 2008 et 2009
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels 2008 et 2009
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de PCAS, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups 91160 Longjumeau.

Document d'information annuel

En application de l'Article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par PCAS depuis le 1^{er} janvier 2005 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2009, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.pcas.com) et/ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Company News:

- 31/12/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2009
- 30/11/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Novembre 2009
- 19/10/09 Information financière trimestrielle au 30 septembre 2009
- 31/10/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Octobre 2009
- 30/09/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Septembre 2009
- 16/09/09 Mise à disposition du rapport financier semestriel
- 16/09/09 Résultats semestriels 2009 - Perspectives
- 16/09/09 Rapport financier semestriel 2009
- 31/08/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Août 2009
- 18/08/09 PCAS crée une JV en Californie avec Nanozyn
- 31/07/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Juillet 2009
- 29/07/09 Premier semestre 2009 - Tendances
- 30/06/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Juin 2009
- 31/05/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Mai 2009
- 30/04/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Avril 2009
- 16/04/09 Projet de restructuration en cours
- 14/04/09 Information financière trimestrielle au 31 mars 2009
- 09/04/09 Information financière trimestrielle au 31 mars 2009
- 09/04/09 Mise à disposition du document de référence / rapport financier annuel 2008
- 09/04/09 Document de référence et rapport financier annuel 2008
- 31/03/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Mars 2009
- 28/02/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Février 2009
- 18/02/09 Résultats 2008
- 31/01/09 Nombre d'actions et de droits de vote - Janvier 2009

Liste des publications au BALO

- 10/06/09 Publications périodiques (comptes annuels 2008)
 23/03/09 Convocations (Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009)

Tables de concordance

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
Attestation du responsable du document	VI	Page 130
Rapport de gestion		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	I, II	Pages 52 et suivantes
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	I, II	Pages 69, 75 et 80
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	II	Pages 69, 76, 77 et 81
Etats financiers		
- Comptes annuels	IV	Pages 108 et suivantes
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	V	Pages 124 et 125
- Comptes consolidés	III	Pages 84 et suivantes
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	V	Pages 124

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du document de référence et l'annexe I du règlement européen (CE) 809/2004 de la Commission Européenne du 29 août 2004.

1.	PERSONNES RESPONSABLES	Page 130
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Page 130
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Pages 8 et 9
4	FACTEURS DE RISQUE	Pages 63 à 67, 74, 94, 99, 100, 113, 116
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la société	Page 137
5.1.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	Page 131
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	Page 131
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	Page 131
5.1.4	Le siège social	Page 131
5.1.5	Les événements importants	Pages 5, 7, 10, 12 à 15, 31, 52, 111
5.2	Investissements	Pages 52, 53
6	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1	Principales activités	Pages 17 et suivantes, 54 et suivantes
6.2	Principaux marchés	Pages 54 et suivantes, 103, 118
6.3	Evènements exceptionnels	N/A
7	ORGANIGRAMME	Pages 10, 11 et 57
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	Pages 22, 23, 30, 64, 65, 91, 95, 96, 111 à 114
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	Pages 52 et suivantes
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	Pages 87, 92, 101, 102, 104, 110, 116, 117
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	Pages 33 à 37, 91, 105, 111, 136, 137
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	Pages 5, 7, 20, 21, 63
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	N/A
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	Pages 10, 11, 73 à 75, 134, 135
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	Pages 61, 62, 63, 106, 121
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Mandats actuels	Pages 59, 60
16.2	Comité	Pages 10, 74
16.3	Gouvernement d'entreprise	Pages 74, 133, 134, 135
17	SALARIES	
17.1	Le nombre de salariés	Pages 40, 69, 70, 105, 121
17.2	Participation et stock options	Pages 62, 70, 98
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Pages 8, 68, 69
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	Pages 105, 106, 120, 125, 126
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE,	
20.1	Informations financières historiques	Page 81
20.2	États financiers consolidés	Pages 84 à 106
20.3	Vérifications des informations financières annuelles et consolidés	Page 124

20.4	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.5	Politique de distribution des dividendes au 31 décembre 2009	Page 69
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Pages 52, 65, 106, 122
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social	Pages 67 à 69, 81, 98, 112, 115, 132, 133
21.1.1	Montant du capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions :	Pages 67, 68, 69, 98, 112, 115
a)	nombre d'actions autorisées	
b)	nombre d'actions émises et totalement libérées	
c)	valeur nominale par action	
d)	rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	
21.1.2	Actions non représentatives du capital (nombre et principales caractéristiques)	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	Page 69
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	Pages 132, 133
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Pages 81, 132, 133
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	Page 68
21.2	Acte constitutif et statuts	Pages 80 et 81, 131 à 134
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur et où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	Page 131
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	Page 134
21.2.3	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	Page 132
21.2.4	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	Pages 133, 134
21.2.5	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	Pages 80 et 81
21.2.6	Indication, le cas échéant, de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	Page 131
21.2.7	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22	CONTRATS IMPORTANTS	Page 136
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Pages 137, 138
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	Pages 57, 58, 94, 112, 122

PCAS

Président : Christian Moretti

Siège social

BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
www.pcas.com

Sites

- **Usine de Bourgoin**
15 avenue des frères-Lumière
38300 Bourgoin-Jallieu – France
Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33
Fax : 33 (0)4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**
Route de Lassay
61410 Couterne – France
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**
19 route de Meulan
78520 Limay – France
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

EXPANSIA

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Route d'Avignon

30390 Aramon – France
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland Oy

Messukentänkatu 8
20210 Turku – Finlande
Tél. : 00 358 2 330 51
Fax : 00 358 2 330 55 00
Jussi.torikka@pcasfinland.fi
www.pcasfinland.com

Société Béarnaise de Synthèse

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Plateforme Sobegi

Pôle 4
Avenue du Lac /R.D.281
64150 Mourenx
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33
Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

VLG Chem

Siège social

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

Site

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution

Siège social

23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
jmsonet@pcas-bio.com
www.pcas-bio.com

PROTEUS

70, allée Graham Bell
Parc Georges Besse
30 000 NIMES
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64
Fax : 33 (0)4 66 70 64 60
gravot@proteus.fr
www.proteus.fr

St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
www.sjpc.com

PCAS America Inc.

208 Third Street
Hoboken New Jersey 07030
USA
Tél. : 1 201 633 0290
Fax : 1 201 377 0383
jtessier@pcasamerica.com
schang@pcas-nanosyn.com

PCAS GmbH

Wiesenstrasse 71
D-63128 Dietzenbach
Germany
Tel. : +49-(0)6074-2115466
Fax : +49-(0)6074-2117652
karl.reinhard@pcasgmbh.de

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
Karine.salim@pcas.com

PCAS Nanosyn

3331-B Industrial Drive
SANTA ROSA CA 95 403
USA
Tél. : (1) 707 526 4526
Fax : (707) 523-4707
oissakova@pcas-nanosyn.com
schang@pcas-nanosyn.com



Siège social

BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

www.pcas.com



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

